VENDREDI 28 FÉVRIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1823
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le salon dévoile ses stars



Depuis son ouverture, samedi dernier, le Salon international de l'Agriculture est un défilé de « bêtes de concours » au sens propre du terme. L'excellence de l'élevage, des bovins aux volailles, en passant par les chiens, les chèvres, les porcs ou les moutons se montre sous son meilleur jour. Retrouvez dans notre édition les meilleurs représentants nivernais, icaunais et côte-d'oriens. *PAGES 4 et 5*


Freepik

P.07
ACTUALITÉS
Bien-être des agriculteurs // La Chambre de l'Yonne s'engage


Terres Inovia

P.12
PRODUCTIONS *Cultures*
Protéagineux // Assurer une bonne implantation des lentilles



P.15
DOSSIER
Spécial enseignement agricole

fendt.fr
FENDT

RÉSERVEZ VOTRE DÉMO
Nouveau Fendt 700 Vario Gen 7 : Vous l'avez rêvé. Nous l'avons fait.
Inspiré des besoins et des idées de nos clients mais aussi par notre volonté de concevoir les meilleures innovations et technologies possibles, nous avons développé un tracteur qui répond à toutes vos attentes : le Fendt 700 Vario Gen7.
Une nouvelle référence dans la catégorie 200-300 ch !
En plus de ses performances impressionnantes, le Fendt 700 Vario Gen7 se distingue par sa remarquable polyvalence, ses technologies durables et ses caractéristiques qui en feront votre tracteur favori.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LA NIÈVRE AU SALON : TOUJOURS AUSSI IMPORTANT

.05 SALON DE L'AGRICULTURE : UN MARDI À PARIS

.06 INSTALLATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE : *« VOUS NOUS JUGEREZ SUR NOS ACTIONS »*

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR : JACQUES DE LOISY, C'EST OFFICIEL

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 CONGRÈS NATIONAL FNB : LE REGARD DES RÉGIONAUX

.09 ÉNERGIES : LE BON SENS AGRIVOLTAÏQUE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 STATION CHAROLAISE : 23 ET 2 QUI FONT 25

.11 ÉLEVAGES ALLAITANTS : LE PRINTEMPS À L'HORIZON

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 LENTILLES : COMMENT ASSURER UNE BONNE IMPLANTATION ?

.13 LUTTE CONTRE LES GRAMINÉES : LANCEMENT D'UN OBSERVATOIRE EN BFC

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 MONTÉE EN GAMME : DES PRODUCTIONS DE MEILLEURE QUALITÉ EN MOINDRE QUANTITÉ

DOSSIER //

.15 SPÉCIAL ENSEIGNEMENT AGRICOLE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 EBE DU PAYS LUZYCOIS : S'INSCRIRE DANS LE PAYSAGE LOCAL

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 JEUNES AGRICULTEURS : UN « LÂCHER » DE C15

.32 CAMBODGE : LA PLANTATION, CŒUR DE L'ÉCONOMIE DE KAMPOT



// LE DESSIN

// EN BREF

Agrivoltaïsme 44 % des agriculteurs pensent s'équiper

Selon un sondage Ipsos, 44 % des agriculteurs envisagent un projet agrivoltaïque dans les dix ans qui viennent. Environ la moitié des producteurs (52 %) déclarent avoir l'intention de s'équiper de solutions de protection climatique, révèle cette enquête menée pour l'énergéticien Sun'Agri. Parmi les pistes envisagées à dix ans, l'agrivoltaïsme figure en troisième position (44 % de réponses), derrière le changement de variétés et de cultures (71 %) et l'irrigation (46 %). Bon nombre ont déjà avancé dans leur démarche. Près d'un quart des agriculteurs se dit engagé dans un projet agrivoltaïque. Il s'agit majoritairement de céréaliers et d'éleveurs (25 %), puis d'arboriculteurs et maraîchers (21 %), un peu moins de viticulteurs (14 %). Cet engouement fait craindre une *« bulle »* autour de l'agrivoltaïsme. Invité à une table ronde au Salon de l'agriculture le 24 février, le député Pascal Lecamp (Les Démocrates, Vienne) a comptabilisé 70 projets dans son département, soit 2 000 ha de panneaux. Et d'extrapoler à l'échelle nationale : *« On crée un bulle de 200 000 ha »*. Ce chiffre paraît effectivement en décalage avec les besoins. La filière agrivoltaïque table plutôt sur 50 000 à 60 000 ha à l'horizon 2050, selon le député.

Viande Interbev va accompagner Metro pour pousser l'origine France

L'interprofession des viandes rouges et le grossiste Metro France ont signé, lors du Salon de l'agriculture le 24 février, une charte visant à promouvoir l'origine France des viandes bovines (bœuf et veau). Interbev va accompagner les 600 commerciaux de Metro France pour *« mieux faire connaître les filières de l'élevage »*, *« sensibiliser les restaurateurs à l'origine France »* et *« lutter contre le gaspillage alimentaire »* (valorisation de la totalité de l'animal), précise Pascal Peltier, d.g. de Metro France. Cet accompagnement – *« une première »* d'après lui – passera par des masterclass, par l'intégration de modules concoctés par Interbev dans les écoles de formation de Metro (une école de vente et deux CFA), ainsi que par la diffusion d'un guide à destination des restaurateurs. Plus largement, la démarche vise à *« regagner des parts de marché et satisfaire le consommateur »*, relève Emmanuel Bernard, éleveur et président de la section bovine d'Interbev, qui appelle à *« redonner des signaux à l'amont »*. Selon le patron de Metro France, environ 80 % des viandes vendues en restauration sont importées.

Lait La FNPL demande le rehaussement des seuils ICPE

À l'occasion d'un point presse de la FNPL (Fédération nationale des producteurs de lait) organisé le 23 février lors du Salon de l'agriculture, son président Yohann Barbe, entouré de plusieurs responsables de la fédération a demandé un allègement des contraintes environnementales pesant sur les élevages de bovins laitiers. Plus précisément, la FNPL souhaite que le seuil de 150 vaches pour lequel il faut enregistrer l'exploitation comme installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soit relevé à 400 vaches. Elle demande que le seuil de 400 vaches qui entraine aujourd'hui une demande d'autorisation ICPE soit lui aussi rehaussé, sans indiquer précisément quel serait le seuil souhaité. Elle propose aussi qu'une souplesse de 15 % soit mise en place pour ce qui concerne les seuils pratiqués afin que l'éleveur soit alerté et puisse anticiper les franchissements de seuils. Cette revendication s'appuie sur le coût d'un dossier ICPE évalué par la FNPL à 15 000 euros pour l'éleveur, une charge qui vient s'ajouter, selon la fédération, à des coûts de production qui restent élevés notamment pour l'énergie et les équipements.

Foncier Les JA réclament des « États généraux » cette année

Confirmant leur demande d'une réforme des politiques foncières agricoles, les Jeunes agriculteurs ont émis le 21 février l'idée du lancement *« cette année »* d'États généraux. *« On doit redonner de l'attractivité à certains dispositifs »*, a déclaré le président des JA Pierrick Horel, lors d'une conférence de presse d'avant Salon de l'agriculture. Et de proposer à cette fin *« quelque chose qui pourrait s'apparenter à des États généraux du foncier cette année »*. Jeunes agriculteurs *« va faire signer des chartes d'engagement (pour une réforme foncière) à des partenaires qui travaillent sur le sujet »*, a-t-il expliqué, citant les Safer, les collectivités territoriales. L'idée est de lancer les discussions *« sur la base des propositions élaborées par les JA »*, d'après le syndicat qui a élaboré un document de travail. Auditionné le 24 septembre à l'Assemblée nationale, le vice-président Julien Rouger avait détaillé ses positions. JA propose notamment de s'appuyer sur l'accord de 2021 entre les sections des fermiers (SNFM) et des propriétaires (SNPR) de la FNSEA. Leur projet de réforme vise notamment à limiter les contentieux, inciter les propriétaires à mettre à bail, tout en facilitant l'installation des jeunes dits *« hors cadre familial »*.

// EN IMAGE

Yonne Une nouvelle journaliste pour Terres de Bourgogne

Après plus de cinq années passées à sillonner le département de l'Yonne pour y traiter des informations agricoles, Christopher Levé est parti sous d'autres cieux (pas très loin, en Saône-et-Loire) afin d'y mener un nouveau projet professionnel. Depuis le 24 février, c'est désormais Charlotte Sauvignac qui œuvre à sa place. Toute l'équipe de Terres de Bourgogne est ravie de l'accueillir en son sein et souhaite bonne chance et pleine réussite à Christopher Levé. Charlotte est maintenant à l'écoute de tous les acteurs agricoles et viticoles du département.

N'hésitez pas à la solliciter au 06 17 83 66 52 ou par mail : c.sauvignac@terres-de-bourgogne.net



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INTERVIEW

« Le contrôle unique effectif dans les prochaines semaines »

Paul Mourier est Préfet de Côte-d'Or et de Région Bourgogne-Franche-Comté depuis le mois d'octobre. Il revient pour nous sur plusieurs sujets liés à l'activité agricole : contexte économique, simplification, contrôles, prédations…

Comment travaillez-vous avec l'univers agricole départemental et régional, depuis votre prise de fonctions ?

Paul Mourier : *« Dès mon arrivée, j'ai perçu l'importance stratégique de l'agriculture, en Côte-d'Or et en Bourgogne-Franche-Comté. J'ai découvert la diversité de l'agriculture locale. Nous sommes l'une des toutes premières régions agricoles de France. Le modèle coopératif est aussi très présent ici, notamment avec Dijon Céréales et d'autres structures qui montrent combien ce secteur est important. Il y a des pans de l'agriculture qui sont des fleurons, des pépites, je pense, bien évidemment au vignoble, mais aussi à la filière laitière autour du Comté, du Morbier, du Mont-d'Or. Il y a aussi des filières sur lesquelles l'attention doit être portée : les productions céréalières, le lait standard, l'élevage allaitant, sans oublier les activités de diversification, parfois plus locales mais très ancrées dans l'agriculture. Je pense au cassis, à la moutarde… On a là un atout, une richesse, sur lesquels il faut aussi être vigilant. Je me félicite de la relation de grande proximité et de confiance qui existe entre le monde agricole et l'État, dans toutes ses dimensions. Cette confiance et cette proximité se travaillent, elles ne se décrètent pas, il faut s'y investir. C'est la raison pour laquelle, dès mon arrivée, j'ai rencontré le monde agricole dans sa diversité à travers tous les syndicats professionnels. J'ai aussi assisté aux assemblées générales de la Chambre d'agriculture départementale de Côte-d'Or, de la Chambre régionale de BFC. Le 20 février, j'ai installé la nouvelle gouvernance de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec l'élection de Jacques de Loisy à la présidence* (voir P. 7 de ce même numéro) *et, le 12 mars, je présiderai l'installation de la nouvelle gouvernance de la Chambre régionale d'agriculture. Je reçois par ailleurs, très régulièrement ceux qui me sollicitent : ces derniers jours, j'ai vu les représentants de la FDSEA et des JA 21, ainsi que ceux de la FRSEA et des JA BFC. On peut ne pas être d'accord sur tout mais avoir un dialogue direct est essentiel. En tant que Préfet, je suis plus qu'une courroie de transmission : je peux porter des messages et appuyer des demandes, au-delà des aspects qui relèvent de l'action de l'État. J'ai beaucoup de respect pour le monde agricole, paysan. Ils produisent, ils sont une partie intégrante de la ruralité, ils ont façonné les paysages, ils sont donc au cœur de nombreuses problématiques. »*



Paul Mourier est Préfet de Côte-d'Or et de Région Bourgogne-Franche-Comté depuis octobre 2024.

2024 aura été une année tendue sur les sujets agricoles. L'avez-vous perçu en arrivant en Côte-d'Or ?

P.M. : *« J'ai senti une mobilisation, des aspirations, de la détresse, mais également une volonté de maintenir le dialogue avec l'État. La nécessité d'un dialogue franc, permanent, régulier, direct, est absolument essentielle ! Les questions climatiques préoccupent fortement, notamment en viticulture, mais aussi pour les filières céréalières. 2024 s'est traduite par des pertes de production sensibles. En revanche je constate que pour les filières d'élevage à viande, les niveaux de prix actuels sont plutôt bien situés. Le monde agricole le reconnaît mais me rappelle aussi que les charges ont augmenté. Il est essentiel d'aller vers des exploitations rentables. Cela passe par de la diversification, la consolidation des productions initiales, mais aussi de la production d'énergies renouvelables. Il faut être vigilant car tout n'est pas possible dans ce domaine mais c'est une vraie source de diversification. Les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur travail dans la sérénité mais toutes les conditions pour cela ne sont pas réunies. »*

Vous avez rencontré la FDSEA 21 et la FRSEA, ainsi que les JA le 12 février. Quels thèmes avez-vous abordés ?

P. M. : *« Nous avons parlé du mode de fonctionnement que nous devions adopter. J'ai redit ma volonté d'être à l'écoute, d'être disponible et que nous avions des chantiers à construire. Nous avons aussi parlé des risques sanitaires, sur le végétal (avec la flavescence dorée pour la viticulture, par exemple) comme sur l'animal (FCO et MHE). Il y a une action conjointe à construire pour vacciner dès que possible et on ne peut nier l'inquiétude sur la disponibilité de certains vaccins. C'est un véritable enjeu qui se traite au niveau national. Nous avons aussi évoqué le contrôle unique avec la Mission inter-services agricole (Misa). Je veillerai à ce que ce contrôle unique se mette en place dans les huit départements de BFC d'une manière uniforme. Nous sommes dans l'attente d'une charte pour que nous puissions contractualiser sur ce point avec les Chambres et la représentation syndicale, afin que le cadre soit bien posé et que nous soyons d'accord sur les modalités de mise en œuvre du contrôle unique, sans disparités d'un département à l'autre. La gestion du Feader a aussi fait partie de nos discussions, ainsi que la prédation, la Loi d'orientation agricole et la future PAC. La LOA fait de l'agriculture une question de souveraineté nationale. Cela place, je crois, au bon niveau dans les priorités de l'État, la question de l'agriculture. »*

> ***« La LOA fait de l'agriculture une question de souveraineté nationale. Cela place, je crois, au bon niveau dans les priorités de l'État, la question de l'agriculture. »***

Concernant la Misa, quand peut-on espérer la mise en œuvre du contrôle unique ?

P.M. : *« Il faut être conscient que le contrôle unique existait déjà pour une très grande part. Les directives sont claires pour aller plus loin dans cette logique. Le contrôle unique, c'est un contrôle par an, maximum, par exploitation. Cela réclame de la concertation, des échanges entre les différents services. J'ai présidé deux réunions de travail sur ce thème, les modalités de mise en œuvre sont aujourd'hui quasiment abouties et très vite, je réunirai à nouveau une Misa avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et la représentation syndicale, afin que nous échangions et que nous aboutissions à une charte. Dans sa forme et son fonctionnement, le contrôle unique sera arrêté définitivement dans les semaines qui viennent. »*

Prédation, environnement : les relations sont tendues entre le monde agricole et l'Office français de la biodiversité (OFB). Comment, à votre niveau, pouvez-vous contribuer à rendre les choses plus fluides ?

P.M. : *« J'ai réuni les agents de l'OFB pour leur apporter le soutien de l'État, il y a deux semaines. Ils mènent des contrôles au titre de l'environnement, face à des atteintes qui ne sont d'ailleurs pas forcément le fait du monde agricole. Dans le cadre de leurs actions, ils ont pour mission d'objectiver les choses, de les documenter. La ministre de la Transition écologique a souhaité qu'un travail soit mené pour distinguer, dans les constats de dégradation, ce qui relève de l'administratif et ce qui relève du judiciaire car il y a peut-être une tendance à trop vite partir sur le judiciaire. Avec la déléguée régionale de l'OFB, j'ai décidé que des réunions de travail devaient se mettre en place afin de répertorier la nature des contrôles effectués pour voir si, ensuite, on devait les orienter vers la voie administrative, ou la voie judiciaire. J'évoquerai également cette question avec le Procureur de la République. Nous devons réaliser un travail de fond afin de mieux repositionner les missions de l'OFB dans le cadre de contrôles liés à des dégradations de l'environnement. Sur le loup, les constatations sont effectuées par l'OFB. Ils doivent déterminer de quelle nature est l'attaque. Ils peuvent aussi intervenir lorsqu'il s'agit de réguler le loup. Il faut retisser des liens entre le monde agricole et les corps de contrôle. Ces contrôles, ils sont utiles et indispensables ! Ils permettent d'assurer une sécurité alimentaire, d'entretenir une concurrence qui ne soit pas déloyale entre certaines professions… Tout le monde doit le comprendre, mais ils doivent se dérouler dans les meilleures conditions. Je vais travailler à restaurer ce qui a pu se dégrader dans la relation entre le monde agricole et l'OFB. »*

Propos recueillis par Berty Robert

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// LA NIÈVRE AU SALON

58

Toujours aussi important

Si décrocher une plaque est un des enjeux pour les éleveurs lors Salon International de l'agriculture, ce n'est pas l'unique sujet pour eux.



Le Gaec Touillon-Moiron avec Sirène suitée par Arielle lors du passage sur le ring du SIA.

Comme tous les ans, le Salon international de l'agriculture est un moment clé pour présenter le savoir-faire agricole de l'hexagone au grand public. Mais, c'est aussi un instant privilégié pour les éleveurs et producteurs. Ainsi, pour les Nivernais, divers enjeux teintaient cette édition 2025.

Jean-Marc Touillon (Gaec Touillon-Moiron à Decize), détaille : *« Le SIA est une vitrine intéressante et c'est une fierté de représenter la Nièvre »*. Il poursuit : *« Notre vache (Sirène) était un modèle atypique et avec elle nous pouvions soit être premier soit dernier… Nous sommes ravis d'avoir eu la première place de section et nous espérons que cela aura des retombées ! Cela étant, il est nécessaire de rappeler que pour mettre en valeur les premiers, il faut aussi des deuxièmes et des troisièmes, donc bravo à tous les autres, car tout le monde a du mérite d'être ici »*. Toujours pour les Charolaises, Gérard Guenot (EARL de Beaumont à Alligny-en-Morvan, venu avec son fils Nicolas Guenot – EARL Guenot Nicolas) stipule : *« La génisse de mon fils, Unétoile, a obtenu le second prix de section, limite avec la première. Nous sommes donc tous les deux très fiers même si nous espérons faire mieux l'an prochain. Cela étant nous retiendrons de cette édition la publicité que la participation au SIA génère pour nos élevages »*. Pour rappel, Spartacus (EARL Batho à Saxi-Bourdon) a également décroché le 2e prix de section pour les mâles nés du 1er août au 31 juillet 2021. Du côté des ovins, la Nièvre était représentée par Michel Clément (Mouton Charollais – à Cossaye), et le Gaec des Aubus (Berrichon du Cher – à Germenay). Pour ce dernier, Louis Clément de Givry (fils des associés du Gaec et représentant les associés durant leur absence) explique : *« Nous participons avec quatre béliers Berrichon du Cher, et nous espérons quelques retombées commerciales notamment à l'export comme les années précédentes »*.

Clés de voûte

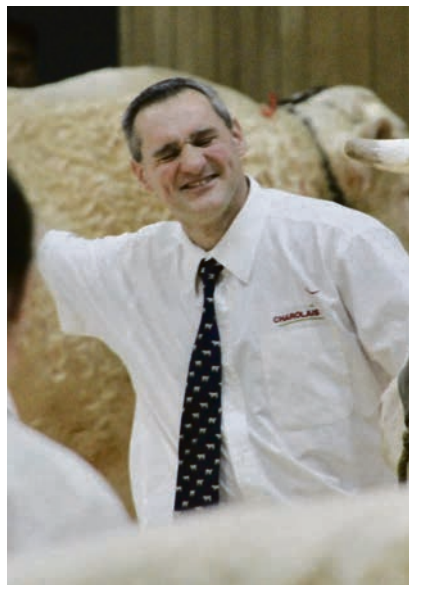
Outre cela, Louis Clément de Givry évoque un autre pan important : *« nous avons une pensée pour les éleveurs qui ont des soucis sanitaires dans leur ferme ; d'autant plus que nous-même avons été impactés. De ce fait, nous sommes aussi là en tant qu'ambassadeur pour faire entendre certaines revendications auprès des personnes haut placées afin de leur montrer la grande place que l'agriculture et l'élevage ont dans nos territoires. Et, nous espérons que nos politiques nous soutiendront dans cette période très difficile pour tout le monde »*. Dans la même veine, Amélie Vincent (Ferme de la Voie Lactée – éleveuse de Jersiaises à Ourouer) pointe : *« Cela fait une quinzaine d'années que nous faisons le salon, car il est important de rencontrer les collègues et surtout les consommateurs afin de les informer. Je constate que cette année le Salon est un peu marqué par des tensions, car nous ne sommes pas sortis des crises agricoles. Je trouve qu'il est très politique, car les élections approchent, et lors du passage des élus, j'ai le sentiment qu'ils tentent d'amadouer tout le monde. On dirait qu'ils sont là uniquement pour faire de la récupération et pas réellement pour régler les problèmes de fond ; c'est dommage »*. Enfin, pour Patrice Raquin (Domaine Raquin – Weeping Willow's élevage canin à Lanty), participant avec Weeping Willow's Sandès (qui a obtenu la 3e place de sa catégorie) : *« Cela fait 57 ans que je suis dans le chien. Et, cette édition montre que nous avons encore beaucoup de boulot à faire, car plus personne ne s'engage pour conserver les standards raciaux. Je suis donc là pour espérer en remettre certains dans le droit chemin, tout en expliquant notre travail au grand public, car il y a une méconnaissance criante des animaux »*. Cette édition 2025 du Salon international de l'agriculture est donc chargée par l'espoir de voir certains points évoluer mais aussi teintée par l'envie de poursuivre et de pérenniser une profession qui tient tant à cœur aux éleveurs.

Chloé Monget

Vision syndicale



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, était également présent lors du Salon international de l'agriculture : *« C'est une ambiance un peu différente par rapport à l'année dernière, même s'il y a encore des pressions sur le Président de la République notamment pour la ratification définitive des accords du Mercosur tout en continuant à travailler sur la loi d'orientation agricole – toujours dans l'optique d'améliorer les conditions des professionnels et leur revenu. Outre cela, nous sentons bien un besoin de pédagogie avec l'envie du grand public d'en savoir plus et des éleveurs/producteurs d'expliquer leur savoir-faire. En effet, il ne faut pas oublier que le Salon marque, via les concours, une reconnaissance de tout cela, tout en apportant de la valeur ajoutée à leurs productions. Finalement, c'est un salon assez classique, même s'il y a une attente de réponses de manière générale »*.



La joie de Jean-Marc Touillon lors de l'annonce de la première place pour Sirène – suitée par Arielle du Gaec Touillon-Moiron.

D'autres photos et vidéos accompagnent cet article sur www.agribourgogne.fr



Unétoile (EARL Guenot Nicolas) menée par Nicolas Guenot et son père, Gérard, à l'arrière.



Louis Clément de Givry, représentant les associés du Gaec des Aubus pour leur participation au SIA avec quatre béliers Berrichon du Cher.



// LA CÔTE D'OR AU SALON

21 Un mardi à Paris

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or organisait sa traditionnelle visite au Salon de l'agriculture ce 25 février. Nous avons croisé plusieurs « locaux » sur les rings et dans les allées.

Le Salon ferme ses portes dimanche, nous reviendrons sur l'ensemble des résultats dans notre prochaine édition. En attendant, voici quelques illustrations de la journée de mardi, au cours de laquelle une délégation du Conseil départemental, de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA et des JA est allée à la rencontre des exposants côte-d'oriens. Le grand moment de ce 25 février a été le concours des Traits Auxois, remporté par Kalia d'Huilly. Cette très belle jument réalise le grand chelem après ses derniers sacres au national de Semur, chez les jeunes il y a deux ans puis chez les adultes en septembre dernier. Élevée aujourd'hui en Gironde chez Éric Seuve, Kalia est née chez Florian et Léane Bizouard à Huilly, sur la commune d'Allerey près d'Arnay-le-Duc. C'est plus qu'une anecdote : les quatre dernières championnes à Paris sont nées à Huilly : avant Kalia, Kiffa de la Fontaine (Éric Domin) avait remporté la mise en 2024, Dolly d'Huilly (Édouard Beurton) s'était imposée en 2023 et Flicka d'Huilly (Florian et Léane Bizouard) avait décroché la première place en 2022.

La suite du classement de cette édition 2025 : 2e Libellule de Marcilly (Maelys Diot, 89), 3e Belle de Chalas (Gaec Vailleau, 71), 4e Gazelle de Posanges (Gaec de Montrognon, Puy-de-Dôme), 5e Magie du Vernois (David Lucas, 21), 6e Kaline de Marcilly (Gaec de Marcilly, 89).



Et la grande championne 2025 se nomme… Kalia d'Huilly ! La remise des récompenses s'est tenue en présence de François Sauvadet et Jacques de Loisy, présidents du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture.

AG



Alexandra Bailly, Aurélien Decaen et David Lucas à côté de Magie du Vernois, la seule jument côte-d'orienne du concours.



On se fait beau pour le CGA ! Petite intrusion dans le dortoir des éleveurs Auxois avec Marine Deschamps, Jean-Philippe Jacqueson et Frédéric Berrier. Leur local compte 20 couchages et loge la majorité de la délégation de l'UNCTA. Ces derniers peuvent se restaurer durant l'intégralité du salon dans un espace situé juste à côté.



Les éleveurs ovins, avec ici Julien Pané et Baptiste Poillot, ont encore obtenu de bons résultats. Leur joie était toutefois très modérée et pour cause : deux attaques de loup ont été déplorées en Côte-d'Or pendant le salon. L'un des sinistres s'est même déroulé dans la nuit de lundi à mardi chez l'un des exposants côte-d'oriens, qui venait de rentrer chez lui (Baptiste Guyot, voir notre prochaine édition).



On joue à un jeu ? Christophe Chardron, vice-président de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois, a accepté de pronostiquer le « tiercé gagnant » du concours général, avant même que les chevaux n'évoluent sur le ring : *« Bon, ce n'est pas facile, mais je dirais Kaline de Marcilly en 1, Gazelle de Posanges en 2 et Libellule de Marcilly en 3 ! »*. Seul le troisième animal cité figure finalement sur le podium. *« Je ne joue jamais au PMU et je vais continuer comme ça ! »*, nous dira l'intéressé, recroisé après la finale.



Eugénie Comparot et Mickaël Chauvelot (Vitteaux), rencontrés dans les tribunes, n'ont rien manqué du concours des Traits Auxois.



Clément Hoschar, Gislain Massicard et Clément Lamarche : trois jeunes du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine qui ont présenté la race Brune au public parisien.



Christophe Verdot, agriculteur à Villaines-en-Duesmois, était arrivé à Paris dès lundi pour participer à son troisième salon en tant que conseiller départemental. Le successeur d'Hubert Brigand a profité de l'occasion pour saluer divers engagés côte-d'oriens et notamment son fils Dorian, en lice dans le concours de lapins.

DÉPARTEMENTS

// INSTALLATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

« Vous nous jugerez sur nos actions »

Le 20 février la nouvelle mandature élue à la tête de la Chambre d'agriculture de la Nièvre prenait officiellement ses fonctions. L'occasion de revenir sur la vision de la nouvelle liste portée par la FDSEA 58 et les JA 58.

Après l'annonce des résultats des votes pour les élections de la Chambre d'agriculture de la Nièvre [1], la prise de fonction officielle de la liste portée par la FDSEA 58 et les JA 58 s'est déroulée le 20 février, à l'Agropole du Marault.
Pour l'occasion, Cyrille Forest, fraîchement élu président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), revient sur les différents axes de travail envisagés pour ces six prochaines années, avec quelques priorités comme la transmission/installation ou encore la prise en charge sociale des exploitants ; explications.

« Le renouvellement des générations est un sujet préoccupant, il est donc nécessaire que la CA 58 soit une aide dans les reprises ». Pour y parvenir, il évoque deux points spécifiques : *« La première problématique se situe sur le capital et non le foncier. En effet, avec des reprises de capital à hauteur d'environ 400 000 euros en moyenne pour une exploitation Nivernaise, il est nécessaire de travailler ce point. Le second enjeu gravite autour de la plus-value des exploitations. Sur ce point, il est indispensable d'atteindre un certain niveau de revenu qui permettra de retrouver une dignité. Cela permettra de rendre la profession plus attractive pour les jeunes, incitant plus favorablement, le renouvellement des générations »*. Afin de cibler les actions concrètes, Cyrille Forest insiste sur un positionnement de la CA 58, et de toutes les équipes techniques, comme *« proches du terrain. Nous devons aller à la rencontre des exploitants pour écouter et comprendre leurs attentes et non que les initiatives soient descendantes »*.



Julie Lagord/ Chambre d'agriculture de la Nièvre

Les membres du bureau de la liste portée par la FDSEA 58 et les JA 58 ont posé pour la traditionnelle photo de famille lors de l'installation de la nouvelle mandature, le 20 février.

Lien social

Sur cette question de proximité, il ajoute un autre pan : *« Nous devons être à l'écoute de ceux qui font de la profession ce qu'elle est. Outre la technique, cela concerne également la question sociale. De ce fait, surtout en ce moment complexe marqué par la crise climatique et sanitaire, la CA 58 doit être le lieu de la discussion – sans jugements – et de la mise en relation avec les organismes pertinents (MSA, service de remplacement, etc.). En somme, nous devons être là, auprès de tous, pour faire le lien »*. Il poursuit : *« Suite aux résultats des élections, nous avons bien conscience qu'une partie d'agriculteurs et d'agricultrices ne vote pas, et, lorsque l'on regarde les chiffres des présidentielles ou des législatives, on constate un désintérêt général des gens pour les institutions. Les raisons sont multiples mais souvent la question de l'utilité de la représentation ou des effets sur le terrain sont mis en cause. Dans ces conditions, il faut renouer avec le terrain tout en présentant ce que nous faisons concrètement dans les territoires. Dans cette optique, nous mettrons en place une rencontre (soit par canton ou territoire), tous les ans afin de rendre compte des actions de l'année »*. Pour tout cela, Cyrille Forest s'appuiera sur les élus : *« la liste est renouvelée à 90 %, et nous travaillerons par délégation, en lien avec les techniciens de la CA 58. Je suis persuadé que chacun prendra son engagement à cœur pour mener nos missions à bien »*.

Avenir et implication

Durant son discours d'investiture, Cyrille Forest évoqua aussi la vision de l'agriculture nivernaise, ou plutôt sur ce qu'elle pourrait devenir : *« Nous devons établir une agriculture forte, diversifiée, durable et innovante »*. Pour ce dernier point, il développe : *« nous devons nous approprier les nouveaux outils à notre disposition, telle que l'intelligence artificielle. Il est aujourd'hui indispensable de faciliter l'intégration de ces technologies dans nos exploitations, car elles sont l'avenir de notre métier, le tout sans renier l'identité et les traditions de la ferme nivernaise ainsi qu'en veillant à la durabilité des exploitations »*. Dans cette même veine d'innovation, il soumet la création d'une plateforme d'essais à grande échelle : *« Il faut passer la vitesse supérieure en matière d'expérimentations, notamment pour les grandes cultures. Face au changement climatique, entre autres, nous devons trouver des solutions qui prennent en compte notre terroir et ce sur une surface conséquente afin que le plus grand nombre puisse avoir des réponses à leurs questionnements »*. Sur les interrogations, il revient alors sur la contamination des productions Bio soulevée durant le débat organisé par le Gabni en novembre [2] : *« Pour le moment, une réponse toute faite n'existe pas. Il est donc nécessaire de partir de cas concrets pour cibler ce qu'il est possible de faire techniquement, en lien avec les organismes professionnels évidemment »*. Pour rebondir sur cet élément des organismes en contact avec la Chambre, il pointe la relation avec la Fédération des Chasseurs de la Nièvre (FDC 58), en ce qui concerne les dégâts de la faune sauvage : *« Au-delà des postures personnelles de chacun, surtout sur les indemnités, je m'attacherais prochainement à rencontrer le conseil d'administration de la FDC 58, qui ne peut pas rester constamment dans une position de contractions sans propositions. Je tends la main afin de revenir à une cohérence pour enrayer la prolifération des espèces engendrant trop de dégâts. Pour cela et dès à présent, nous encourageons les exploitants à passer leur permis de chasse afin d'endiguer une partie de cette problématique et de renouveler la population des chasseurs – car sinon, il y aura un trou générationnel à l'image du problème de renouvellement des générations en milieu agricole. À mon sens, prendre son permis de chasse pour limiter les dégâts est un engagement de chacun au service de tous. Il faudra aussi que la CA 58 soit un lieu d'échanges avec les collectivités notamment pour leur apporter des solutions, que ce soit pour les PLU, pour la ressource en eau, etc. »*. D'autres sujets furent abordés durant la prise de fonction officielle de la nouvelle mandature, comme le développement des circuits courts, la production d'énergies renouvelables, la simplification administrative ou encore les pressions sanitaires. Sur ce point, il réagit : *« J'apporte tout mon soutien pour les personnes qui subissent de plein fouet la FCO. La CA 58 demande à la Préfecture la mise en place, au plus vite, une cellule urgence »*. Cyrille Forest conclut : *« Notre liste est faite de diversité pour permettre une pluralité de points de vue afin de trouver des solutions communes pour la profession. Nos portes seront toujours ouvertes à tous ceux qui font vivre notre agriculture. Pour la suite, avec mon équipe, c'est au travail et vous nous jugerez sur nos actions »*.

Chloé Monget

Le bureau et les présidents de commissions

Les membres du bureau sont :
président : Cyrille Forest ; vice-présidents : Claire Marceau, Emmanuel Bernard, Stéphane Aurousseau ; secrétaire général : Benjamin Maillault ; secrétaires généraux adjoints : Fanny Guillien, Cédric Bernier, Thomas Lemée et Didier Guyon.
Présidents des commissions thématiques :
Entreprise-économie et ruralités : Stéphane Aurousseau.
Productions végétales et agronomie : Claire Marceau
Productions animales – élevage : Emmanuel Bernard
Produits fermiers, Agritourisme, Circuits Courts : Julie Cadiot
Commission Énergies : Emmanuel Berthon
Services, produits et numérique : Julie Cadiot

1. https://www.agribourgogne.fr/articles/10/02/2025/Les-resultats-pour-la-Nievre-95890/

2. https://www.agribourgogne.fr/articles/04/12/2024/La-parole-est-donnee-95373/

// GDS DE L'YONNE

Le point sur la situation sanitaire

C'est le mardi 18 février que Désiré Paul, président, Christophe Charrier, trésorier et Armelle Courtois, assistante de direction, ont fait le point sur les maladies sanitaires que subissent les éleveurs. État des lieux.

C'est avec soulagement que le GDS tourne la page sur 2024, une année particulièrement compliquée pour les agriculteurs avec les intempéries et l'humidité constante des sols. Malgré la fin de cette ère, cette période a laissé des séquelles notamment le développement des insectes ce qui a généré une recrudescence des maladies vectorielles (FCO, Besnoitiose,…).

Pour les éleveurs de bovins

L'IBR, maladie réglementée en cours d'éradication, est encore présente dans 7 cheptels du département. Au vu du taux de contamination, ces cheptels devraient être assainis avant la fin 2026. Pour rappel, l'objectif national 2027 est que près de 99,8 % des cheptels soient indemnes.
Dans le cadre des mouvements, l'année 2024 a vu le nombre des introductions augmenter significativement (+ 1 000 bovins introduits).
Concernant la Besnoitiose, maladie non réglementée, sur 23 545 bovins testés (introduction et prophylaxie) seuls 0,89 % ont réagi dans 8 exploitations du département ; 6 d'entre eux ont signé le plan d'assainissement proposé par le GDS qui consiste en un accompagnement technique et financier.

Un point sur les caprins et les ovins

Concentrons-nous maintenant sur les Ovins et les Caprins. Dans le cadre des missions déléguées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), le GDS a lancé 224 interventions de prophylaxie sur la campagne 2023-2024.
À travers divers dispositifs, des prises en charge ont été faites à hauteur de 7 000 euros comprenant les chèques sanitaires, les actes de prise de sang en lien avec la prophylaxie, les analyses liées aux avortements ainsi que le soutien au diagnostic.

Bilan de la situation

Le GDS a malheureusement affiché un déficit de – 15 624 euros pour l'exercice.
Entre les difficultés croissantes des éleveurs et la baisse constante des subventions, l'avenir s'annonce compliqué quant aux aides financières qui pourront être apportées aux éleveurs. Le GDS travaille actuellement pour trouver des solutions de financement.

C.S.



Assemblée générale du GDS 89.

DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Jacques de Loisy, c'est officiel

L'agriculteur de Hauteville-lès-Dijon succède à Vincent Lavier à la tête de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

La session d'installation de la Chambre d'agriculture s'est tenue le 20 février à Dijon. Tête de liste FDSEA-JA-CA-VB aux dernières élections, Jacques de Loisy a été logiquement élu à la présidence. Cette session organisée à la salle des assemblées du Département a été l'occasion d'élire d'autres présidents, ceux des huit commissions de cette mandature : Christophe Lechenault pour les productions animales, Matthieu Duthu pour les productions végétales annuelles, Benoît Lahaye (productions végétales pérennes), Fabrice Faivre (environnement), Baptiste Colson (formation, installation, transmission, emploi), Simon Gevrey (aménagement rural), Sylvain Tscherter (valorisation des ressources locales) et Baptiste Masson (transition climatique et énergétique).



Jacques de Loisy, félicité par François Sauvadet, président du Conseil départemental.

Réaction

Jacques de Loisy partageait un *« grand devoir de responsabilités »* dès son élection. *« Les attentes sont fortes sur le terrain, nos agricultures et notre viticulture nécessitent la plus grande attention. Un retour à l'équilibre économique des exploitations est attendu après 18 mois d'excès d'eau. Pour y parvenir, il nous faudra une météo plus équilibrée, mais aussi un certain nombre de pressions réglementaires et administratives qui devront être levées. Des évolutions viennent d'être validées ces dernières heures : elles devraient déjà nous apporter un petit ballon d'oxygène (voir encadré) »*. Le nouveau président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a, plusieurs fois, fait écho de la transition climatique et énergétique : *« de grands enjeux sont devant nous, c'est la raison pour laquelle nous avons créé une nouvelle commission pleinement dédiée à cette thématique. Je compte sur Baptiste Masson, élu à la tête de cette commission, pour relever ce challenge ! Ce sujet sera transversal durant toute notre mandature. Concernant la gestion de l'eau, je me félicite de voir Monsieur le préfet et le président du Conseil départemental aller dans le même sens que nous »*. Bien d'autres priorités ont été citées pour ces six prochaines années, à l'image des installations et des formations : *« près de 30 % des agriculteurs seront en âge de prendre leur retraite… Le renouvellement des générations est plus que jamais d'actualité. Des jeunes vont relever ce défi, avec des agricultures rentables et des installations durables »*.

Et la FDSEA ?

Jacques de Loisy « passera la main » d'ici quelques semaines à la tête de la FDSEA. *« Cela fait 18 mois que j'occupe ce poste, voire un peu plus en comptant l'intérim que j'ai assuré dans les circonstances que tout le monde connaît… Nous avons eu une énorme pensée pour Fabrice Genin lors de cette session, il est important de garder en mémoire sa remarquable implication »*. Un ancien JA devrait prendre les rênes du syndicat : *« la nouvelle génération est pleine d'avenir, pleine de ressources et de vigueur d'esprit ! Une élection sera prochainement organisée pour assurer un avenir radieux à la FDSEA. Pour ma part, il n'est pas possible de cumuler tout un ensemble de fonctions, sachant que chaque journée fait 24 heures… »*.

Jacques de Loisy a également salué un certain nombre de personnes jeudi dernier, notamment son prédécesseur, Vincent Lavier, pour tout le travail effectué, mais aussi François Sauvadet, pour son accueil et sa vision de l'agriculture, sans oublier Paul Mourier, le préfet, pour son *« ouverture d'esprit »*, notamment en termes de gestion de l'eau (voir second encadré).

AG

Un dossier en bonne voie ?

Gestion de l'eau

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont rencontré le préfet le 12 février pour porter un certain nombre de revendications importantes pour le département. Parmi elles, la gestion de l'eau, avec entre autres une demande d'accompagnement pour conduire des projets de petites réserves d'eau, comme l'indique Jacques de Loisy : *« Nous lui avons présenté plusieurs cas types, à l'image d'une JA qui souhaiterait stocker de l'eau pour ses animaux et un agriculteur de la plaine qui cherche à sécuriser sa production de maïs semences. Nous avons une douzaine de dossiers sous le coude. Nous demandons que les services de l'État, sous l'égide du préfet, soient à l'écoute de ces projets. L'idée est de collecter les eaux fluviales superficielles, notamment en période de fortes pluies, pour créer de petites retenues d'eau. Ces réserves pourraient servir en cas d'incendie. Monsieur le préfet, à l'écoute de nos revendications, s'est engagé à travailler sur le dossier au printemps avec l'ensemble des acteurs »*.

Ça avance

Le projet de loi de finances a été définitivement adopté. Plusieurs mesures répondent à la colère des agriculteurs exprimée depuis plus d'un an. Parmi elles :
Élevage : possibilité de provisionner à hauteur de 15 000 euros par exploitation l'augmentation de la valeur du stock vif.
DEP : renforcement de la déduction pour épargne de précaution (DEP) : exonération à hauteur de 30 % et rétroactivité pour 2024.
TFNB : augmentation du taux d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 20 à 30 %.
Travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi : exonération fiscale des cotisations patronales pour les salaires jusqu'à 1,25 fois le Smic.
Retraites : calcul des retraites sur les 25 meilleures années, des le 1er janvier 2026.
Transmission et installation : exonération de plus-values sur les transmissions d'entreprises individuelles (rehaussement les seuils concernés). Exonération de droits de succession et de donation en cas de transmission de biens ruraux donnés à bail à long terme et ouverture du régime d'exonération des plus-values en cas de retraite en faveur de jeunes agriculteurs dans les situations de cession se réalisant sur une longue période.
Carburant : sanctuarisation du GNR

// ÉLEVAGE

La Chambre d'agriculture de l'Yonne s'engage à soutenir les agriculteurs

L'annonce de la réélection d'Arnaud Delestre en tant que président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne relance le débat sur la reconnaissance et la prise en charge du bien-être des agriculteurs.



Freepik

Au-delà des difficultés économiques, les agriculteurs peuvent faire face à des problèmes liées à la vie sociale.

Mélanie Varache, 3e vice-présidente de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, se positionne comme une porte-parole des éleveurs qu'elle représente. *« En ce moment, je pense particulièrement au bien-être de l'élevage, des vaches et des animaux, mais il faudrait aussi penser au bien-être des éleveurs »*, déclare-t-elle, consciente des difficultés économiques et sanitaires survenues ces derniers mois. La baisse des exploitations en élevage inquiète la Chambre d'agriculture. *« Je pense qu'on va devoir un peu plus travailler là-dessus, un point que nous partageons avec le préfet, car quand il n'y aura plus d'éleveur, il n'y aura plus d'élevage »*, poursuit-elle.
Au-delà des problématiques économiques, les élus ont conscience que les agriculteurs peuvent faire face à des difficultés liées à la vie sociale. *« On peut être vite tout seul dans notre exploitation »*, interpelle la troisième vice-présidente. C'est dans ce contexte que la Chambre d'agriculture a mis en place une diversité de structures. Dans l'Yonne, la cellule Réagir 89, qui est animée par la Chambre d'agriculture, est un dispositif permettant de proposer une réponse adaptée et de trouver des solutions via un accompagnement personnalisé à la situation.

« Remettre l'humain au cœur de notre métier »

« Quand on a fait le bilan de l'année 2024, il y a quelques semaines, on s'est rendu compte que les sessions où on évoquait ce sujet étaient celles où la salle était la plus pleine. Chacun prend la parole à tour de rôle pour expliquer les problématiques, donc c'est un sujet qui existe », annonce Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le président réélu annonce également qu'*« il n'y a pas de concurrence entre les associations qui peuvent aider les agriculteurs. L'objectif premier est que cela puisse répondre à un maximum de problématiques possibles »*.

À travers ce nouveau mandat, les élus se sont donné pour mission de rompre la solitude que les agriculteurs peuvent connaître. *« On est de plus en plus accompagnés par l'informatique et la dématérialisation des démarches. Certes, on gagne du temps mais du temps que l'on passe devant un ordinateur. Avant, le technicien passait régulièrement, maintenant il faut tout réaliser soi-même et on se retrouve isolé pendant une, deux voire trois semaines »*, déclare Jean-Baptiste Thibault, le 1er vice président.
Damien Brayotel, 2e vice-président déclare, quant à lui, que *« les éleveurs ont besoin d'être considérés dans leurs exploitations, dans leur contribution à la souveraineté alimentaire »*. Engagé à défendre leurs intérêts, celui qui est aussi président de la FDSEA met en avant le fait qu'*« il faut que les éleveurs soient bien dans leurs bottes, c'est d'ailleurs le titre d'une formation que l'on réalise depuis quelques années au syndicat. Elle sert à prendre un peu de recul sur son métier, sur les pressions qu'il peut y avoir »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

RÉGION

// CONGRÈS NATIONAL FNB

Le regard des régionaux

Le congrès de la Fédération nationale bovine (FNB) s'est tenu les 12 et 13 février à La Rochelle. Une délégation d'éleveurs de Bourgogne Franche-Comté était présente. Romaric Gobillot, éleveur nivernais et nouveau président de la FRB nous partage ses impressions sur l'événement.

Quelle était l'ambiance du congrès FNB ?

Romaric Gobillot : « L'atmosphère *était un mélange d'enthousiasme et de combativité. D'un côté, la hausse des prix des broutards a permis de dépasser les indicateurs de coût de production validés par l'interprofession et la consommation se maintient malgré les hausses pour les consommateurs. De l'autre, les problèmes sanitaires liés à la MHE et la FCO, la décapitalisation du cheptel, ainsi que les politiques publiques européennes parfois contradictoires, suscitent de vives préoccupations ».*

Quel était le contenu de votre intervention lors de la prise de parole des régions ?

R.G. : *« La FRB maintient l'effort pour pérenniser la production dans notre région. Un enjeu majeur est d'assurer un renouvellement générationnel suffisant dans les années à venir. C'est notre priorité syndicale et le fil conducteur de nos actions. J'ai évoqué le plan de soutien à l'engraissement mis en place avec l'appui financier du Conseil régional. Il vise à accompagner les éleveurs souhaitant développer cette activité. La FRB a participé à l'élaboration de ce dispositif et restera vigilante quant à sa mise en œuvre et à ses résultats, notamment que la valeur ajoutée arrive bien chez l'éleveur. L'intervention a également porté sur le travail autour de la contractualisation menée essentiellement avec les sections viande des 8 FDSEA de Bourgogne-Franche-Comté, la FRSEA BFC, les trois Elvéa de la région et la coopérative Franche-Comté Élevage. J'ai fini en insistant sur plusieurs attentes prioritaires. Sur la Restauration hors foyer (RHF) et la restauration collective nous demandons aux abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et à l'État de renforcer l'approvisionnement en viande régionale. Nous veillerons à ce que les négociations de la prochaine PAC qui vont s'ouvrir tiennent compte des intérêts des éleveurs bovins de BFC. Enfin, nous insistons, un accord sur le traité de libre-échange avec le Mercosur serait catastrophique pour les éleveurs et ne doit pas voir le jour ».*



Actuagri

Le congrès de La Rochelle a nourri les réflexions quant à l'avenir de l'élevage bovin français.

Qu'avez-vous retenu des travaux du congrès ?

R.G. : « *Un atelier portait sur la santé animale, un sujet de préoccupation majeur pour la filière. Les échanges ont mis en évidence un manque de coordination de l'État, notamment en matière d'anticipation des commandes de vaccins. Cette défaillance a des conséquences directes sur la gestion des maladies. Face à cette situation, la profession réclame la mise en place d'une banque d'antigènes afin de pouvoir réagir rapidement en cas de crise sanitaire. Par ailleurs, il est fortement recommandé de vacciner contre la FCO et la MHE afin de protéger efficacement les cheptels. Un autre atelier s'est penché sur la valorisation des atouts sociétaux de l'élevage bovin. Un intervenant du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a souligné que le critère carbone, souvent utilisé pour évaluer l'impact environnemental de l'élevage, n'est pas pertinent. Il a insisté sur la nécessité d'adopter une approche davantage centrée sur la biodiversité, un domaine dans lequel les éleveurs jouent déjà un rôle fondamental, notamment à travers la gestion des prairies, la préservation des haies et la qualité des ressources en eau. Enfin, un troisième atelier a traité la question de l'équilibre entre production de maigre et l'engraissement. Si la hausse des prix du maigre constitue une avancée positive, elle pourrait néanmoins entraîner une augmentation des exportations, faute d'une réaction rapide des acteurs de la filière française sur l'engraissement. Dans ce contexte, il devient crucial d'envoyer des signaux clairs aux éleveurs pour inverser la tendance à la décapitalisation et encourager le développement de l'engraissement sur le territoire national ».*

// ENVIRONNEMENT

Haies bocagères : des plantations accompagnées

La Chambre régionale d'agriculture de BFC et cinq Chambres départementales se sont impliquées fortement dans les plantations de haies ces dernières années.

Les haies jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. En freinant l'agressivité du vent, elles agissent comme un écran climatique naturel, protègent les cultures et réduisent l'érosion des sols. Elles servent de refuge aux auxiliaires de culture, ces organismes qui luttent naturellement contre les ravageurs, tout en soutenant le bon fonctionnement des écosystèmes agricoles. Un autre aspect est leur contribution à la gestion durable de l'eau. En réduisant les pics de crue et en interceptant certaines substances polluantes dissoutes, les haies jouent un rôle crucial dans la préservation des ressources. Elles participent à la régulation de l'humidité des sols, favorisant une meilleure rétention de l'eau dans les parcelles agricoles. Au XXe siècle, certaines régions ont été marquées par l'arrachage massif de haies pour simplifier le travail agricole. Aujourd'hui, nous assistons à une inversion de cette tendance. De plus en plus d'agriculteurs optent pour la plantation de haies autour de leurs parcelles ou pour l'implantation d'arbres isolés. Ces initiatives visent à créer des abris pour les animaux, mais également à promouvoir la biodiversité et à améliorer les paysages agricoles.

Projet régional

Dans le cadre d'un appel à projet « Biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse, cinq Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté en lien avec la Chambre régionale d'agriculture (Côte-d'Or, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Doubs-Territoire de Belfort) ont déployé un ambitieux programme d'implantation de haies et d'arbres isolés. Ce projet, étalé de 2020 à 2024, a permis de former les agriculteurs et de développer des outils de sensibilisation tels que des fiches techniques, des expositions et des vidéos expliquant les bienfaits des haies et les meilleures pratiques pour leur implantation et leur entretien. Résultats : plus de 8 km de haies, 200 mètres de fascines pour stabiliser des berges, et 50 arbres isolés ont été plantés dans divers territoires (Val de Gray, Val de Saône, plaine du Jura). Ces plantations ont impliqué une large variété d'acteurs, des communes aux agriculteurs, qu'ils soient maraîchers, viticulteurs, céréaliers ou éleveurs. Consultez la vidéo résumant les multiples bénéfices de ces initiatives et explorez les ressources disponibles sur le site internet des Chambres d'agriculture de BFC, dans la section dédiée au projet.

D'après communiqué

// EN SAVOIR +

Plus d'informations (vidéo, lien…) sur notre site www.agribourgogne.fr
Accès direct enutilisant le QR Code ci-dessous:
https://www.agribourgogne.fr/articles/24/02/2025/Haies-bocageres-des-plantations-accompagnees-96023/

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



Les plantations de haies sont soutenues par les Chambres d'agriculture de BFC.

// ÉNERGIES

Le bon sens agrivoltaïque

Les Assises nationales de l'agrivoltaïsme qui se sont tenues à Dijon le 13 février ont fait une large place au contexte dans lesquels se montent - et souvent, se débattent - les projets.

Non, tout n'est pas rose au royaume de l'agrivoltaïsme ! Même si un texte de contrôle et de suivi des pratiques a été adopté en 2024, fournissant un cadre juridique à cette activité, bien des choses restent à ajuster. C'est ce qui ressortait des échanges tenus lors des Assises nationales de l'agrivoltaïsme, organisées à Dijon le 13 février par la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA). Le secteur donne l'impression d'être à la croisée des chemins, entre opportunités réelles et craintes liées à un projet de loi prévoyant une limitation de la puissance de ces installations (voir encadré). Le malaise était résumé dans l'intitulé de la table ronde ouvrant l'évènement : *« Remettre le bon sens agricole au cœur des projets agrivoltaïques »*. Celui-ci aurait-il été perdu ? Le contexte dans lequel certains projets doivent s'intégrer inquiète Jean-Philippe Delacre : cet agriculteur côte-d'orien, connu pour le démonstrateur agrivoltaïque installé sur une de ses parcelles par Total Énergies renouvelables, à Channay, porte aujourd'hui un nouveau projet en collectif, avec huit autres agriculteurs, sur des terres très superficielles : *« Il risque de se passer avec les énergies ce qui se passe avec l'agroalimentaire,* déplorait-il : *la surnormalisation va conduire à l'importation de choses produites ailleurs, en l'occurrence, de l'énergie. Les normes françaises n'existent pas dans d'autres pays avec lesquels on est interconnectés… Ce serait quand même un comble de devoir acheter notre énergie décarbonée chez nos voisins comme l'Espagne, un pays qui a pris ce train. »* Le projet dans lequel il est impliqué fait l'objet d'un refus auprès de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF). *« Je ne suis pas découragé mais je me pose des questions… »* convient-il.



Ces Assises nationales de l'agrivoltaïsme ont donné lieu à de nombreux débats et échanges notamment sur des évolutions législatives pouvant remettre en cause la rentabilité de certains projets.

Maintenir une indispensable compétitivité

Pour Christian Courtier, agriculteur en Haute-Marne, la menace tient aussi au fait que les développeurs solaires prennent beaucoup de risques mais face à une compétitivité décroissante ou incertaine, ils pourraient faire machine arrière. *« Il y a, par exemple, la nécessité de développer des postes source, car ceux qui existent arrivent à saturation »* soulignait-il. L'autre grand problème, c'est le temps nécessaire pour faire aboutir les projets. *« J'ai personnellement un projet qui est en attente depuis cinq ans ! »* Un projet porteur de valeur ajoutée avec le développement d'une production de petits fruits et de raisin de table, couplé à de l'élevage ovin. Il était rejoint par un autre agriculteur de Haute-Marne, Jean-Philippe Froissard : *« nous, on dispose d'un branchement et pourtant les choses n'avancent pas au rythme où elles devraient, alors que l'agrivoltaïsme peut nous fournir un levier pour soutenir nos exploitations. »* C'est d'autant plus regrettable que cet exploitant envisage son projet sur des terres très superficielles, qu'il l'a co-construit avec les habitants de son territoire et qu'il se traduirait par l'implantation de 3 km de haies. *« Chez nous,* poursuivait-il, *c'est le projet agricole qui a déterminé la taille du projet agrivoltaïque et pas l'inverse. Cela doit permettre de pérenniser de l'élevage sur une exploitation et d'être viable économiquement. »*

Partage de la valeur

Dans ce contexte incertain, la question du partage de la valeur de la production énergétique était différemment abordée par les intervenants. *« Pour partager la valeur,* remarquait Jean-Philippe Froissard, *il faut être sûr qu'il y en aura »*. Une remarque qui posait en creux la question de la préservation de la rentabilité de ces projets. *« Avant de parler de partage, parlons compétitivité,* renchérissait Christian Courtier. *Il faut faire les choses dans l'ordre, soyons pragmatiques, apportons de la valeur ajoutée. Le partage de la valeur n'est pas la priorité. »* Le mot de la fin revenait à Jean-Philippe Delacre qui réalisait la synthèse entre l'acceptation sociétale des projets et la valeur potentielle dont ils sont porteurs à l'échelon de territoires ruraux : *« le partage de la valeur est une question complexe, mais je constate une chose : la population de mon village m'interpelle aujourd'hui parce qu'elle ne comprend pas que nos projets n'aboutissent pas. Elle se demande ce que nous faisons ! »*

Berty Robert

La FFPA opposée à une limitation des puissances installées

À l'occasion de ces Assises nationales la FFPA (producteurs agrivoltaïques) s'est opposée à une limitation de la puissance des centrales. La fédération critique la proposition de loi transpartisane, déposée le 13 février par le député Pascal Lecamp (Les Démocrates, Vienne), qui prévoit au maximum 5 mégawatts-crête par installation. Selon elle, *« la limitation de puissance des projets empêche un développement intelligent de l'agrivoltaïsme. En l'état, seules de petites installations près des postes sources seraient possibles sans intérêt agronomique ni rentabilité pour les agriculteurs et les développeurs »*. Autre inquiétude suscitée : la mise en place d'un fonds de redistribution territorial. Une telle mesure *« compromet la viabilité économique des projets en alourdissant encore leur fiscalité »*. Enfin, la FFPA conteste le volet du texte sur la sécurisation juridique des contrats entre propriétaires, fermiers et énergéticiens. Le nouveau type de convention-cadre, figurant dans la proposition de loi, est *« déconnecté de la réalité du terrain, ajoutant une couche réglementaire à un cadre législatif déjà complet et opérationnel »*.

// SOLIDARITÉ

Deux tonnes de pommes de terre solidaires

L'antenne Bourgogne-Franche-Comté de l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) a récupéré deux tonnes de pommes de terre dans un Gaec de Saône-et-Loire. Le 17 février, des bénévoles du Secours Catholique et de la Croix-Rouge étaient sur place pour les conditionner.



Solaal BFC met en lien les associations d'aide en matière alimentaire et des producteurs : les deux tonnes de pommes de terre triées et conditionnées en Saône-et-Loire sont une traduction concrète des actions menées.

Un joli soleil hivernal illumine la cour du Gaec du Moulin brûlé en ce matin du 17 février. Il fait froid mais l'atmosphère est chaleureuse. Sur cette exploitation, située en Saône-et-Loire, dans le village de Fragnes-La Loyère, au nord de Chalon-sur-Saône, plusieurs paires de mains sont à l'œuvre : il s'agit de trier et de conditionner deux tonnes de pommes de terre données par les trois associés du Gaec à des structures solidaires (en l'occurrence, la Croix-Rouge et le Secours Catholique).

Des bénévoles de ces deux associations sont venus mettre la main à la pâte, autour de Dominique Regnault, l'un des trois agriculteurs du Gaec du Moulin brûlé, et d'Amaëlle Begin-Doisy, la coordinatrice de Solaal BFC.

Créée en 2023, cette antenne régionale voit ainsi se traduire concrètement son action visant à faire le lien entre des agriculteurs désireux de donner certains produits et des associations impliquées dans l'aide alimentaire.

Une action simplifiée

Le Gaec du Moulin brûlé, c'est une exploitation céréalière, viticole et qui a également une activité de vente à la ferme avec ses poulets de chair, ses poules pondeuses et sa production de pommes de terre sur deux hectares. *« Les 2 tonnes que nous donnons, par l'intermédiaire de Solaal,* explique Dominique Regnault, *n'auraient de toute façon pas pu être valorisées. »* Faire appel à Solaal étant d'autant plus dans la logique des choses que Benoît Régnault, le frère de Dominique et associé du Gaec, est engagé au sein du conseil d'administration de l'association solidaire paysanne.

Ces agriculteurs ont apprécié la simplicité qu'amène le fait de pouvoir se reposer sur Solaal, notamment dans la mise en contact avec les associations solidaires qui peuvent être intéressées par les denrées alimentaires proposées. Le Gaec n'en est pas à son coup d'essai en matière de solidarité alimentaire : avant la création de Solaal BFC, il avait déjà eu l'occasion d'effectuer des dons pour des Maisons de quartier à Chalon-sur-Saône. Le 17 février, les bénévoles mobilisés ont pu trier les pommes de terre et les mettre en filets.
Ne reste plus qu'à les distribuer, et ça, c'est le rôle de la Croix-Rouge et du Secours Catholique.

Berty Robert

Pour contacter Solaal BFC : 06 17 17 46 84

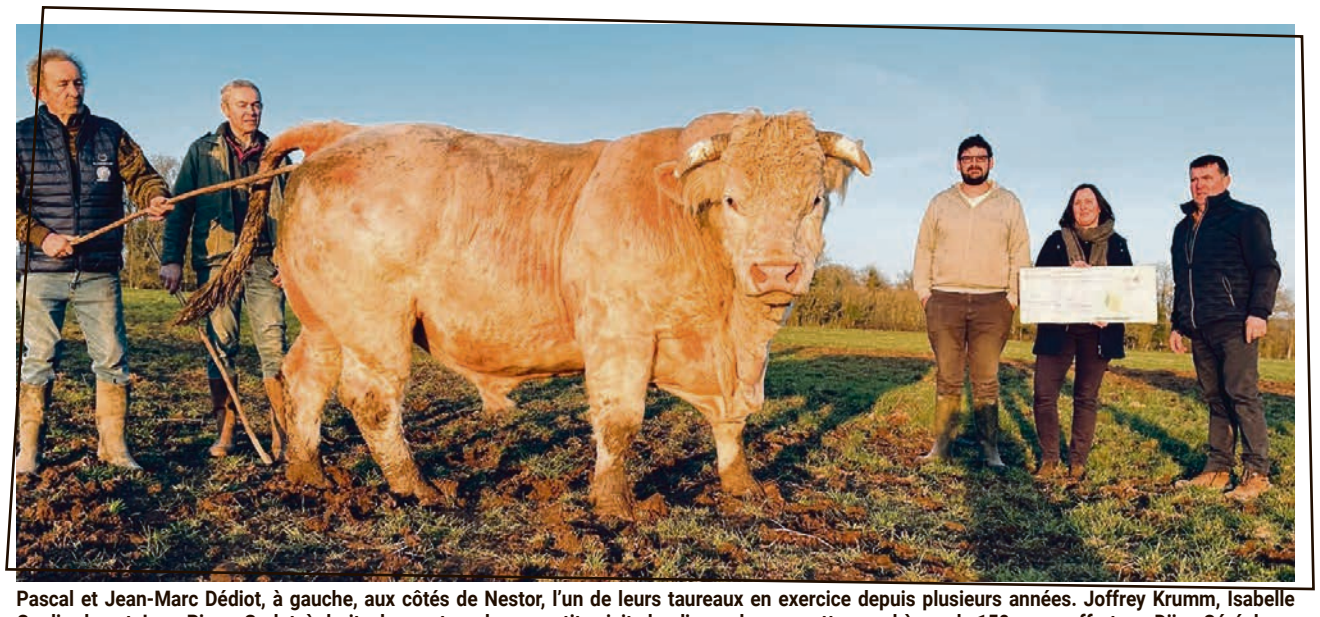
Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

ÉLEVAGE

// STATION CHAROLAISE

21 23 et 2 qui font 25

Le Gaec Dédiot vient d'acheter deux nouveaux reproducteurs à la vente du GIE Charolais Évaluation, portant à 25 son nombre de taureaux acquis à la station depuis le début des années 2000.



Pascal et Jean-Marc Dédiot, à gauche, aux côtés de Nestor, l'un de leurs taureaux en exercice depuis plusieurs années. Joffrey Krumm, Isabelle Gouliardon et Jean-Pierre Godot, à droite, leur ont rendu une petite visite lundi pour leur remettre un chèque de 150 euros offert par Dijon Céréales.



Sur le stand Groupama, qui a joué un rôle financier dans l'opération.

En termes de fidélité, difficile de faire mieux. *« Je ne prends pas beaucoup de risques en disant que ce sont les acheteurs les plus fidèles de la station. J'en suis sûr à 99 %. Voire davantage ! »*, lance Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais Évaluation. Pascal et Jean-Marc Dédiot se fournissent très régulièrement à Créancey, pour ne pas dire tous les ans. Vendredi 14 février, c'était donc une évidence pour ces deux frères de reprendre *« le boîtier »*. *« Et cette fois, il nous fallait deux taureaux… Pour faire notre choix, pas d'internet : nous avons la chance d'être à proximité de la station, nous avions pris rendez-vous directement sur place une dizaine de jours avant la vente pour aller voir les veaux »*, indique Pascal Dédiot. Si, d'ordinaire, une douzaine de Charolais sont présélectionnés, une vingtaine de sujets étaient susceptibles d'intéresser cette année les habitants de Jouey : *« le choix est encore plus important depuis qu'une soixantaine de veaux sont évalués, contre quarante auparavant. De plus, la qualité était impressionnante dans ce millésime, ce qui augmente les possibilités… Le GIE réalise un excellent travail dans ce domaine… Autre point à souligner : lors de notre pré-sélection pour la vente, il est dans notre intérêt de voir large et de cocher de nombreux animaux pour être sûr d'en ramener au moins un chez soi »*.

Ils y retournent

Ces éleveurs de 160 vaches ont acquis Vainqueur du Gaec Rizet (71) sur une enchère de 3 000 euros et Verdun, né à l'EARL Gheeraert de Châtillon-sur-Seine, pour la somme de 3 500 euros. Comme à chaque fois, les deux Côte-d'Oriens étaient assis l'un à côté de l'autre en ayant en tête une limite de prix fixée sur chaque veau : *« il faut bien des limites, surtout quand nous achetons deux animaux. L'an dernier, nous avions dépassé un peu, mais cela reste assez rare »*, retrace Jean-Marc Dédiot, qui avait le boîtier entre ses mains. *« Pour nous, acheter en station, c'est une sécurité à tous les niveaux »*, lance Pascal Dédiot, *« si nous y retournons aussi régulièrement, c'est que nous sommes très bien servis à chaque fois. Parmi nos 25 achats, un seul n'a pas donné entièrement satisfaction mais c'était la faute à pas de chance : le taureau était tombé malade par la suite, ce sont les aléas de l'élevage »*. Facilités de naissance, croissance et bonne valeur laitière sont les critères les plus recherchés par les frères Dédiot : *« cela varie selon les années mais effectivement, ce sont souvent les points les plus importants à nos yeux. Quelles que soient nos attentes, nous trouvons chaque année le reproducteur qui nous correspond le mieux. La donne a bien changé depuis toutes ces années : nos vêlages n'ont plus rien à voir avec ceux de l'époque. À force de sélectionner les vêlages faciles, nous en tirons de jolis bénéfices, à l'image de la race Charolaise dans son ensemble »*. Pascal Dédiot ajoute un autre critère de choix, avec la docilité des reproducteurs : *« elle est remarquable, nous n'avons jamais eu le moindre problème avec nos veaux achetés à Créancey. L'implication de Joffrey Krumm y est sans doute pour quelque chose »*. L'animalier était justement sur l'exploitation de Jouey en début de semaine, en compagnie d'Isabelle Gouliardon, venue apporter un chèque de 150 euros de Dijon Céréales remporté par tirage au sort le 14 février. Jean-Pierre Godot en a profité pour les saluer : *« le travail de ce binôme est remarquable, aussi bien dans la gestion administrative pour Isabelle que les soins des veaux assurés par Joffrey. Merci à eux ! »*.

AG

Et le veau MFR est...

Pour la deuxième année consécutive, le GIE Charolais Évaluation avait invité les jeunes de la Maison familiale de Pouilly-en-Auxois à se mettre dans la peau d'acheteurs *« virtuels »*. Après plusieurs visites à la station, les CAP *« Métiers de l'agriculture »* avaient jeté leur dévolu sur Vautour, veau né en Saône-et-Loire chez Philippe Butaud. Ce reproducteur a affolé les compteurs avec une enchère à 5 650 euros, réalisée par le Groupe Adaz en République-Tchèque. Comme l'an passé, la MFR percevra 4 % de cette somme grâce à la contribution de la caisse locale Groupama de Pouilly-Bligny qui avait, comme à son habitude, son stand au pôle agricole. Figurent sur la photo : Annie Pachon (commissaire aux comptes de la caisse Semur-Époisses), Camille Parisot et Willy Leroy (conseillers agricoles), Kahina Belgaid (responsable secteur Châtillonnais), Hasim Kocali (responsable départemental du développement commercial), David Doyer (président de la caisse locale), Alicia Roze (responsable secteur Auxois-Morvan), Franck Poinsot (animateur technico-commercial) et Victoria Naillon (conseillère agricole). *« C'est un plaisir, chaque année, de participer à cette très belle journée d'élevage »*, s'est félicité David Doyer, également vice-président de la fédération départementale Groupama. Le partenariat entre la caisse locale et le GIE s'élève à 650 euros. À noter que Groupama assure l'ensemble des veaux durant leur évaluation.

// ASSOCIATION DES MOUTONNIERS NIVERNAIS (AMN 58)

58 Besoins, attentes et engagement

Une réunion d'information de l'association des moutonniers nivernais (AMN 58) a eu lieu le 13 février afin de cibler les besoins des potentiels adhérents.

Afin de déterminer les préoccupations, les besoins et les envies des futurs adhérents de l'association des moutonniers nivernais (relancée il y a peu), le bureau organisait une réunion le 13 février, à Billy-Chevannes. Après une rapide présentation des valeurs de l'AMN 58, la parole fut donnée à la vingtaine d'éleveurs présents pour l'occasion.

Là, la première interrogation de la salle ne se fit pas attendre : *« pour la prédation, on fait quoi ? »*. Sur cette question, les échanges furent nourris avec une accumulation d'interrogations émanant des éleveurs : *« Comment peut-on continuer à travailler ainsi ? »*, *« Pourquoi ne sommes-nous pas entendus ? »*, *« Est-ce qu'avoir des chiens de protection est la solution ? »*, *« Les filets sont manifestement inefficaces alors pourquoi s'embêter à les poser ? »*, *« Pourquoi la mise en bergerie n'est pas considérée comme un moyen de protection ? »*, etc.

Les moyens à disposition

Afin de leur apporter quelques préconisations, Laurence Laborde (éleveuse à Montigny-sur-Canne et adhérente à l'AMN 58) insiste : *« Avoir des chiens de protection se réfléchit car cela requiert un engagement et un savoir-faire. En attendant, cela reste une solution de protection ayant fait ses preuves dans d'autres départements où la présence lupine est installée »*. Solenn Bourdon, présidente de l'AMN 58, rebondit : *« Je vous conseille d'installer des moyens de protection afin de pouvoir prétendre à une certaine reconnaissance de vos pertes en cas d'attaques, mais aussi pour accéder aux autres dispositifs en place (intervention des louvetiers, tir de défense simple, etc.). D'ailleurs, faites les demandes dès le début d'année, afin de profiter des subventions disponibles »*. Sur ce dernier point, un éleveur dans la salle réagit : *« J'ai l'impression que nous devons encore faire l'aumône… C'est insupportable ! De plus, comment protéger 50 lots dans 50 parcelles différentes ? Que ce soit avec des filets ou des chiens, c'est irréalisable. Nous devons trouver une solution pour tout le monde, que l'on ait 10 ou 1 000 ovins »*. Si les préoccupations pratiques étaient au cœur des échanges, d'autres éléments furent mis en évidence et à retrouver dans une prochaine édition de Terres de Bourgogne.

Chloé Monget

1. https://www.agribourgogne.fr/articles/07/02/2025/L-association-est-relancee-95823/



La réunion de l'AMN 58 organisée à Billy-Chevannes le 13 février a réuni une vingtaine d'éleveurs.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES ALLAITANTS

21 Le printemps à l'horizon

Nous nous sommes invités la semaine dernière dans une exploitation agricole dans le Morvan, à la rencontre d'un jeune éleveur charolais.

Direction Villargoix, près de Saulieu, ce lundi 10 février. Stéphane Léger a accepté une petite rencontre matinale pour parler de son quotidien et de son métier. Vêlages, écornage, vaccination, pansage, engraissement, contractualisation et curage du fumier animent ses journées. *« En ce qui concerne les naissances, j'ai à ce jour 70 veaux, il m'en reste une trentaine. Tout se passe bien, voire très bien pour le moment. J'obtiens les veaux que je recherche et je ne suis pas embêté pour l'instant par la FCO, contrairement à un certain nombre de collègues pour qui cela doit être très difficile, sur bien des plans »*, indique l'éleveur de 35 ans, qui a vacciné son troupeau courant décembre.



Stéphane Léger et l'un de ses 70 veaux.

Vers la sortie d'hiver

Malgré l'absence de problèmes sanitaires, le Côte-d'orien se montre impatient d'en finir avec cette période hivernale : *« je ne dois pas être le seul dans ce cas, c'est toujours mieux de voir ses animaux dehors… Et notre travail ne sera plus le même. Oui c'est vrai, le calendrier avance vite, la mise à l'herbe n'a jamais été aussi proche, mais il y a encore plusieurs semaines à attendre tout de même ! »*. Une anecdote sur les vêlages de Stéphane Léger vient de la *« petite pause »* opérée durant les fêtes de fin d'année : dans le but d'être *« un peu plus tranquille »*, aucune naissance n'est enregistrée entre le 20 décembre et le 4 janvier : *« cette coupure est volontaire, tous les ans, j'enlève et je remets le taureau aux mêmes dates. Ça marche très bien, même si certaines vaches peuvent effectivement porter un peu plus longtemps que le terme »*.

Quatre veaux disponibles

Stéphane Léger vend des broutards, engraisse ses femelles et sélectionne ses plus beaux veaux pour en faire de futurs reproducteurs. *« Pour ce dernier point, mon père faisait déjà un gros travail dans ce domaine, mais depuis mon installation, je développe encore plus l'activité avec, à l'horizon, une inscription au Herd-book Charolais. Se consacrer plus amplement à la partie reproduction donne de l'intérêt et un sens supplémentaire à mon métier »*.

L'éleveur a déjà participé aux deux derniers concours de l'Auxois-sud et rempilera bien volontiers cette année avec, peut-être en plus, un déplacement au rendez-vous de Luzy.

Une fois son inscription au HBC en poche, Stéphane Léger prendra plaisir à se rendre au concours de Semur-en-Auxois. Quatre veaux d'un peu plus d'un an, tous génotypés, sont aujourd'hui disponibles à la vente : *« ils peuvent aller à la saillie dès maintenant. Mon modèle est le mixte-viande. Je recherche toujours la finesse, du grain de viande, sans oublier les qualités maternelles et les facilités de naissance »*.

Un peu de vente directe

Stéphane Léger écoule également quatre bovins de 400 kg de carcasses par an par le biais de la vente directe, un mode de commercialisation qu'il affectionne particulièrement : *« j'adore la proximité et les échanges avec le consommateur, qui se montre curieux et très intéressé par notre façon de travailler. Je vends aussi une partie de la production à un restaurant. La vente directe reste marginale au sein de mon élevage : ce n'est pas ça qui fera tourner ni couler l'exploitation »*.

Les colis sont vendus 16,50 euros/kg, un tarif qui permet encore de dégager une plus-value par rapport aux ventes en ferme : *« sur une bête, il y a en moyenne 1 300 euros de frais entre l'abattage, la découpe et la mise sous vide. La note est encore plus salée si je fais transformer en saucissons, viandes séchées et steaks hachés. Je réalise tout de même une marge nette de 700 euros par animal, par rapport à une vente plus classique »*.

AG

// CONGRÈS FNB 2025 À LA ROCHELLE

89 La Région BFC largement représentée

Une délégation de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne a participé au congrès annuel de la FNB les 12 et 13 février à La Rochelle. Les discussions ont porté sur les défis majeurs de la filière bovine. Sur le plan économique, la Pac continue de fragiliser l'élevage avec une diminution de 17 millions d'euros d'aides couplées animales, un choix politique qui pénalise les éleveurs. Côté consommation, l'UE a fait marche arrière en levant l'interdiction d'utiliser le terme « steak » pour des produits végétaux.

La FNB redoute une confusion pour les consommateurs et exige une intervention du gouvernement. Le secteur de l'engraissement subit une baisse continue du cheptel. En France et en Europe, le nombre de vaches a chuté de 10 % ces dernières années.

Depuis 2024, les naissances de bovins maigres ont reculé de 6 % et les exportations de broutards ont diminué de 7 %. L'Italie reste dépendante des broutards français (90 % des importations) mais la pénurie de bovins maigres pourrait bouleverser les équilibres du marché.

La classification des carcasses

Les éleveurs disposent de 24 heures pour contester les résultats sur Normabev mais les recours de la part des éleveurs sont rares. Une intelligence artificielle est en cours de développement pour fiabiliser le processus grâce à la conservation d'images après découpe de la carcasse. Toutefois, certains opérateurs, comme le groupe Bigard, retarderaient volontairement la transmission des données pour garder la main sur le classement des carcasses.

Enfin, la gestion sanitaire inquiète tous les éleveurs. La rupture de stocks de vaccins fragilise la stratégie de prévention des maladies vectorielles alors que la vaccination reste essentielle pour protéger les troupeaux.

Attention, cependant, les tests PCR réalisés pour l'export ne permettent pas d'être éligibles au guichet d'indemnisation pour les mortalités dues à la FCO, une situation qui pèse sur de nombreux éleveurs.

Lors de la table ronde « Bâtir des politiques publiques qui pérennisent notre élevage durable », les éleveurs ont interpellé plusieurs députés européens, dont Céline Imart, agricultrice et députée européenne, Benoît Cassart, éleveur belge et député européen, ainsi que Joaquim Ordeig Vila, membre de la Direction générale de l'Agriculture à la Commission européenne. Les éleveurs en ont profité pour leur demander des comptes au sujet de la stigmatisation de l'élevage, trop souvent accusés d'être polluants ou nocifs pour la santé. Benoît Cassart a critiqué la complexité réglementaire qui freine les éleveurs, tandis que Céline Imart a rappelé l'excellence de l'agriculture française et l'urgence de mieux la défendre face aux lobbies anti-élevage.

L'élevage, essentiel à la production végétale et à l'autonomie alimentaire, doit être soutenu par des politiques cohérentes et un cadre réglementaire allégé. Les éleveurs réclament plus de concertation au niveau européen et une simplification administrative pour assurer la durabilité économique et sociale de la filière. La FNB et la FNSEA exigent que la France mette son veto à l'accord Mercosur, jugé déséquilibré.

FDSEA de l'Yonne



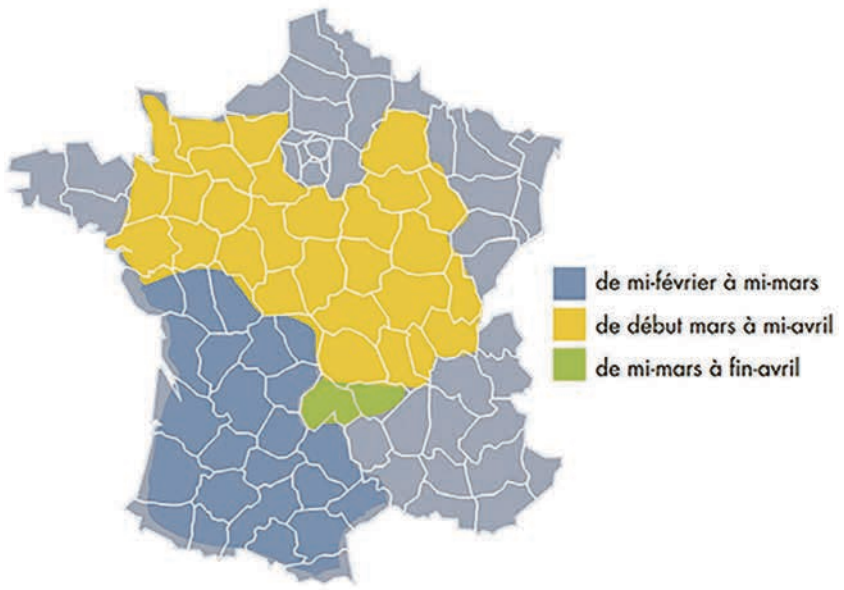
Fdsea de l'Yonne

Fédération nationale bovine à La Rochelle.

// LENTILLES

Comment assurer une bonne implantation ?

Les semis de lentille peuvent démarrer dès la mi-février dans les secteurs les plus précoces, et début mars sur la majorité des bassins de production. Le point avec Terres Inovia.



		Non hôte	Très résistante	Partiellement résistante à sensible
Lupin, Pois Chiche, Fenugrec, Lotier		x		
Féverole, Soja, Sainfoin			x	
Lentille, Luzerne, Gesse, Pois				x
Trèfle	Alexandrie, Hybride, Incarnat		x	
	Violet, Blanc, de Perse		x	x
Vesce	Pourpre, Velue			x
	Commune		x	x

Anne Moussart, Terres Inovia

Sensibilité des légumineuses à Aphanomyces euteiches.

Les semis de lentille pourront démarrer à partir de mi-février dans les secteurs les plus précoces, et début mars sur la majorité des bassins de production. Les objectifs d'une implantation correcte de la lentille sont la levée rapide et homogène de la culture et un enracinement suffisant pour la bonne mise en place de la nodulation.

Bien choisir sa parcelle

Bien choisir sa parcelle est un prérequis pour réussir la culture de la lentille.
La culture de la lentille est idéale pour valoriser les sols superficiels présentant une réserve utile faible à moyenne. L'objectif sera de cibler des parcelles de sols argilo calcaires superficiels, moyens ou des sols volcaniques et granitiques. Il est recommandé de privilégier des sols drainants, aérés et appuyés dont les réserves azotées sont modérées. Les sols à forte réserve utile sont à éviter car ils favorisent une végétation exubérante, augmentant le risque de verse. La mise en place de la nodulation peut être négativement impactée par des sols à forts reliquats azotés et les sols compactés. Enfin, les sols très caillouteux peuvent compliquer les chantiers de récolte.

Limiter les risques biotiques dès le choix de la parcelle

La lentille présente des sensibilités aux champignons telluriques, tels que Aphanomycès euteiches, ou des complexes de Fusarium spp et Pythium spp. Ces pathogènes pénètrent et impactent l'appareil racinaire, caractérisés par des symptômes de nécroses. L'appareil végétatif pourra présenter un jaunissement, un retard de croissance ou des flétrissements foliaires. La lutte contre ces pathogènes est préventive, en évitant le retour trop fréquent de la lentille sur une même parcelle.

Pour Aphanomyces euteiches, le délai de retour de la lentille préconisé est d'au moins 5 ans. La sensibilité à ce ravageur des autres légumineuses est également à prendre en compte. Les autres cultures sensibles à ces pathogènes, (pois, luzerne, certains trèfles…) sont également à prendre en compte dans la rotation (voir tableau 1). L'évaluation du potentiel infectieux des parcelles peut être réalisée avant l'implantation.
Privilégier également des parcelles indemnes de flore adventice difficile, telles que le datura, l'ambroisie, le bleuet ou l'ortie royale. En effet, les solutions de désherbage sur lentille restent limitées ce qui complique la gestion de certaines flores. De plus, la présence de certaines adventices (morelles, xanthium, ambroisie ou encore datura) peut entrainer un déclassement de la récolte vers l'alimentation animale.

Un semis précoce dans un sol ressuyé

Les semis des parcelles de lentille commencent dès mi-février dans les bassins du Sud-Ouest, de la côte atlantique et du Sud-Est, ils se poursuivent jusqu'en mi-avril pour le Centre-Val de Loire, le bassin Champenois ainsi que les nouveaux secteurs de production du Nord et Est. Enfin, les secteurs d'altitudes, comme le Cantal ou la Haute-Loire, réalisent des implantations plus tardives jusqu'à fin mai.
Le sol de la parcelle doit être ressuyé et suffisamment réchauffé afin d'éviter les tassements. La température du sol, à la profondeur de semis, doit être supérieure à 6 °C pour favoriser une germination rapide.
La préparation d'un lit de semence aéré et meuble sur les 15 premiers centimètres est un facteur important pour une bonne implantation de la lentille. En effet, la culture possède un système racinaire fasciculé peu puissant : un travail du sol adéquat permettra une exploration racinaire favorable à une bonne alimentation hydrique lors des périodes plus sèches au cours du cycle.
Semer entre 2 et 3 cm de profondeur avec un semoir à céréales et viser 220-250 plantes/m² levées. Attention aux semis trop denses qui favorisent le développement de maladies et augmentent le risque de verse. (Semis précoces : 270 gr/m² ; semis tardifs : 300 gr/m² ; en altitude : 300-320 gr/m²).
En conduite biologique, les densités de semis sont majorées si un désherbage mécanique est prévu. Selon les terroirs, cette majoration varie entre +10 % et +30 % par rapport aux densités préconisées en conventionnel.



Terres Inovia

Les sols superficiels sont bien adaptés à la culture de la lentille.

Un écartement entre 12 et 17 cm sera optimal pour éviter un trop grand salissement de la parcelle. En cas de présence de cailloux, un roulage des parcelles post-semis est recommandé pour niveler le sol, il peut être réalisé jusqu'au stade 5-6 feuilles.

Une culture peu exigeante en fertilisation

La lentille requiert une vigilance pour le désherbage mais est peu exigeante en fertilisation.

Lors des premiers stades de son développement, la croissance de la lentille est lente, ce qui limite sa compétitivité avec les adventices. La mise en place d'un programme de désherbage est recommandée pour limiter la croissance de ces adventices.

La nodulation de la lentille avec Rhizobium leguminosarum, naturellement présent dans les sols permet à la culture la fixation de l'azote atmosphérique. Elle est peu exigeante : pour un rendement de 15 à 25 q/ha, apporter 30 à 50 unités de P2O5, 60 à 80 unités de K2O et 20 à 25 unités de Mg.
Choix de la variété

Pour aider au choix des variétés, les résultats complets des essais variétés 2024 sont consultables sur le site My-Var.fr

Zoé Le Bihan, Terres Inovia



// LUTTE CONTRE LES GRAMINÉES

Lancement d'un observatoire en BFC

La lutte contre les graminées est aujourd'hui la grande cause des filières de grandes cultures. Les instituts Arvalis, Terres Inovia, ITB, Inov3PT, Unilet, Acta, se sont mobilisés afin de répondre à cet enjeu et établir un plan d'action sur la gestion des graminées adventices dans les rotations de grandes cultures. Cela donne le projet Gramicombi, véritable observatoire des graminées, avec 35 parcelles impliquées en BFC.

La lutte contre les graminées est aujourd'hui la grande cause des filières de grandes cultures et le diagnostic réalisé à travers le Plan d'anticipation de retrait de substances actives et de recherche d'alternatives (Parsada) est criant : montée en puissance de la pression des adventices dans les systèmes en lien avec la simplification des systèmes, le retrait de substances majeures et les phénomènes de résistance.

Dans ce contexte, les instituts des grandes cultures (Arvalis, Terres Inovia, ITB, Inov3PT, Unilet, Acta) se sont mobilisés pour répondre aux côtés d'autres partenaires et établir un plan d'action « Grandes cultures : gestion des graminées adventices dans les rotations de grandes cultures » au sein du Parsada. Le projet Gramicombi (pilote Terres Inovia, durée 5 ans) en est l'une des composantes, avec le Gramicible (voir P. 13 de ce même numéro, pilote Arvalis, durée 3,5 ans) et le projet transversal Parad (pilote Inrae, durée 5 ans).

Combiner des leviers

L'objectif de Gramicombi, intitulé *« Approfondir la connaissance et déployer la combinaison de leviers »*, est de construire et d'évaluer des combinaisons de leviers opérationnels, directs et indirects, de gestion intégrée des graminées dans les systèmes, et de déployer largement ces solutions à l'échelle de la ferme France pour mieux faire face à d'éventuels nouveaux retraits de substances. In fine, l'impact attendu est une meilleure gestion des graminées dans les systèmes sous différents contextes territoriaux, plus efficace et plus durable, dans un contexte d'anticipation de contraintes réglementaires. Gramicombi va mobiliser des réseaux d'agriculteurs pour mettre en œuvre des combinaisons de leviers dans leurs systèmes, après un diagnostic précis et une reconception collective et individuelle. L'intérêt de cette démarche en réseaux est de démultiplier l'adoption des pratiques par essaimage grâce à l'implication concrète des agriculteurs dans leurs changements de pratiques et aux témoignages concrets autour d'eux. L'approche sera également pluri-critères puisqu'elle analysera a posteriori la situation par rapport à celle de départ selon différents indicateurs techniques, environnementaux et sociétaux. Les partenaires territoriaux seront mobilisés : Chambres d'agriculture, coopératives-négoces, lycées agricoles. Deux réseaux sont prévus : Normandie-Bretagne (Margo) et Bourgogne-Franche-Comté (Objectif culture propres - OCP).

Mobilisation de réseaux

Cette action consistera à réaliser un diagnostic initial sur la parcelle, avec l'agriculteur, et construire avec lui des combinaisons de leviers adaptés à son contexte pédoclimatique. L'intérêt du réseau est de maximiser la diversité des milieux, des stratégies de système (travail du sol conventionnel, Agriculture de conservation des sols (ACS), etc.) et des réponses apportées. L'étape suivante permettra de mettre en œuvre ces combinaisons de leviers à l'échelle du système afin d'évaluer dans la durée l'impact de ces trajectoires de changement sur le niveau d'infestation en graminées. Notre méthodologie s'appuiera sur l'utilisation d'un guide partagé entre tous les réseaux (Bourgogne, Normandie, etc.). L'évaluation de l'impact technique, économique, environnemental et social de ces changements de pratiques à l'échelle du système de cultures, se fera avec le logiciel Systerre®.

De plus, l'étude des jours disponibles pour réaliser un travail du sol ou un désherbage mécanique dans les pédoclimats des parcelles suivies dans le projet permettra, avec le logiciel J-Distas, d'objectiver la faisabilité de certaines techniques. Le Réseau OCP (Arvalis, Terres Inovia, les Chambres départementales d'agriculture de la région BFC et le lycée agricole de Quetigny, en Côte-d'Or) a pour ambition d'innover dans les supports d'acquisition de référence et de transfert en construisant avec les agriculteurs via un réseau de parcelles avec une forte infestation en graminées à l'échelle de la région BFC.

Avec le concours financier de : GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité — écophyto Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Gramicombi est un vaste projet sur la lutte contre les graminées en grandes cultures dans lequel la Région Bourgogne-Franche-Comté est impliquée.

L'objectif est de mettre en place au sein du réseau, des combinaisons de leviers adaptées à chaque parcelle permettant de maîtriser la pression en vulpins à l'échelle de la rotation. La première année sera dédiée au choix des parcelles, à l'état des lieux du salissement ainsi qu'à l'analyse des pratiques de l'agriculteur et de l'historique de la parcelle.

Prolongements pédagogiques

Les trois années suivantes seront consacrées à la mise en place d'une combinaison de leviers construite avec l'agriculteur et spécifique au système étudié en prenant en compte les motivations et les freins de l'agriculteur. Pour finir, la dernière année sera réservée à l'évaluation du projet qui passera par un suivi de l'enherbement final des parcelles, une prise en compte de l'impact des changements mais également une analyse pluri-critères. Le réseau sera constitué de 20 parcelles avec de fortes infestations en vulpins et dans une moindre mesure en ray-grass, le suivi sera réalisé par Arvalis, mais également par l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) et les Chambres départementales d'agriculture de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et du Jura en prestations. Il sera complété par un réseau spécifique en système ACS d'une quinzaine de parcelles suivies par Terres Inovia.

Par ailleurs, l'intervention du lycée agricole de Quetigny et de son exploitation (Ferme de Tart-le-bas) est prévue pour suivre une des parcelles du réseau OCP (visée pédagogique pour les étudiants et appui aux instituts pour la collecte de données) et pour diffuser un support pédagogique aux étudiants de BTSA.

Arvalis

Si vous êtes agriculteur et volontaire pour participer à l'observatoire piloté OCP, n'hésitez pas à contacter Diane Chavassieux, ingénieur régional Arvalis : d.chavassieux@arvalis.fr

Assurances risques climatiques

Ne pas négliger son capital prairies

abeille ASSURANCES



L'équipe de l'agence Abeille assurances d'Auxerre.

Alice Mongin, Paul Vignet et Alexandre Rauxet et leur collaborateur Xavier Porte, accompagnent depuis la reprise en 2023 de l'agence Abeille assurances d'Auxerre, les agriculteurs de l'Auxerrois et de la Puisaye dans la gestion de leur exploitation. Après l'assurance récolte en 2023, c'est le sujet risques prairies qui était abordé le 13 février. Organisée au Château de Villefargeau et en partenariat avec la coopérative d'élevage Alyzée, cette réunion a accueilli une quinzaine d'agriculteurs.

Comme les autres cultures, le changement climatique et ses épisodes de sec, de gel, de fortes chaleurs ou d'excès d'eau comme ces derniers mois, impacte les prairies. Comme pour les grandes cultures, l'État a souhaité réviser le système de gestion des risques climatiques en concertation avec les assureurs et les professionnels agricoles afin d'augmenter le nombre d'agriculteurs assurés en simplifiant la couverture contre les risques climatiques. Abeille Assurances, 3e assureur agricole, a mis en place un contrat Risques Climatiques Prairies (RCP) en 2023, avec un fonctionnement indiciel à la commune et non à la parcelle. Airbus fournit chaque mois d'avril à octobre, un indice de production fourragère à tous les assureurs. En novembre, après comparaison à l'indice triennal ou olympique, l'indemnisation est déclenchée pour les dossiers ouverts, selon le type de production fourragère : prairies permanentes et temporaires, artificielles ou landes. Lors de la souscription du contrat avant le 31 mars, l'exploitation choisit d'assurer un capital par hectare et par nature de prairies et un seuil de franchise (20 ou 25 %). L'intégralité des surfaces fourragères doit être assurée. Les assurés bénéficient d'un taux de subvention unique à 70 %.

Pour l'exploitation assurée RCP, l'État, via le FSN, intervient à 90 % à partir d'un seuil de perte à 30 %. Les 10 % restants sont assurés par Abeille en plus de la perte entre la franchise et les 30 %. Les exploitations peuvent assurer entre 60 et 120 % du prix barème. Le rendement assuré est calculé automatiquement sur la moyenne de la masse fourragère mesurée par Airbus des 3 dernières années ou sur la moyenne olympique sur les 5 dernières. Le mode de calcul retenu est le plus favorable pour l'exploitation. Pour les prairies non assurées RCP, le FSN n'intervient qu'à hauteur de 35 %. En cas de fortes pertes de récoltes, les écarts entre assurés RCP et non assurés sont très significatifs. Subvention déduite, le coût moyen pour l'exploitation est de l'ordre de 12 et 16 € par ha de prairie assuré. Ce jeune contrat est en phase d'être amélioré au fur et à mesure de l'évolution du nombre de souscripteurs et notamment d'un maillage territorial de 350 fermes-pilotes qui mesurent les productions de fourrages.

Le moment de convivialité qui clôturait cette réunion a permis aux agriculteurs d'échanger avec les agents, les experts de la compagnie et les techniciennes d'Alyzée, présents à cette occasion.

L'agence Mongin-Vignet-Rauxet va par ailleurs se rapprocher un peu plus de ses clients poyaudins. Les trois agents ont annoncé l'ouverture au printemps d'une seconde agence à Toucy.

Publi-reportage



Les éleveurs de plus en plus intéressés par l'assurance risques climatiques prairies.

VIGNE

// MONTÉE EN GAMME

89

Des productions de meilleure qualité en moindre quantité

Mercredi dernier, à Beine, Cerfrance a organisé l'événement Vitiscopie. Objectif : donner toutes les clés pour permettre aux viticulteurs de réaliser une montée en gamme de leurs productions.

« 2024 a été éprouvante et les viticulteurs de la région ont dû affronter le gel, les torrents d'eau, une attaque de mildiou sans précédent. Dans certaines parcelles, il restait trop peu de raisins pour que cela vaille la peine de vendanger. Cependant une épreuve vous a épargné, alors que cela touche la plupart des vignobles français : notre région jouit encore d'une demande qui se maintient. », exprime Renaud Vigneaux, vice-président de Cerfrance BFC pour ouvrir la nouvelle édition de l'événement Vitiscopie.

Ces épreuves traversées par les viticulteurs icaunais se sont traduites par une augmentation des charges viticoles de près de 80 %. Une hausse qui vient s'ajouter à l'inflation, présente depuis 2016, de près de 20 %. Pour pallier ces difficultés-là, des domaines viticoles ont décidé d'augmenter les prix de leurs productions pour pouvoir survivre au contexte actuel. Résultat : 24 % des domaines icaunais ont augmenté leurs prix de vente moyens de 20 à 30 % entre 2016 et 2022.



Évenement Vitiscopie à Beine sur la montée en gamme.

Consommer moins mais mieux

Face à l'augmentation des prix, une tendance de consommation se dessine : consommer moins mais mieux. Mathilde Schryve, responsable études et prospectives chez Cerfrance BFC distingue deux comportements chez le consommateur. *« Il y a le phénomène de choix. Lorsque l'on subit l'inflation, cela signifie que l'on va payer plus cher un produit, mais sans avoir fait le choix de le payer plus cher. Le second c'est lorsque l'on monte en gamme. Le consommateur perçoit une meilleure qualité de son produit qui peut venir de sa qualité gustative, de l'emballage, ou même du récit qui accompagne le vin »*, analyse-t-elle.

Pour monter en gamme, Marion Barral, consultante senior en viticulture chez AOC Conseils, met en avant la spécificité bourguignonne. *« Le prix moyen, hors taxe, tous les réseaux de distribution confondus, en France, en moyenne est de 7,80 euros. La Bourgogne a un vrai décrochage et réalise un vrai travail de montée en gamme. Concernant l'exportation, la France est connue pour être un pays qui vend des vins très valorisés, très premium »*, étudie-t-elle. Pourtant, même si les vins français sont des vins renommés, ce ne sont pas les plus chers à l'exportation. Les États-Unis arrivent en première position, avec un prix moyen de 8,43 euros.

« Le marketing n'est pas réservé aux grandes entreprises »

« Le marketing est représenté par quatre axes : en ce qui concerne le produit, il y a tous les aspects techniques liés à la viticulture et à la vinification, l'habillage du produit, même la capsule compte dans l'image perçue », conseille la consultante chez AOC Conseils. *« Le second axe c'est le prix, bien évidemment, on est sur le segment premium dès qu'on bascule 20 euros TTC pour un consommateur »*, détaille-t-elle. Et poursuit sur l'axe de la distribution, *« il y a la question de l'animation promotionnelle, on ne fait pas de ventes sans animer son réseau de distribution. Cependant, la grande distribution doit bien évidemment être exclue des réseaux de distribution »*. En dernier point, l'experte en viticulture, s'attelle à parler des solutions en matière de communication. *« C'est important de travailler tout le récit autour du produit, essayer d'incarner et d'incruster une mémoire de ce produit. On va travailler également avec des prescripteurs, c'est indispensable, soit par un ami, soit par une médaille, soit par une personne reconnue », recommande-t-elle.*

À travers son expérience, Marion Barral a donné quelques exemples internationaux ayant réussi leur montée en gamme, comme le Cloudy Bay venu de Nouvelle-Zélande ou encore le NAPA Valley originaire des États-Unis. Autant d'exemples qui montrent des chemins à suivre pour permettre à son vin de monter en gamme.

Charlotte Sauvignac

// SALON

71

La Bourgogne a brillé à Wine Paris

La Bourgogne garde la plus haute place parmi les régions viticoles françaises adorées de tous et particulièrement de l'export. Du 10 au 14 février, elle était au salon Wine Paris, devenu la référence en matière de salon international.

Au salon Wine Paris 220 exposants de Bourgogne étaient présents. Ils ont fait part de leur satisfaction générale. C'est un très beau salon professionnel, avec des allées pleines dès le lundi, jour de fermeture de nombreux cavistes et restaurants à Paris. *« Ça a bien marché bien et j'ai eu pas mal de contacts »*, se réjouissait Antonin. Venu avec son père Jean-Marc, le domaine Battault a Dezize-lès-Maranges venait pour la première fois et n'est pas déçu. Ce domaine de 14 ha, cherche à développer la bouteille pour ses vins. La clientèle professionnelle est le cœur de Wine Paris, qui semble supplanter Prowein ou Vinexpo dorénavant. Ce sont les bons rapports qualité-prix que viennent chercher de nouveaux professionnels. L'interprofession des vins de Bourgogne tenait à faire découvrir une dizaine d'appellations *« où il est possible de se faire plaisir »* : Maranges, petit Chablis, côte de Nuits village, Irancy, Montagny, Pouilly-Vinzelles et Marsannay, avec le crémant de Bourgogne. La Chambre de commerce de BFC avait mis en place la nouvelle signalétique des Climats de Bourgogne sur tout le pavillon, *« beaucoup plus claire et plus jeune que l'ancienne avec des tuiles vernissées »*. La nouvelle campagne promotionnelle du BIVB était également affichée. Sur les 220 exposants bourguignons, une trentaine avait des stands individuels plus imposants, surtout des négociants (Boisset, Bichot, Delaunay, Moreau…) et caves (Terres Secrètes et Nuiton-Beaunoy, Compagnie de Burgondie…) Wine Paris était aussi l'occasion de travailler avec la grande distribution française présente. *« L'avantage de Wine Paris,* expliquait Amaury Devillard du Château de Chamirey à Mercurey et Domaine des Perdrix en Côte-d'Or, *est qu'il est tôt dans la saison et c'est facile d'accès pour tout le monde »*. Vinexposium (filiale de Comexposium) en a fait un salon international avec cette année 5 300 exposants (+ 29 %). 54 pays producteurs étaient présents, dont l'Italie, l'Espagne, le Portugal et États-Unis.



La nouvelle campagne de communication de l'interprofession des vins de Bourgogne s'affichait fièrement lors de cette édition de Wine Paris.

Cédric Michelin



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// CHÂTILLONNAIS

21 Jérémy le formateur

Le président des JA de Châtillon-Laignes-Montigny est également formateur. Il donne des cours à des apprentis de La Barotte.



L'agriculteur du village de Pothières, au centre, avec cinq jeunes du Bac Pro « Conducteur de Machines Agricoles ».

Producteur céréalier et éleveur avicole au nord de Châtillon-sur-Seine, Jérémy Rognon est un ancien élève du lycée La Barotte. Son parcours scolaire l'a mené jusqu'au BTS Acse avec un diplôme obtenu en 2016. *« Je me suis installé dans la foulée sur la ferme familiale à Pothières et pendant deux ans, j'ai été double actif en étant professeur dans mon ancienne école. Je donnais des cours d'agronomie, l'ancien proviseur me l'avait gentiment proposé et j'avais accepté car je n'avais pas encore mes deux poulaillers »*, retrace celui qui préside actuellement le canton JA de Châtillon-Laignes-Montigny. Jérémy Rognon ne s'est, depuis, jamais trop éloigné de La Barotte : *« à tel point que, depuis septembre, je préside le conseil d'administration de l'établissement. Et j'en ai profité pour redonner des cours, cette fois-ci à des jeunes en alternance, plus précisément des Bac pro CMA (Conducteur de Machines Agricoles). C'est moins prenant qu'avant, car les jeunes sont une partie du temps chez leurs maîtres d'apprentissage »*.

Merci, les concessionnaires

La formation des Barottins, comme son nom l'indique, tourne autour du matériel. *« À ce titre, des équipements performants sont mis à disposition par SV-Pro et Nodimat, deux concessionnaires implantés à Châtillon-sur-Seine »*, souligne Jérémy Rognon, qui poursuit : *« c'est une nouveauté de l'année et c'est un véritable atout pour la formation des jeunes qui, sans grande surprise, sont en quête de modernité et se montrent très intéressés par le matériel dernier cri ! »*. Une parcelle d'essais d'un hectare appartenant à l'école permet d'évoluer avec les différentes machines. Ces dernières peuvent être déplacées sur l'exploitation du JA de Pothières lorsque les cours sont proposés chez lui : *« en ce moment, le travail du sol et les semis sont au programme. Ces derniers mois, nous avons fait de l'entretien de matériels. Nous aurons de la fenaison dans quelque temps et les récoltes arriveront très vite par la suite. Des interventions sur la thématique du guidage seront bientôt proposées par nos deux concessionnaires, nous les remercions au passage ! »*.

AG

Ça bouge à la Barotte

Une rencontre était récemment proposée à la Barotte pour faire le point sur plusieurs nouveautés. Le partenariat avec SVP-Pro et Nodimat, évoqué dans nos colonnes par Jérémy Rognon, a été officialisé par Agathe Mennessier (directrice de l'EPL), Guillaume Barbier et Nicolas Couturier, représentant les deux concessions. Les échanges ont aussi permis de faire le point sur de nouvelles formations, déjà en place ou à venir. La grande nouveauté de la rentrée 2025 sera le lancement d'un BTS Acse par apprentissage, cette formation s'ajoutera au même BTS déjà proposé, mais par voie scolaire. L'ouverture d'un CAP palefrenier-soigneur est également prévue en septembre prochain, lui aussi en apprentissage. *« Ces nouvelles formations répondent aux besoins du secteur et à des demandes d'orientation »*, souligne Alexandre Sultana. directeur du CFPPA. À noter qu'un CAP *« Métiers de l'agriculture »* a déjà fait son apparition depuis la rentrée 2024. Autre point abordé ce 13 février : le nouveau site internet dont s'est doté La Barotte. Celui-ci va renforcer la visibilité de l'établissement et faciliter l'orientation, comme l'indique Agathe Mennessier : *« plus moderne et intuitif que le précédent, notre nouveau site permettra une meilleure accessibilité aux informations essentielles sur notre offre de services, nos formations et nos actualités »*.



Lors du point-presse, le 13 février.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

PORTES OUVERTES 2025
Venez nous rencontrer !
Formations initiales, en continue ou en apprentissage
De la 3e au Bac+2
Formations professionnelles, générales & technologiques



LYCÉE PROFESSIONNEL DE CHAMPS-SUR-YONNE
03 86 53 69 09
1 av. Dr Schweitzer • 89290 Champs/Yonne

CFPPA 89
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
03 86 94 60 20
La Brosse • 89290 Venoy

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE D'AUXERRE LA BROSSE
03 86 94 60 00 • La Brosse • 89290 Venoy

CFA AGRICOLE DE L'YONNE
03 86 45 15 23
La Brosse • 89290 Venoy

WWW.TERRESDELYONNE.COM

Journée Portes Ouvertes

Samedi 22 mars
De 9h à 17h30



La Barotte

Lycée agricole / CFPPA / Exploitation agricole / Centre équestre

Route de Langres 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 91 53 03

// RENDEZ-VOUS

58

Engagements et opportunités

Le 29 mars, les apprentis de 2e année de Bac Pro conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) et Aménagements paysagers (AP), orchestrent un événement, au Legta de Challuy, lors des portes ouvertes de l'établissement.

Afin de valider leur Bac professionnel, les apprentis de 2e année conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) et Aménagements paysagers (AP) du CFA de Challuy, doivent organiser un projet collectif. Dans ce cadre, ils ont la charge de mettre sur pied un rendez-vous, le 29 mars, en parallèle de la journée porte ouverte de l'établissement. Carole Duvernoy, formatrice au CFA et présidente de l'Amicale des Lycées agricoles de Magny-Cours et Challuy (AMC2), accompagnée par François Lefranc, formateur technique AP, stipulent : *« le rendez-vous organisé par les apprentis est une commande de l'AMC2. Outre les éléments imposés par cette dernière, un représentant fera passer l'oral des apprenants pour valider ce module. La démarche n'est pas anodine puisque cela permet de responsabiliser les apprentis à une demande client »*. Ainsi, les apprentis proposent : un marché de producteurs (anciens élèves), une exposition de matériels agricoles et paysagers ainsi qu'une initiation à la sécurité en entreprise.

Panorama

Au total, 24 apprentis s'investissent pour la réalisation de ce projet qui semble avoir de multiples atouts comme le développe Maxime, 19 ans (AP) : *« il y a un véritable lien tissé entre les anciens élèves et les nouveaux. Humainement parlant, cela nous permet de grandir et de constituer un réseau professionnel »*. Louis, 16 ans (CGEA), complète : *« nous avons pu échanger avec les anciens de l'établissement et voir leurs productions, c'est enrichissant »*. Plus spécifiquement, Evann, 17 ans (CGEA), ajoute : *« nous avons pu découvrir de nouveaux axes de diversification ! »*. Jules, 15 ans (CGEA), insiste : *« le marché mettra aussi en exergue, auprès du public, les différents prismes de notre profession au travers des produits : fromage, laine, pain, produits carnés (terrines, charcuterie, etc.) »*. Pierre, 16 ans (AP) résume ces points : *« c'est une belle ouverture des horizons de chacun, c'est super ! »*. De leur côté, Lucas 19 ans (AP) et Antonin, 17 ans (AP) évoquent un autre avantage à cet événement : *« Si l'exposition de matériel permet de présenter nos outils, il est important de rappeler que la sécurité est indispensable pour les chantiers agricoles ou paysagers. Ainsi, expliquer les bons gestes à avoir pourra servir aux élèves qui feront prochainement leurs stages en entreprises, et montrera aux visiteurs que nos filières requièrent de l'attention, de la minutie et du sérieux »*.

À faire (re)connaître

Sur ce point, Mélanie, 20 ans (AP) insiste sur la communication auprès du grand public : *« Il faut mettre à mal certains préjugés. On entend souvent lors des orientations – ce fut d'ailleurs mon cas – que les filières Bac pro, ou CAP sont dédiées aux enfants en difficultés scolaire, et qu'elles sont le dernier recours. Je pense qu'il faut rappeler que ce sont des formations efficaces alliant théorie et pratique en entreprise ; en somme d'avoir l'opportunité de mettre à profit nos connaissances en situation réelle. Je pense que cette manière d'apprendre présente un grand intérêt pour les jeunes d'aujourd'hui, d'autant plus que nous sommes rémunérés (via les contrats d'apprentissage), nous conférant une vraie responsabilité à tenir nos engagements »*. Axel, 19 ans (AP) : *« En sus de l'événement du 29 mars, nous allons intervenir dans les collèges afin de présenter nos filières, car peu de jeunes connaissent nos professions et les opportunités qui en découlent. Ainsi, les jeunes auront toutes les cartes en main pour décider de leur orientation »*. Noah, 16 ans (CGEA) et Paul 17 ans (AP) concluent : *« Nous espérons que les visiteurs, jeunes ou moins jeunes, viendront nombreux le 29 mars (de 9 heures à 17 heures) pour partager un moment avec nous. Nous serons tous là pour répondre à leurs questions et pour échanger sur nos expériences. Pour nous, la discussion est la meilleure manière de mettre en lumière nos filières. Donc, retrouvez-nous le 29 mars de 9 heures à 17 heures au Legta de Challuy (route de Lyon) ! »*.

Chloé Monget

Renseignements : Pierre (AP) au 06 71 82 41 78 ou Noah (CGEA) au 07 80 34 11 65.

Les exposants

Voici la liste des professionnels qui seront présents le 29 mars : Éts Depussay, Éts Maréchal, Éts Malécot-Poirier, SV Pro, la Ferme du Rompé (pain, brioche, pâtes, œufs, huile), la Ferme d'Entrois (fromages, yaourts, crèmes dessert, glaces), Pascal Rousseau (lentilles, pois chiches), les Tontons éleveurs (salaisons, charcuteries), Marie-Dominique Commaille (laine, terrines).







// QUETIGNY

L'ancienne Énita n'est plus

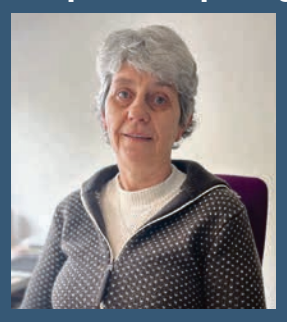
Ne la cherchez pas, il n'y a plus rien. L'ancienne Énita de Dijon n'existe plus, l'établissement a été rasé il y a plusieurs semaines.

Quelle surprise de passer au 19, boulevard Olivier-de-Serres à Quetigny et de ne plus voir l'ancienne Énita ! L'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles a été rasée il y a plusieurs semaines pour laisser place, dès 2026, à une école hôtelière qui réunira 400 élèves et une centaine de professeurs. L'Énita a été le fleuron de l'enseignement supérieur agricole, la première pierre avait été posée en 1965 par Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture sous le gouvernement de Georges Pompidou. Cette école a formé des ingénieurs des techniques agricoles pendant une trentaine d'années, avec des promotions allant jusqu'à 150 étudiants, dans des cycles de trois ans plus une année préparatoire. En 1993, un pôle unique a été créé à Dijon (l'Enesad) et le site de Quetigny a été progressivement abandonné. L'école de la Croix Rouge a ensuite occupé les locaux, ces derniers ont également servi comme centre d'entraînement pour des équipes de la sécurité pénitentiaire. Les bâtiments étaient sans la moindre affectation depuis juillet 2015 et se dégradaient depuis.

AG

Leurs meilleurs souvenirs

Deux salariées de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or évoquent leur passage sur les bancs de l'établissement.



Anne Hermant, responsable du pôle environnement : *« J'ai étudié à l'Énita de 1986 à 1989. Je garde beaucoup de bons souvenirs de cette période, ceux qui me viennent tout de suite à l'esprit sont les cours d'agronomie de Jean-Michel Thomas ! Ils étaient très intéressants, j'ai d'ailleurs beaucoup travaillé dans ce domaine, et plus précisément sur le phosphore. Grâce à ce même professeur, je suis partie travailler pendant six mois au Mali, dans le cadre d'échanges entre l'Énita et l'Institut Polytechnique Rural de Koulikoro, ville jumelée avec Quetigny. J'ai intégré la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en 1991 après plusieurs autres fonctions, dont une en Suisse, elle aussi dédiée au phosphore ».*



Anne Pommier, responsable du pôle *« Formation, Installation, Transmission, Emploi » : « Un souvenir ? Il y en a tellement ! Je pense à l'ambiance très familiale qui y régnait, avec une certaine proximité avec les professeurs. Ma promotion a été la première à recevoir le diplôme de l'Enesad, le nouvel établissement qui venait d'être créé à Dijon. Pour l'anecdote, durant mes trois années de cours à Quetigny, de 1992 à 1995, plusieurs travaux pratiques en agronomie ont été proposés par Anne Hermant, que vous retrouvez ici, dans la même page de journal et François Depuydt, l'actuel directeur de notre Chambre d'agriculture ! ».*



Une école hôtelière sera prochainement construite au même endroit, juste à côté du lycée agricole de Quetigny.

// SALON DE L'AGRICULTURE

Deux conventions pour l'égalité filles-garçons

Deux conventions ont été signées dans le cadre du Salon de l'Agriculture en faveur de l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement agricole.

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a signé, le 24 février, deux conventions en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, avec le centre Hubertine Auclert et l'association 100 000 Entrepreneurs. Elles permettront d'intensifier les actions conduites par l'enseignement agricole avec ces deux partenaires afin de promouvoir l'entrepreneuriat au féminin et de lutter contre les stéréotypes de genre. Le centre Hubertine Auclert apporte, depuis 2023, de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires avec des études, des outils et des formations. L'association 100 000 Entrepreneurs, pour sa part, a sensibilisé, depuis 2021, plus de 4 250 apprenants à l'entrepreneuriat dans le cadre des Semaines de sensibilisation des jeunes « Femmes et entrepreneuriat ».

Évolution réelle

L'enseignement agricole connaît une évolution positive de la place des femmes dans ses formations, mais des schémas socioprofessionnels stéréotypés persistent. Dans l'enseignement supérieur agricole long (études agronomiques, vétérinaires…) les étudiantes représentaient 61 % des effectifs en 2023 alors qu'elles n'étaient que 20 % en 1975. Pour ce qui est de l'enseignement agricole technique (de la 4e au BTS agricole), à la rentrée 2023, les femmes représentaient, en moyenne, 44 % des effectifs, avec une relative stabilité sur les dix dernières années. Dans les formations dédiées à la production agricole, un rééquilibrage est à l'œuvre : en 10 ans, la part des femmes a augmenté de 10 % en bac pro CGEA et représente aujourd'hui 38 %. Elle a augmenté de 4 % en BTSA ACSE. Pour conforter ces tendances, le ministère déploie un plan autour de quatre axes majeurs :

- faire évoluer les représentations des métiers et les processus d'orientation vers l'enseignement agricole ;
- développer des espaces-temps générateurs d'émancipation ;
- accompagner les acteurs du système de formation vers de nouveaux modèles de représentation ;
- permettre un dépassement des stéréotypes au bénéfice des transitions du monde agricole.

D'après communiqué







ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// SECONDE AGROÉQUIPEMENT VOIE SCOLAIRE

58 Ouverture en septembre 2025

Une seconde agroéquipement complétera la formation proposée dans les sites de Nevers-Challuy et Cosne. Explications avec Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny.

« Suite à la fermeture brutale du Lycée Cœur de Nièvre (Saint-Saulge) en fin d'année scolaire 2023, le CFA de la Nièvre s'est organisé, dès ce moment, pour assurer la continuité des parcours, en intégrant les apprentis à Challuy. Mais, il nous semblait indispensable d'aller plus loin pour la voie scolaire » détaille Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny. Ainsi, la seconde de Bac pro agroéquipement ouvrira à la rentrée scolaire 2025 à Cosne ; complétant ainsi l'offre en apprentissage déjà existante au site de Challuy.

En détail

Daniel Barbier, directeur du CFA de Challuy, précise : *« cette nouvelle seconde professionnelle sera focalisée sur l'usage et l'entretien du 1er niveau. De ce fait, il ne s'agit en aucun cas d'une formation de mécanicien à proprement parler. Elle comportera des modules généraux (construction d'une culture humaniste, interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et outils scientifiques, etc.) et professionnels (identifier les matériels, aborder leur et leur fonctionnement à partir de données techniques) avec six semaines de stage en exploitation, une semaine de travaux pratiques renforcés et une semaine d'éducation à la santé et au développement durable »*. Outre ces éléments spécifiques de la formation, Guillaume Dupuits, insiste sur sa pertinence dans le paysage nivernais et départements limitrophes : *« Après une étude des offres d'emploi à 100 km autour de Cosne-Cours-sur-Loire, il est apparu qu'il y en avait un nombre significatif à pourvoir dans ce domaine et pas uniquement en demande saisonnière, mais bien en CDD et CDI. Cette formation offre donc une multitude de perspectives professionnelles dans le paysage agricole et viticole »*.

Aider à la décision

Si l'ouverture de cette seconde semble donc justifiée, il n'en reste pas moins une interrogation : comment attirer les jeunes ? Pour répondre à cela, Guillaume Dupuits développe : *« Nous avons conscience que l'orientation en fin de 3e n'est pas simple, car les jeunes ne savent pas toujours ce qu'ils veulent faire. Avec cette seconde, ils peuvent découvrir un certain nombre de domaines et donc de métiers différents ; idéal pour élargir son choix en matière d'orientation. En somme, elle représente une offre attractive pour se donner le choix, tout en développant ses compétences. Si ces dernières se développent au fil du temps, quelques qualités basiques sont tout de même nécessaires pour intégrer cette filière. En effet, il faut faire preuve d'une certaine autonomie, de rigueur, de réactivité ainsi que d'une bonne capacité d'observation puisque la 2de agro équipement s'intéresse à un domaine en mouvements ; savoir réagir en fonction des situations, qui s'imposent parfois rapidement, est donc important »*. En parallèle, il stipule : *« Notre établissement (Nevers-Cosne-Plagny) dispose d'une diversité de productions support : polyculture, élevage, viticulture. De ce fait, les possibilités d'orientation après la seconde agroéquipement sont multiples. Pour rappel, il est d'ailleurs possible de découvrir cette formation, tout au long de l'année, au travers des mini-stages »*. Guillaume Dupuits et Daniel Barbier concluent : *« nous souhaitons nous positionner comme un pôle de proximité pour offrir aux jeunes une nouvelle porte d'entrée dans le milieu professionnel et scolaire. En résumé, un espace de découverte de l'agroéquipement pour la filière agricole (Challuy) ou viticole (Cosne) »*.

Chloé Monget

Pour en savoir plus, rendez-vous le 29 mars pour la journée porte ouverte du site de Nevers-Plagny-Cosne. Informations : 03 86 26 67 67.



Legta de Cosne

La seconde agroéquipement ouvrira en septembre 2025 au site de Cosne.





// FORUM DE L'EAU

58

Toujours dans l'évolution

Le 6 février, les élèves de 2e année de BTS Gemeau du Legta de Challuy, organisaient leur « Forum de l'eau » dans l'établissement, avec quelques ajustements pour cette édition.



Les élèves de BTS Gemeau ont orchestré le « Forum de l'eau » le 6 février au Legta de Challuy, avec comme partenaires cet établissement, le Lion's Club de Nevers et l'agglomération de Nevers.

Comme l'an dernier, l'organisation du « Forum de l'eau » revenait aux élèves de 2e année de BTS Gemeau du Legta de Challuy, dans le cadre de leur Projet d'initiative et de communication (PIC). Ainsi, Julie Mazankiewicz-Moreau, Émilien Peyraud, Mathias Lefebure et Louis Terrier, orchestrèrent la rencontre le 6 février au sein de leur établissement. Olivier Boulard, enseignant hydrobiologie coordonnateur des BTS Gemeau et Licence Pro, précise : *« Cela fait environ trois ans que ce rendez-vous est proposé, mais il évolue à chaque fois »*.

En effet, si comme à l'accoutumée les étudiants ont pu rencontrer la quinzaine de professionnels du secteur (SADE, Saur, Véolia, OFB, Vega, SDE, etc.), quelques éléments avaient été ajoutés comme l'explique Julie Mazankiewicz-Moreau : *« Nous avons adjoint trois ateliers axés sur : la biologie avec l'observation des larves présentes dans l'eau pour définir l'Indice biologique global normalisé (IBGN) ; la chimie, avec la présentation du traitement de l'eau par décantation et enfin l'hydraulique avec la mise en lumière de nos simulateurs de station d'épuration et de château d'eau »*.

Ouverture logique

Outre ces points, les étudiants avaient opté pour une ouverture auprès des jeunes du Legta, mais pas seulement : *« Il était important de faire découvrir notre filière à nos camarades ainsi qu'à d'autres élèves, puisque nous avons reçu les lycéens du Lycée Raoul Follereau (Nevers), pour la première fois. Pour nous, cette ouverture était indispensable afin de détailler la filière Gemeau qui est, finalement, assez confidentielle. Avec ces ajustements, nous espérons avoir fait de ce forum un véritable événement professionnel de présentation des métiers de l'eau »*. Pour les lycéens Neversois accueillis au sein du Legta de Challuy, la découverte fut totale, à l'image des retours de Sacha et Andréa : *« Nous ne connaissons pas du tout cette filière, probablement car il y a un manque de communication autour de cette orientation. C'est d'ailleurs dommage car elle traite d'un domaine aux débouchés variés »*. Après avoir participé aux ateliers proposés durant l'événement, ils précisent avoir apprécié l'activité biologie, *« où nous devions retrouver des petites bêtes présentes dans l'eau… ce fut très enrichissant »*. Pour l'avenir, les étudiants en BTS Gemeau organisateurs de la rencontre espèrent que *« le Forum de l'eau prendra encore plus d'ampleur »*. Ils concluent : *« Nous sommes persuadés que notre filière est un domaine professionnel d'avenir puisqu'il offre de nombreuses carrières possibles mais également par ce qu'il s'intéresse à une ressource indispensable pour la vie : l'eau »*.

Chloé Monget

Une conférence pour compléter

En sus des rencontres proposées au sein du Legta de Challuy, une conférence fut organisée en fin de journée à la Maison de la Culture de Nevers, en partenariat entre les élèves de BTS Gemeau et l'agglomération de Nevers, sur le thème des inondations. Pour décortiquer cette question, Hubert Fallet, directeur de la transition écologique à l'agglomération de Nevers, et Mathieu Parmentier, chef du service Gemapi, furent invités. La table ronde fut suivie par des échanges avec le public et d'un vin d'honneur, pour clôturer la rencontre.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

Ça « Pic » en ce moment

Les BTS du lycée de Quetigny « planchent » sur leur projet d'initiative et de communication. Trois d'entre eux ont choisi la thématique des énergies renouvelables.



Quentin Bonnardot, Pierre Tupin et Lucas Marmillot organisent une visite du méthaniseur de Cerilly et de l'installation agrivoltaïque de Verdonnet.

C'est un grand classique de l'enseignement agricole : le projet d'initiative et de communication (Pic) permet aux étudiants de BTS de créer et monter un projet lié à la communication, avec de nombreux échanges professionnels. Quentin Bonnardot (Bonnencontre), Pierre Tupin (Échalot) et Lucas Marmillot (Molinet, dans l'Allier), en deuxième année du nouveau BTS Agronomie et cultures durables (ACD, ex-APV), n'ont pas mis longtemps pour définir la thématique qu'ils voulaient aborder : *« Nous nous sommes rapidement tournés vers les énergies vertes. C'est un sujet d'actualité qui nous passionne, qui est novateur… Il intéressera très certainement la cinquantaine de personnes qui participeront à notre évènement »*.

Rendez-vous dans le Châtillonnais

Ces trois fils d'agriculteurs vont organiser une double visite jeudi 13 mars : *« le matin, nous nous rendrons à Cérilly, afin de découvrir le méthaniseur Sécalia de Dijon Céréales. L'après-midi, nous irons à Verdonnet, sur les terres de la SCEA des Tours représentée par Jean-François et Adrien Cortot, Hervé et Pierre Lallemant, pour visiter l'installation agrivoltaïque de l'entreprise TSE »*. Les trois compères supervisés par Sandrine Hily, leur enseignante, pouvaient difficilement faire mieux dans le département, avec ces deux installations modernes, imposantes et innovantes : *« en effet, elles sont très impressionnantes ! Ces structures permettent à des agriculteurs de se diversifier, de mener de beaux projets en commun sur des terres à faibles potentiels… Le jour J, nous assisterons à diverses présentations, notamment assurées par des salariés de Dijon Céréales. Merci à tous les professionnels qui ont accepté notre requête, ce travail comptera pour l'obtention de notre BTS »*. La classe de Première STAV de leur lycée sera conviée à ce rendez-vous : *« vingt étudiants sont concernés. Notre bus sera complété avec les jeunes de notre propre formation et aussi des BPREA du CFPPA. Nous ne pouvons pas être davantage lors de cette journée, l'accès sera seulement réservé à notre établissement. Merci encore une fois à Dijon Céréales pour sa participation au financement de notre déplacement ! »*.

AG





// EBE DU PAYS LUZYCOIS

58 S'inscrire dans le paysage local

Le 31 janvier, l'Entreprise à but d'emploi (EBE) du Pays Luzycois a franchi une nouvelle étape dans son développement.

Créée, il y a bientôt 3 ans, dans le cadre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur », l'Entreprise à but d'emploi (EBE) du Pays Luzycois continue son développement avec de nouveaux projets. Pour les soutenir, la MSA Bourgogne Franche-Comté, et ses partenaires, ont mobilisé 23 000 euros (du programme « Inclusion & Ruralité 2 » - 1) officiellement transmis le 31 janvier, à l'EBE de Luzy.

Plus en détail, cette somme est fléchée pour développer un service de livraison de produits locaux auprès des gîtes, campings ou résidences secondaires (baptisé « Frigos pleins »), sur la création de point relais de denrées locales ou encore sur la mise en place d'une logistique mutualisée pour aider les producteurs du secteur à commercialiser leurs produits dans les grandes villes. Thierry Descours, président de l'EBE du Pays Luzycois, réagit : *« Cela permettra de faire de ces projets une réalité toujours avec en tête la solidarité collective pour atteindre un monde plus juste et équitable. Car il faut rappeler que l'EBE existe pour offrir un espace de travail bienveillant et en harmonie où l'humain est au centre des préoccupations »*. Pour rappel, en sus des 23 000 euros, l'EBE du Pays Luzycois est lauréat d'une subvention de 7 000 euros (toujours dans le cadre du programme « Inclusion & Ruralité 2 »), versés à un incubateur d'innovations sociales (France Active en Bourgogne), pour un accompagnement personnalisé de l'entreprise.

Engagement et diversité

Le directeur de l'EBE du Pays Luzycois, Pierre Bernard, souligne : *« Si le soutien de la MSA et de ses partenaires est une aide indéniable pour notre structure, il faut rappeler que cette dernière fonctionne grâce à l'engagement des salariés, des bénévoles et des personnes qui nous sollicitent. Ceci, allié au respect de la non-concurrence des entreprises, a permis d'inscrire l'EBE du Pays Luzycois dans le paysage économique et local de notre territoire. Et, nous comptons bien poursuivre notre engagement car nous avons encore pleins d'idées pour répondre aux besoins des habitants ! »*. Parmi celles-ci, il évoque : *« Nous sommes en train de travailler, en partenariat avec les EBE de Clamecy et de Lormes, l'association La Grappe, ainsi qu'avec l'Esaab de Nevers, sur une gamme de mobilier rural en bois. Nous avons déjà des collectivités intéressées par cette initiative »*. En plus, il pointe qu'outre la remise de la subvention de la MSA, le 31 janvier fut également l'occasion pour l'EBE du Pays Luzycois d'inaugurer un nouvel espace de ressourcerie (ouverture au printemps), intégrant un atelier de couture : *« Nous poursuivons notre diversification d'activités, toujours en nous appuyant sur les compétences des salariés et des besoins du territoire »*. Jocelyne Guérin, maire de Luzy, conclut : *« L'EBE et ses missions s'inscrivent parfaitement dans ce que le programme « Luzy, Village du futur » (2), établit il y a environ dix ans, mettait en avant : un avenir construit autour de la résilience et de la solidarité. Ce qu'hier était un rêve devient aujourd'hui réalité, par l'engagement de tous autour de valeurs qui nous sont chères et communes pour transmettre un monde différent aux prochaines générations »*.



Le nouvel espace de ressourcerie de l'EBE du Pays Luzycois a été inauguré le 31 janvier.

Chloé Monget

1. https://inclusion-ruralite.msa.fr/

2. https://www.luzy.fr/innovante/genese-du-projet-lvf/

// RURALITÉ

21 Allo, docteur ?

Le village de Baigneux-les-Juifs n'a plus de médecin depuis décembre. Un nouveau professionnel de santé est vivement recherché.

C'est un problème qui dure, sans solution à ce jour. Philippe Deschamps, médecin à Baigneux-les-Juifs pendant 36 ans, a fait valoir ses droits à la retraite en décembre et n'a toujours pas de remplaçant. *« Nous avions été prévenus un an plus tôt de son départ et depuis, nous lui cherchons un successeur… Nous sommes passés dans des journaux, à la radio et même plusieurs fois à la télévision, sans succès pour le moment »*, lance Didier Robin, exploitant agricole et maire du village. Quatre banderoles installées à l'entrée de la commune, à Saint-Marc-sur-Seine et sur divers évènements populaires n'ont rien donné : *« des concessionnaires agricoles nous ont dit que ce moyen de communication marchait très bien, ils s'en servent pour recruter des mécaniciens. Nous avons tenté le coup, tout en multipliant d'autres pistes, d'autres démarches… Toutes les idées sont bonnes à prendre, nous devons faire connaître notre beau village et notre problématique »*.



Didier Robin, agriculteur et maire de la commune, ici avec sa fille Margaux, devant une banderole installée à l'entrée de Baigneux.

Une touche, sans suite

Le village de Baigneux-les-Juifs est même passé dans *« 13 h 15, le dimanche »*, présenté par Laurent Delahousse sur France 2 : *« il y a eu trois jours de tournage. Pour le coup, on a parlé de nous ! Nous avons également créé et diffusé un clip sur les réseaux sociaux, vu environ 40 000 fois il me semble. Nous avons bien cru que cela avait porté ses fruits, car une professionnelle de santé s'était manifestée peu de temps après. Il s'agissait d'une Dijonnaise, la cinquantaine. Mais malgré de très bons échanges, le rendez-vous que nous lui avions proposé n'a pas été honoré. Nous n'avons jamais su pourquoi, il n'y a pas eu d'explication »*. Didier Robin se refuse d'utiliser le terme *« désert médical »* : *« ce n'est pas le cas dans notre village, car nous avons une pharmacie et trois infirmières libérales ! Il y a vraiment tout à Baigneux, sauf un médecin… Officiellement, nous n'avons que 200 habitants, mais il y a deux fois plus de monde en journée avec toutes les personnes qui viennent travailler ici. Les quinze communes environnantes comptent 1 600 habitants, ce qui correspondait à peu près au nombre de patients qu'avait le docteur Deschamps, qui allait jusqu'à Chamesson, Chanceaux et Grésigny. Il y a dix ou quinze ans, nous avions même deux médecins à Baigneux ! »*.

On y croit, mais

L'agriculteur, plein d'énergie, ne perd pas espoir mais s'inquiète de l'arrivée du mois de mars : *« cela fera un trimestre sans docteur… Trois mois, c'est généralement la durée des ordonnances. Les personnes qui doivent consulter vont aujourd'hui à Venarey-les-Laumes à 18 km, Villaines-en-Duesmois à 15 km, Châtillon-sur-Seine à 35 km ou Saint-Seine-l'Abbaye à 23 km. Ce n'est pas du tout pratique. Si ces personnes trouvent une pharmacie ailleurs, il n'est pas certain qu'elles reviennent dans celle de notre village. Je crains une baisse d'attractivité générale si nous ne trouvons pas de médecin »*.

AG

Contact : 07 71 14 13 46.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Soigner mes bovins avec des méthodes manuelles

• 3 et 4 mars à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Réaliser son DUER

• 13 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Conséquences et adaptations au stress thermique avec le GDS

• 27 mars proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Savoir négocier pour vendre à des professionnels

• 31 mars et 8 avril à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses bovins par l'acupuncture

• 7 et 8 avril proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Sécuriser sa production fourragère (MAEC BFC)

• 11 mars

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer des visuels pertinents et accrocheurs avec Canva

• 13 mars

Maitriser la création de visuel avec Canva. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 14 mars

Avoir les clés pour mettre en place son projet : démarches, points de vigilance et conditions de réussite. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer ou optimiser son atelier de meunier à la ferme

• 17 et 18 mars

Avoir les clés pour créer ou améliorer son atelier de meunerie : bonnes pratiques et leviers d'efficacité. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 4 demi-journées : 18 mars, 29 avril, 11 juin et 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 20 mars

Obtenir le renouvellement du « Certificat individuel ». Formation d'une journée. Lieu : Moulins-Engilbert.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Savoir utiliser les réseaux sociaux de manière professionnelle

• 27 mars

Optimiser et créer du contenu efficace pour Facebook et Instagram. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Étiquettes phyto : pas que de la déco

• Mercredi 5 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Claire-Lise Levêque et Lydie Le Dilavrec (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau : perfectionnement

• 5 mars et 25 avril

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// Développer mon assertivité

• Les 24 et 25 mars

Le nouveau programme « Développer mon assertivité » proposé par la FDSEA, aura lieu les 24 et 25 mars. À destination de tous les agriculteurs, ce programme de 2 jours (14 heures) a pour objectif de développer l'assertivité et les compétences relationnelles. La FDSEA souhaite, à travers cette formation, donner les outils efficaces qui permettent aux agriculteurs d'apprendre à se connaître, d'analyser plus facilement les conflits et d'en comprendre les origines et les causes pour élaborer des stratégies de résolution.

Inscription auprès de la FDSEA 89 au 03 86 49 48 10

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Exploration de fosses pédologiques

• Du 13 au 21 mars

Le service Environnement et productions végétales de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, dans le cadre d'un travail global portant sur la fertilité des sols et la préservation de leurs structures, trois visites de fosses pédologiques dans les secteurs de l'Auxois, du plateau et de la plaine. Elles auront lieu le jeudi 13 mars à Saint-Prix-les-Arnay, le mercredi 19 mars à Aignay-le-Duc et le vendredi 21 mars à Tart-le-Bas.

Inscription via le QR Code ou en suivant le lien : https://forms.office.com/e/WqeaM9MSCS

NIÈVRE

// Recensement des chemins ruraux

• 8 et 15 mars

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise des réunions afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier, dans les mairies : de Saint-André-en-Morvan, le 8 mars à 9 h ; de Chalaux, le 8 mars à 14 h 30 ; de Saint-Martin-du-Puy, le 15 mars à 9 h.

Renseignements : 03 86 78 79 00

// Vente de printemps du Gercela… 100 % en ligne

• 6 et 7 mars

Les 6 et 7 mars prochains, le Gercela organise sa vente de printemps de reproducteurs (11 jeunes taureaux aptes à la saillie). Particularité cette année, les enchères se dérouleront 100 % en ligne. Ainsi, le groupement propose à la vente 8 jeunes taureaux de l'année, deux de 18 mois et un de 30 mois, avec une sélection qui s'est concentrée sur les vêlages faciles, sains d'ataxie et les origines monte naturelle confirmée.

http://www.sicafome-encheres.fr

// Rencontre avec la restauration collective

• 12 mars

De 9 h à 14 h, le 12 mars, le collège Jean Arnolet de Saint-Saulge accueillera une rencontre entre agriculteurs, éleveurs et gestionnaires d'écoles, collèges, lycées et crèches de la Nièvre. Ce rendez-vous a pour objectif de favoriser l'approvisionnement local pour la restauration scolaire. Ainsi, les gestionnaires des établissements scolaires pourront découvrir les offres des agriculteurs et éleveurs locaux : fruits et légumes de saison, viandes élevées en plein air, produits laitiers artisanaux, farines locales… De leur côté, les producteurs auront l'opportunité de mieux comprendre les besoins spécifiques des cantines et d'adapter leurs offres en conséquence. Inscriptions pour les producteurs intéressés d'ici le lundi 10 mars auprès du Cerd.

Inscriptions et renseignements : cerd@wanadoo.fr ou au 03 86 85 02 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 550 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,16	5,61	5,35	- 0,03
		350-400	4,99	5,33	5,09	+ 0,01
		400-450	4,84	5,13	4,95	+ 0,08
		450-500	4,80	4,96	4,87	+ 0,17
	R	250-300	5,11	5,39	5,25	
		350-400	4,93	5,01	4,96	
F	U	300-350	4,65	4,72	4,68	- 0,06
		350-400	4,49	4,74	4,66	- 0,03
	R	250-300	4,58	4,80	4,69	+ 0,04
		300-350	4,62	4,63	4,62	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 70 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,61	4,65	4,63	+ 0,07
F	U	400-450	4,62	4,63	4,63	+ 0,08
		450 et +	3,95	4,30	4,08	+ 0,38

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 224 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	4,01	4,60	4,18	+ 0,23
		- 5 ans	3,71	4,03	3,88	+ 0,17
	U	24 à 36 mois	3,20	3,93	3,48	+ 0,07
		- 5 ans	3,19	3,67	3,36	+ 0,09
		5 à 10 ans	3,12	3,70	3,33	+ 0,13
		+ 10 ans	2,99	3,22	3,09	- 0,04
	R	- 5 ans	3,00	3,15	3,10	
		5 à 10 ans	2,64	3,22	3,02	+ 0,12
		+ 10 ans	2,53	3,11	2,85	+ 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 844 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons : Le déséquilibre offre/demande perdure à l'avantage des vendeurs. Les lots inférieurs à 400 kg voient leurs tarifs facilement maintenus à un très bon niveau, tandis que les lots supérieurs à 400 kg enregistrent une nouvelle progression. Notons par ailleurs que le niveau de qualité proposé par les éleveurs est assez remarquable.

Laitonnes / génisses : Comme pour les mâles, l'offre en femelles est insuffisante pour satisfaire les besoins des acheteurs. Le bon niveau de prix enregistré la semaine passée se confirme cette semaine.

Vaches : Des apports corrects encore cette semaine avec un qualité respectable. La demande est toujours aussi forte et les prix progressent. L'offre ne couvre pas la demande.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/02/2025

Effectif : 144

Broutards :	**(195 - 360 kg)**	**1040 - 1870**	**4,53 - 5,31**
Broutards :	**(365 - 520 kg)**	**1860 - 2380**	**4,51 - 5,07**
Laitonnes :	**(345 - 400 kg)**	**1430 - 1790**	**4,10 - 4,47**
Génisses 24 - 36 mois	**(650 - 770 kg)**	**2090 - 2650**	**3,21 - 3,45**
Vaches légères :		**1770 - 1950**	
Vaches entre deux :		**1980 - 2200**	
Vaches lourdes :		**2230 - 2560**	

Placement rapide et global en mâles et femelles à des tarifs très fermes.
Bonne demande en génisses et vaches. Les tarifs augmentent de façon significative en vaches herbagères. Pas d'invendu.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 5,66 € à 6,00 € kg de viande.
Hausse légère en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,27	5,63	5,43	+ 0,26
		de 44 à 50 kg	5,05	5,50	5,35	+ 0,18
	R	de 32 à 38 kg	4,77	4,97	4,86	+ 0,14
		de 38 à 44 kg	4,40	5,11	4,89	+ 0,23

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 75 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,93	2,19	2,08	- 0,13
F	R	+ de 60 kg	1,68	1,68	1,68	- 0,13

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 8 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	125	142	135	+ 12,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 87 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,51	5,68	5,56	+ 0,08
		+ de 44 kg	5,37	5,37	5,37	+ 0,10
	R	de 38 à 44 kg	5,44	5,44	5,44	

OBSERVATIONS

Effectif global : 279 - Taux de vente : 100 %
Offre limitée mais normal pour la saison.
Agneaux : L'approche du début du Ramadan redynamise les cours.
Brebis : Vente rapide et totale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 265 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,12	5,46	5,38	+ 0,19
		de 38 à 44 kg	4,78	5,67	5,36	+ 0,20

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 64 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,65	1,83	1,74	- 0,12

OBSERVATIONS

Effectif global : 398 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : De jolis lots d'agneaux en présentation, vente rapide et quasi totale.
Brebis : Très peu d'offres. Cours globalement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 69 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,96	5,13	504	+ 0,20
		400-450	4,99	4,99	4,99	+ 0,17

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 28 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,73	3,44	3,17	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 97 - Taux de vente : 100 %
Broutards : Les volumes sont faibles mais la qualité est au rendez-vous. Nouvelle hausse dans les cours.
Vaches : Très peu d'apports cette semaine.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/02/2025

Effectif : 38

Agneaux :		**206 - 221**	**(4,42 - 4,80)**

Tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

24 Février 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : sans animaux, cotations poussives de quelques centimes

Bovins maigres : les cours restent orientés à la hausse avec une demande dynamique

POLITIQUES

Le ministère de la transition écologique a organisé le 17 février dernier une Conférence sur le Label Bas-Carbone, visant à mettre en avant vers les financeurs potentiels des crédits carbone cette démarche portée par les pouvoirs publics. Pour notre secteur ruminants, l'objectif est de pouvoir poursuivre la valorisation des efforts de réduction d'émissions réalisées par les éleveurs bovins. Le cahier des charges est d'autre part en attente d'élargissement aux secteurs ovin et caprin.

SANITAIRE

Le ministère de l'Agriculture a décidé, dans un arrêté paru le 18 février au Journal officiel, de faire passer le sérotype 3 de la FCO du statut d'«exotique» à «enzootique». Arrivé en France en août 2024, ce sérotype est désormais soumis au même régime que les sérotypes 4 et 8, plus anciens. Il n'y aura désormais plus de zone régulée ni indemne FCO 3 à prendre en compte pour les mouvements nationaux. En revanche, les mouvements internationaux restent soumis à des mesures de protection (vaccination ou analyse + désinsectisation).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans un article publié le 12 février, le Bureau européen de l'agriculture française a fait état des discussions de la commission Agriculture du Parlement européen sur le projet de règlement "OCM". Si d'une manière globale les différents groupes parlementaires ont accueilli favorablement les propositions, ces dernières ont surtout suscité des interrogations. Il en est ainsi des prérogatives offertes aux OP non reconnues, de l'obligation de contrats écrits, et plus généralement de l'application concrète des mesures. Par ailleurs, d'autres sujets mériteraient, selon certains députés européens, d'être abordés tels que l'instauration de prix planchers, la fixation de prix minimum couvrant les coûts de production et la rémunération, ou encore l'interdiction des ventes à perte.
En synthèse, les premiers avis des parlementaires de la Commission Agri et ceux du Conseil européen semblent concordants. Au regard des interrogations que les propositions suscitent, il est possible que l'adoption des textes pourraient durer plus que ne le souhaite la Commission…

FAIT DE LA SEMAINE

L'ouverture du Salon de l'agriculture a été l'occasion des traditionnelles visites d'Emmanuel Macron et de François Bayrou ainsi que de nombreux parlementaires. La FNB était présente auprès du chef de l'Etat et du Premier Ministre pour porter les sujets clés du moment pour les éleveurs bovins viande : la juste rémunération des éleveurs, la gestion de la crise sanitaire et des risques climatiques prairies, la décapitalisation et le renouvellement des générations sans oublier la mobilisation contre l'accord Mercosur.

FOCUS

Lors de la visite du Président de la République au Salon de l'Agriculture le jour de l'ouverture, la FNB en a profité pour porter les sujets de l'élevage et notamment pour marteler une nouvelle fois notre ferme opposition à la ratification de l'accord avec le Mercosur. Devant les éleveurs, le chef de l'Etat a promis de se mobiliser et a rappelé que « les agriculteurs ne peuvent pas être la variable d'ajustement ». Plus que jamais, la FNB reste vigilante pour que cet accord ne voit jamais le jour !

CHIFFRE A RETENIR

20 février

c'est la date d'adoption définitive de la Loi d'Orientation Agricole. Elle vise des mesures pour l'installation et le renouvellement des générations, mais a été complétée au fil de son parcours de discussion parlementaire, notamment consacrant l'agriculture d'intérêt général. Par ailleurs, un amendement a été introduit concernant la mesure de provision fiscale et sociale en production bovine, pour y intégrer les clôtures comptables 2024.

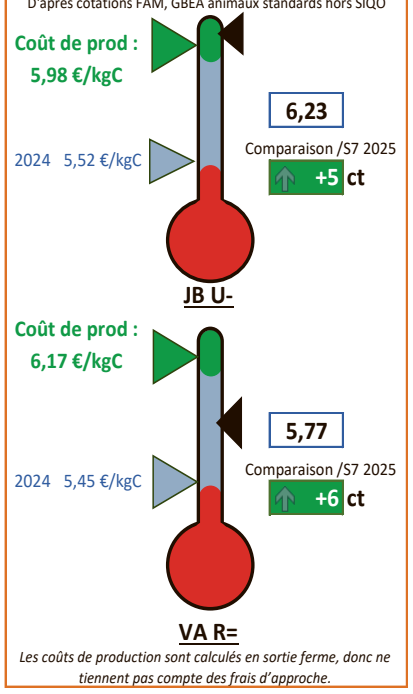
EN REGION

La 61ème édition du Salon de l'Agriculture vient de débuter à Paris et se tiendra jusqu'au 3 mars prochain. Cette année la race Limousine est à l'honneur avec la vache égérie Oupette, âgée de 6 ans. L'occasion de mettre en avant une race à viande emblématique et de « transmettre les valeurs du monde agricole aux visiteurs du salon » comme l'indique son éleveur. L'année dernière, plus de 600 000 visiteurs étaient venus à la rencontre du monde agricole. La FNB est bien entendue mobilisée tout au long du salon.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

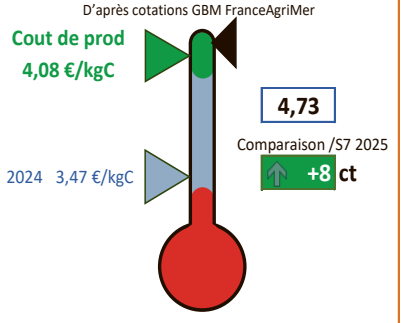
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

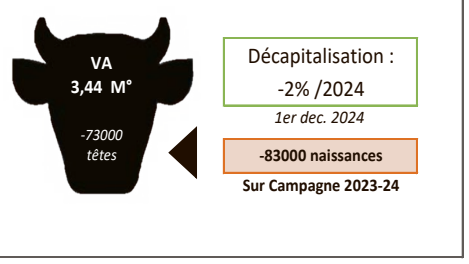
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



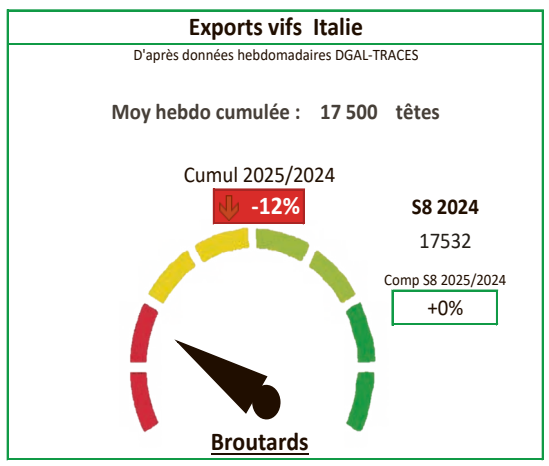
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



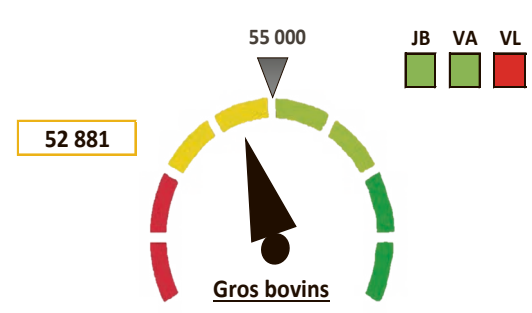
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 08
du 15 au 21 février.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : en semaine 8, la dynamique commerciale est toujours soutenue dans l'ensemble des régions, portée par une forte demande qui dépasse souvent l'offre, ce qui entraîne encore une hausse des cours. Les animaux exportables sont toujours recherchés. En femelles, la demande reste également forte et soutenue dans toutes les races, entraînant une stabilité des prix avec des cours fermes et facilement reconduits.

Gros bovins maigres : le marché est toujours actif avec une offre insuffisante pour répondre à la demande croissante, notamment en prévision de la mise à l'herbe. Cette situation entraîne une hausse ou une stabilisation des cours.

Boucherie : cette semaine est encore marqué par une demande soutenue et active, avec une offre souvent insuffisante et une hausse des cours quasi généralisée. Les vaches de races mixtes et laitières sont particulièrement recherchées, tandis que le commerce des vaches allaitantes et de qualité supérieure est plus variable selon les régions.

Veaux : le marché est toujours porté par une demande soutenue et une offre insuffisante, ce qui entraîne une hausse des prix sur la plupart des marchés. Les cours sont bien orientés, avec des ventes rapides et dynamique.

Ovins : en agneaux, les tendances sont contrastées selon les régions, avec des cours en baisse pour les plus lourds, une stabilité dans certaines zones, et une hausse dans d'autres grâce à une belle qualité de présentation ou à l'approche du Ramadan. En brebis, l'offre est souvent limitée avec une demande variable selon les régions, et des cours globalement stables ou en légère baisse dans certaines zones.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Vends cause retraite tracteurs New Holland, T7 165S / 2500 h, T6 155 / 3600 h, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

Travail du sol

26 - Vends herse Quivogne RH 4.20 m VAG 94 diamètre 100; semoir Bomatec maïs, sorgho; poudreuse dorsal Berthoud mécanique.
✆ 06 72 83 06 94

38 - Vends broyeur à marteau Agrimaster L2,60 année 2010, super état, peu servi trans hydro rouleau arrière.
✆ 06 08 97 24 15

42 - Vends déchaumeur Quivogne 13 dents 3m. Grand dégagement. Très bon état.
✆ 06 87 15 94 67

42 - Vends bol RMH combi Seme 3 m roul packer ar foin BR luzern. enr. vêleuse Wick 800 P S. TVA.
✆ 06 87 80 17 76 HR

Récolte

01 - Vends presse MD JD 336 A très bon état révisée par professionnel de la marque opérationnel Au Champs. Prix justifié 4500 euros.
✆ 06 30 65 25 48

Arbo-viti

69 - Suite cessation, vend pressoir Fabbri 30 Hl, 2 cuves inox 78 Hl, cuve résine PM 60 hl, 2 tapis à vendanges, pompe, etc ...
✆ 06 73 14 22 59

Epandage

01 - Vends semoir engrais Vicon 1600 kg, 2 plateaux bé 1600 euros, salle de traite 2x5 décrochage.
✆ 06 16 33 36 94

Manutention

01 - Recherche tablier lève palettes avec attelage Euro pour chargeur John Deere 633.
✆ 06 40 18 07 28

Divers

01 - Vends génératrice 27 kva char Scobel 5m désileuse Kuhn 2.3 m3 avec distrib. de concentrés.
✆ 06 31 90 33 10

01 - Vends cause retraite élagueuse Noremat 5m50 bras avancé tbé herse plate 5m semoir Nodet 3 m.
✆ 06 28 09 23 54

01 - Vends désileuse portée 2m3 Euromark et 1 semi-portée 2,5 m3 Jeulin ; 2 plateaux fourragers L=12 m ; bétaillère 14 places (fabrication artisanale) prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Vends pneus été Michelin 195 55 20, très bon état, peu roulés. (0608)
✆ 06 70 64 74 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0701)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0707)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Cause retraite vends, faucheuse Khun, presse Krone, andaineur, bétaillère, tonne à eau, semoir à engrais, pulvérisateur 800 l, 12 m, aplatisseur FAO, Cornadis 6 m Jourdain. (0902)
✆ 06.32.60.95.31

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends rotovateur 1,80 Howard tracto MF50HX pelle camion 5130 benne.
✆ 06 76 71 34 44

38 - Vends hachoir réfrigéré pour viande avec portionneur pour steack haché et scie à ruban.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends bottes de foin moyenne densité + semoir 13 rangs à sabots + caisse à volailles.
✆ 07 67 32 60 36

42 - Vends tank à lait 1 200 l rectangulaire Japy + 1700 l cylindrique Serap, lavage automatique.
✆ 06 08 52 64 91

68 - Vends épandeur Kuhn MDS 932 1000 l année 2004 bon état, Prix 1200 € à débattre. Ecrire au journal : le Paysan du Haut-Rhin 13 Rue Jean Mermoz, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine.
✆ sous n°2025001

68 - Vends cause retraite Carraro TTR 4400HST an 2011-700M. poste reversible relevage AV-AR 15000 € H.T. - broyeur Muratori MT40F-140 attelage frontal-arrière année 2011 3000 € H.T.
✆ 06 71 49 22 16

84 - Vends tracteur Claas 210YL same 90.3, griffon 9D, intercep Sicma, écimeuse Pellenc vigneronne, broyeur oliviers 50 ans.
✆ 06 11 75 71 56

Elevage

01 - Vends tonne à eau 1000 l sur chassis. 500 euros.
✆ 06 44 95 08 67

69 - Vends abreuvoir 1000 l. tonne eau pompe à purin sur P de F tarière P de F. moteurs électriques scie circul petit prix.
✆ 06 95 45 33 44

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4x4 Ford Ranger Pick-up Plateau Ridelle XLT 4 places 2020 89000 km TBE Noir GPS BVA.
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

38 - Vends 307 Break - 2.0 HDI 90CV : 3 350 € - 5 portes - diesel - 253 100 km - 1ere mise en circulation 03/2003 - Kit de distribution / révision / frein avant et arrière / batterie changé en11/2024. pneus neige - CT OK.
✆ 06 32 19 00 21
06 20 12 13 43

57 - Suite décès, vends C2 diesel, 92.000 km, Ct ok, prix à débattre.
✆ 06 26 39 88 69

Achat-Vente

Récolte

39 - Vends foin bio 2024 récolté dans de bonnes conditions, 70 euros/t.
✆ 06 07 64 94 97

39 - Vends Montmorot, 800 bottes foin 15 euros, 200 bottes regain 30 euros, 450 bottes enrubannage 80 euros la tonne + fumier en tas 20 euros la tonne. Paiement au chargement.
✆ 07 89 57 34 84

42 - Vends maïs épis en bottes, octobre 2024, analyse disponible.
✆ 06 70 86 97 21

42 - Vends orge grain bottes enrubannage, foin balles rondes 2023.
✆ 06 17 68 74 19

71 - Scea des Bois Rapillard vend foin bottes de 1.30 de mai de qualité, 170 € livré.
✆ 06 21 26 28 28

Bois

58 - Achète noyers, cèdre, Douglas, frêne, chênes sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (0904)
✆ 03 86 24 06 60
ou 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - A vendre foin 2024 bottes rondes diamètre 130 et bottes carrées 70 x 120 x 2.20. Environ 100 tonnes fait en bonne condition. Prix 50 euros Tonne départ ferme.
✆ 06 88 76 67 81

07 - Vends foin balles rondes prairie naturelle prix bas
✆ 06 42 24 73 46

19 - AV foin 2023-24. 2e coupe, bottes 80x50, long 2,20 + enrubannage.
✆ 06 67 77 66 60

21 - Vente de luzerne sur pied sur la commune de Flavigny sur Ozerain, 21 ha. (0804)
✆ 06 11 70 68 80

21 - Cause retraite, vend foin récolte 2024, bottes rondes et rectangulaires. (0901)
✆ 06.32.60.95.31

26 - Vends foin PN BR 120X120 bonne qualité + vibro 6 mètres défraichi neuf + vibro 3 mètres.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Cause retraite vends petites bottes de foin stockées en grange 2,50 euros.
✆ 06 11 73 88 93

38 - Vends foin prairie naturelle de montagne 2024, bottes carrées 60x120 : 100 euros/tonne.
✆ 06 78 26 44 08

38 - Vends foin de montagne Vercors, 200 balles rondes, 25 euros la botte : 250 kg.
✆ 06 25 24 28 76

70 - Foin bottes rondes saison 2024, bonne qualité.
✆ 06 82 48 81 82

71 - Vends foin 2024, HD, 120x70, enrubannage, regain 2024.
✆ 06 24 27 94 30

71 - Vends foin botte carré de 2023 et 2024, 120x90 cm, 100 euros/tonne. Saint-Bérain-sous-Sanvignes.
✆ 06 37 76 78 24

88 - Vends paille déclassée bottes de 90, 120 ou 240 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

Paille

VEND PAILLE DE BLÉ ET ORGE 120 x 90
Stockées sous abri, livraison assurée
Tél. : 06 83 02 42 49

Terrain

07 - Propose terrain pré pour bovins ou équins 10 ha + vends foin 2024 petite bottes
✆ 04 75 29 22 55

42 - Vends terrain en nature de pré sur la commune de Luriecq. Superficie : 1 ha 24 a 84 ca. Parcelle desservie par un chemin cadastré et carrossable.
✆ 07 86 68 15 83

42 - Produit rare. 13,5 ha de bonne terre agricole au même endroit et libre à la vente, à Soulage (42) limite Saint-Chamond.
✆ 06 87 44 86 93

69 - Vends vignes ou donne en fermage : Juliénas 1.10 Ha biens situées, bon état, vignes libres.
✆ 06 79 91 46 12

Immobilier

57 - Recherche bâtiment agricole pour vaches allaitantes en location ou achat, dép. 57 ou 67, possibilité de racheter le stock de fourrage.
✆ 07 71 04 66 03

83 - Vends studio 30 m² neuf + terrasse 10 m² équipée pompe à chaleur réversible + moustiquaire + cave + parking privé sécurisé + DPE : D + immeuble proche commerce à Six Fours Les Plages
✆ 06 81 23 56 77

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES



Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13,30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

39 - Nous recherchons une famille d'accueil relais chaleureuse pour accueillir deux à trois adolescents. Ce placement se ferait une fois par mois et durant une partie des vacances scolaires, en étroite collaboration avec notre équipe éducative. Si vous êtes une famille aimante, prête à offrir un environnement sécurisant et stimulant, nous serions ravis de vous rencontrer. Votre rôle serait essentiel pour accompagner ces jeunes dans leur développement et leur épanouissement. Pour plus d'informations ou pour manifester votre intérêt, n'hésitez pas à nous contacter.
✆ 06 47 00 52 24

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

58 - Urgent, recherche salarié agricole polyvalent, H/F, CDI. Scea De Treigny, 58420 Chevannes Changy. (0606)
✆ 06 10 64 01 65

58 - Expl, polycultures, élevage, région Morvan, recherche salarié agricole à temps partiel, de 16 H à 24 H/semaine en CDI. Expérience et connaissance du milieu agricole exigé. (0903)
✆ 06 83 57 20 65

69 - Recherche salarié agricole dans les Monts du Lyonnais sur une exploitation de vaches laitières. Recherche personne pour faire la traite du soir et soins des animaux. Le profil du candidat recherché est d'aimer les animaux. Poste à pourvoir dès à présent si intéressé.
✆ 06 98 68 53 95

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

58 - Prise en pension possible du 15/04 au 15/12 de préférence : génisses 2 ans avec taureau dans bons prés, secteur Magny-Cours, sur 8 a 50 ha, formule à déb. Fourrage proche autoroute 150 t, bottes carres 500 kg de foin de bons prés, récolté en bonnes conditions.
✆ 06 24 21 42 52

Animaux

Bovin

01 - Cause surplus fourragers (enrubannage, foin, concentrés) prends bovins en pension à partir du 15/03/2025).
✆ 06 40 18 07 28

01 - Propose prise en pension pré pour bovins ou équins du 01/05/25 au 15/11/25 sur prairie ombragée de 11 hectares + 13 hectares de regain après fauchage du foin donc à partir de Septembre pour ces derniers , le tout sur la commune de 01 110 Champdor-Corcelles. Prairie alimentée en eau de source en permanence. Surveillance quotidienne assurée. Nous pouvons, sur cette période, acceuillir entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix à convenir et à débattre ensemble. Possibilité également d'un forfait saisonnier.
✆ 06 24 32 65 17

03 - Elevage Lena Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Orly, TGS. (0801)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends taureaux 2 ans au pré, TBE, Charolais-blonds d'Aquitaine + vaches vides, Allier.
✆ 06 98 34 14 58

18 - EARL Breton vend un bon taureau charolais HBC de 2 ans, avec finesse de cuir et qualité de viande, bons aplombs et bonne race, né sans assistance à 48 kgs, très docile.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - A vendre, 4 taureaux charolais inscrits, 16-17 mois, génotypés dont 1 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent. (0802)
✆ 06.15.28.77.63

39 - Montmorot - Prends 80 génisses en pâture sur différentes parcelles de 3 à 6 ha chacune. Eau, sel, foin à volonté. Du 15-03-25 au 01-11-25. De + de 18 mois : 1,20 euro/jour. Plus de 12 mois : 1 euro/jour.
✆ 07 89 57 34 84

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise leurs journées « **PORTES OUVERTES** »
DU LUNDI 10 AU SAMEDI 15 MARS
dans les élevages suivants

Earl LA CROIX DU CHÂTEAU	Joux-la-Ville	**06 25 01 26 67**
Gaec CADOUX Père et Fils	St André-en-Terre-Plaine	**06 89 18 05 87**
Gaec de MARCILLY	Provency	**06 45 47 58 73**
Gaec PETIT	Merry-la-Vallée	**06 70 70 51 21**
MANDRON Laurent	Montillot	**06 87 15 54 66**
Scea RIOTTE SCHRAPPER	Angely	**06 08 06 61 66**

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois 18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires

39 - Prends en pension bovins en pâturage de mai à septembre (25 places), rens. par tel, WhatsApp ou mail paturage.fuesse@gmail.com
✆ 06 68 04 80 27

42 - Vends mâles reproducteurs Limousins, HBL, 2 ans, possibilité livraison.
✆ 06 70 86 97 21

58 - Élevage HBC origine insémination, vend 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine Nemo pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : Mélomane, Oumiou, Orage p, Newmann p, Picasso p et Rodger p, Mister p, Padcorn p, Nuts. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0505)
✆ François 06 08 78 05 01.
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (0607)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends repro Charolais 1 ou 2 ans TB, origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)
✆ 06.78.59.03.92

58 - Vends 6 taureaux de 2 ans HBC. Gaec Marion, Luzy. (0905)
✆ 06 24 42 29 42
ou 06 07 51 04 99

69 - Elevage Limousin inscrit vend taureaux 15-16 mois et jeunes mâles au sevrage T Bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC, dont 4 sans corne, TBO, TGS, Gaec Pierre Didier et Evelyne.
✆ 06 80 44 08 26

71 - Vends taureaux charolais, HBC, 2 ans, TGS, livraison. Chatillon JM et M.
✆ 06 15 93 22 70
ou 07 61 15 63 85

71 - Élev. char. HBC vend 20 taureaux 2 ans, type mixte élev. EARL Pacaud Jean-Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

88 - Vends taureau Salers sans cornes 4 ans origine Loyal PP. Calme respectueux.
✆ 06 88 88 33 94

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71

Ovin

38 - Vends brebis Charolaises.
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

42 - Vends porc fermier, 150 kgs environ.
✆ 06 32 25 79 01

69 - Vends porc fermier truie pleine.
✆ 04 74 70 94 03

Volaille, lapin

01 - Vends volailles à élever, poulets, pintades, dindes, oies, canards, poules pondeuses, livraison possible.
✆ 06 80 42 23 74

Chien

42 - Vends chiots type Berger Allemand, nés le 18/12/2024, 1 mâle, 1 femelle, n° mère : 250269811597762.
✆ 06 81 47 85 94

57 - Vends chiots Beaucerons, 2 mâles, non Lof, portée de 5, nés le 13/11/2024, pucés, vaccinés, Siret n° 750 913 758 000 17.
✆ 06 68 32 88 32

71 - Vends 7 chiots montagne des Pyrénées (patoux), nés le 12/12/24, pucés vaccinés, n° mère 250268502309258, non lof, siret 532 901 410 00037.
✆ 06 50 41 48 92

73 - Vends chiots de protection Marenne des Abruzzes nés le 25/08/2024 1 M et 1 F, vaccinés, pucés, mère N° 250268780008642.
✆ 06 83 09 40 71

Divers

54 - Cède deux ânes adultes, très gentils. Secteur Saint-Nicolas-de-Port.
✆ 03 83 26 62 09

Regardez-nous sur YouTube



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

EARL «LA FERME DE NOGE»
Au capital de 300 000 euros
Siège social
Ferme de la Noge
Boulevard de la Croix Saint Martin
21800 QUETIGNY
Immatriculée au RCS de DIJON
Numéro 832 567 416

Selon une AGE du 08/01/2025,démission de Monsieur Gilles LAMBERT de ses fonctions de co-gérant, nomination de Monsieur Lucas STEVENS en qualité de co-gérant, et ce, pour une durée illimitée, à compter du 31.12.2024.
Pour avis, La Gérance.

AL25017069

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EKTOR
SAS au capital de 99996 €
Siège social : 24 rue des Ardennes
21000 Dijon
352 441 232 RCS de Dijon

L'AGE du 16/12/2024 a nommé, à compter du 16/12/2024, président, en remplacement de M. DA SILVA PEREIRA Jorge, la société OPTIMMO, SARL au capital de 99 837,09 €, ayant son siège social 24 rue des Ardennes 21000 Dijon, 398 991 687 RCS de Dijon représentée par M. DA SILVA PEREIRA Jorge.
L'AGE du 16/12/2024 a nommé, à compter du 16/12/2024, Directeur général, M. PEREIRA Maxime, demeurant 12 Rue des Bleuets 21490 Ruffey-lès-Echirey.
Mention au RCS de Dijon

AL25017451

CHANGEMENT DE GÉRANT

MLPM
EURL au capital de 20 000 euros
Siège social : 29 rue Bossuet
21000 DIJON
820 951 689 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2024, l'Associée Unique a nommé en qualité de gérant à effet au jour du décès de Mme Marie-Laure MOUILLON, M. Franck MOUILLON, demeurant 1 rue Eugène Bussière 21000 DIJON, pour une durée illimitée.
Suite au décès de Mme Marie-Laure MOUILLON en date du 12/02/2025, M. Franck MOUILLON est nommé gérant à compter du 12/02/2025.
Pour avis.
La Gérance

AL25017630

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FROMAGERIE AU GAS NORMAND
EURL au capital de 1000 €
Siège social : Halles centrales
Stand 21 A-B-E
21000 Dijon
981 863 798 RCS de Dijon

Par une décision du 15/02/2025, l'associé unique a décidé, à compter de cette même date, d'étendre l'objet social à la vente de boissons alcoolisées à emporter.
L'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société est désormais rédigé comme suit :
La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :- Vente ambulante et sous les halles de Dijon de fromages, salaisons, charcuterie, boissons alcoolisées à emporter et tous comestibles ;- Plus généralement, toutes opérations se rapportant à l'objet social ;- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Mention au RCS de Dijon

AL25017636

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

REGIE FONCIERE
Société par actions simplifiée
Au capital de 45 217 euros
Siège social : 9 Rue du Temple
21000 DIJON
RCS DIJON 016 750 895

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, après avoir constaté que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont arrivés à expiration et que la société n'était plus tenue de désigner un Commissaire aux Comptes Titulaire et un Commissaire aux Comptes Suppléant, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire de la SARL LEVY-CAC ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Thomas BLANC.
Pour avis
Le Président

AL25017660

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCEA DE LA RAICHOTTE
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 15 244.90 euros
Siège social : chez M. JEANNIN Jean-Pierre
Vassy – 89420 VASSY SOUS PISY
392 672 549 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AGE en date du 25/01/2025, la collectivité des associés a décidé de transférer lesiège social au 4 rue de l'Eglise – 21500 FAIN LES MOUTIERS et ce à compter rétroactivement du 01/01/2025.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 392 672 549 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
La Société, au capital de 15 244.90 euros,constituée pour 99 années à compter du01/10/1993, a pour objet social : - l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,- conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes- conformément à la loi d'orientation agricole du 27 juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale,et le salage de la voirie communale,intercommunale ou départementale.
Pour avis, La Gérance.

AL25017663

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 18.2.2025 l'associé unique de la SARL LE SOUFFLOT au capital de 19.200€, siège social à BEAUNE (21200) 45, rue Maufoux, 793 300 344 RCS DIJON, a étendu l'objet social. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Objet : la création, la réalisation, l'acquisition, la prise à bail, la gérance et l'exploitation de tout fonds de restauration, de brasserie et de traiteur. NOUVELLES MENTIONS : Objet : la création, la réalisation, l'acquisition, la prise à bail, la gérance et l'exploitation de tout fonds de restauration, de brasserie et de traiteur ; l'achat et la vente au détail de vins.

AL25017668

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KTN-VCR Assets
Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social
7 rue Auguste Demmler
92340 BOURG LA REINE
951 150 416 RCS NANTERRE

L'AGE a décidé le 12/01/2025 de transférer le siège social du 7 rue Auguste Demmler 92340 BOURG LA REINE au 1 rue du Lavoir, Hameau de Savigny – 21140 VIC DE CHASSENAY à compter du 12/01/2025. La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Gérance : Thomas VAN CRAENEBROECK demeurant 1 rue du Lavoir, Hameau de Savigny – 21140 VIC DE CHASSENAY
Durée : 99 ans
Objet : Acquérir et gérer dans un cadre familial un ensemble de biens mobiliers et immobiliers ayant vocation à être ou à devenir des biens de famille.
Modification sera faite au GTC de NANTERRE.

AL25017692

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU FLORIANE TRAINING PLAN – F.T.P.
au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 Boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
979 229 846 RCS DIJON

Selon décision du 1/01/2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 5 Bis Rue de Pavant – 77730 CITRY, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25017742

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI 2 R
SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 26 rue des Eglantiers
cidex 60
21550 LADOIX SERRIGNY
802 246 108 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 01/02/2025, il a été décidé de transférer le siège social au **6 rue de Massenet - cidex 7 ter 21550 LADOIX SERRIGNY** à compter du 01/02/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL25017753

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 29 décembre 2023, Véréna Thérésia Maria MEIENBERG, décédée à DIJON, le 6 janvier 2025 a institué une personne légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON, le 10 février 2025 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 13 février 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Ivan STRIFFLING notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert.
Pour avis.
Maître Ivan STRIFFLING

AL25017722

AVIS

Appel à Candidatures du 24/02/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Chorey-les-Beaune – Sainte-Marie-la-Blanche
Objectif : Maintien des fermiers sur les parcelles louées.
Vigne et bois
Sainte-Marie-la-Blanche : Urbanisme : Zone N du PLU, à l'exception de la parcelle ZB 0070 qui est en Zone A - 1 ha 25 a 30 ca 'LA GRILLEE' : ZB-0070 - 'LA CHAUME' : ZE-0122—0128 - 'AU DELA DE L AVANT DHEUNE' : ZE-0106
Chorey-les-Beaune : Urbanisme : Zone A du PLU - 24 a 97 ca 'PETITS CHAMPS LONGS' : AB-0134—0136
Dossier Pommard – Auxey-Duresses : Loué sur une partie de la surface – Parcelles partiellement plantées en vignes AOC Auxey-Duresses, Pommard et Bourgogne Côte d'Or – Urbanisme : RNU
Pommard : 69 a 97 ca 'EN CHIVEAU' : BL-0166—0167—0168—0169—0170—0171—0189 - 'LES BLANCHES' : BM-0084
Auxey-Duresses : 52 a 05 ca 'LA MACABREE' : AI-0077—0079
Chassagne-Montrachet : Loué vigne AOC Chassagne-Montrachet- Agricuture Biologique – Urbanisme : Znc de la carte communale 1 a 98 ca 'EN PIMONT' : AC-0083
Dossier Épernay-sous-Gevrey - Saint-Nicolas-lès-Cîteaux : Terres - Urbanisme : Zones A et N du PLU - Libres après récolte 2025
Épernay-sous-Gevrey 20 ha 64 a 16 ca 'LA NAIPILLOTTE' : B-0102—0256—0258 - 'LA FEINDEE' : B-0146 - 'SUR LES PAQUIERS' : B-0241—0242 - 'LES PAQUIERS' : B-0253—0265 - 'LA LUROSSE' : B-0248 - 'LA FONTENELLE' : C-0359
Saint-Nicolas-lès-Cîteaux 3 ha 04 a 70 ca 'FOL CHETIF' : A-0001
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/03/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017748

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

SCI MIRAGIL ; Société civile immobilière en liquidation au capital de 2 000 euros ; Siège social et de liquidation : 12 Rue Haute - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX ; 819 044876 RCS DIJON ; L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée ; Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel MAZOYER,demeurant 12 Rue Haute - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvellespour les besoins de la liquidation. Le siège de laliquidation est fixé 12 Rue Haute - 21640 FLAGEYECHEZEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL25017669

NON DISSOLUTION

PIZZ & CO
EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 4 Rue de la Sans Fond 21910 NOIRON SOUS GEVREY
900 301 599 RCS DIJON
Selon décision du 30/10/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25017695

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI MIRAGIL ; Société civile immobilière en liquidation au capital de 2 000 euros ; Siège social et de liquidation : 12 Rue Haute - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX ; 819 044 876 RCS DIJON ; L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Michel MAZOYER demeurant 12 Rue Haute - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL25017698

NON DISSOLUTION

GO'MAN
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 44 000 EUROS
Siège Social : 24, Rue des Vignes
21110 TART LE HAUT
848 050 134 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
La Gérance.

AL25017751

// CONSTITUTION

SCP BARTHEN RUIZ VANDEL
Notaires Associés
8, rue Joseph Thoret
39100 DOLE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Victor VANDEL, notaire à DOLE, le 1er février 2025, de la société à dénommée« SCI G&A MORIN IMMOBILIER », Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €,dont le siège est à FRANXAULT (21170), 25 rue du Pasquier de la Rivière, constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON(21000). Ayant pour objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Gérants :Monsieur Guillaume MORIN, demeurant à SOUVANS (39380), 2 rue de l'Eglise.
Monsieur Anthony MORIN, demeurant à FRANXAULT (21170) 25 rue du Pasquier de la Rivière.
POUR AVIS ET MENTION
Maître Victor VANDEL, notaire.

AL25017666

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Loic PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), 13 Avenue du Maréchal Lyautey, le 19 février 2025 a été constituée une société civile immobilière :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale est : LVPM.
Siège social: NUITS-SAINT-GEORGES (21700), 3 B chemin des Menas.
Durée 99 années
Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : Monsieur Valentin LASSERTEUX, né le 08/10/1991 demeurant à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) 3 B Chemin des Menas et Madame Manon PISANESCHI, née le 18/11/1996, demeurant à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) 3 B Chemin des Menas.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Notaire.

AL25017712

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Loic PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), le 19 février 2025 a été constituée une société civile immobilière :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : VALMA.
Siège social: NUITS-SAINT-GEORGES (21700), 3 B chemin des Menas.
Durée : 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : Monsieur Valentin LASSERTEUX, né le 08/10/1991 demeurant à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) 3 B Chemin des Menas et Madame Manon PISANESCHI, née le 18/11/1996, demeurant à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) 3 B Chemin des Menas.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21000).
Pour avis
Le Notaire.

AL25017713

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DE LA MEUSE PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE

CONCERNANT Les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale portées par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (dites « opérations DR0 ») du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo)
Par arrêté interpréfectoral n°2025-128 du 25 janvier 2025, il est prescrit une enquête publique du **vendredi 28 février 2025 à 09H00 au lundi 31 mars 2025 à 17H00**, soit 32 jours consécutifs, portant sur les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale portées par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (dites « opérations DR0 ») du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo).
La personne responsable des dossiers déposés est Monsieur Patrice TORRES, directeur de la Direction Industrielle Grand Est (DIGE) de l'Andra, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées par courrier à l'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (Andra) – 1-7, rue Jean Monnet – 92 298 CHÂTENAY-MALABRY Cedex ou par courriel : dr0.instruction@andra.fr .
L'enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, se déroulera dans les mairies des communes suivantes concernées par les opérations DR0 :
- département de la Meuse : ABAINVILLE, AULNOIS-EN-PERTHOIS, BAR-LE-DUC, BAZINCOURT-SUR-SAULX, BIENCOURT-SUR-ORGE, BONNET, BRAUVILLIERS, BURE, DEMANGE-BAUDIGNÉCOURT, GIVRAUVAL, GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, JUVIGNY-EN-PERTHOIS, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEAUX, MANDRES-EN-BARROIS, MAULAN, MENAUCOURT, MÉNIL-SUR-SAULX, MONTIERS-SUR-SAULX, MORLEY, NAIX-AUX-FORGES, NANÇOIS-SUR-ORNAIN, NANTOIS, RIBEAUCOURT, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN, SAINT-JOIRE, STAINVILLE, TANNOIS, TRÉMONT-SUR-SAULX, TRÉVERAY, TRONVILLE-EN-BARROIS, VELAINES ;
- département de la Haute-Marne: CHEVILLON, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUMÉ, OSNE-LE-VAL, PAROY-SUR-SAULX, SAUDRON.
Désignée par le Tribunal administratif de Nancy, la commission d'enquête, composée de 3 membres titulaires : Monsieur Alain LAMBLÉ, retraité, président de la commission, Madame Pascale CUNY-NOËL, retraitée, Monsieur Pascal GAIRE, retraité et de 3 membres suppléants : Monsieur Philippe GIRON, retraité, Monsieur Bernard HELMER, retraité, Monsieur Yves ROBINOT, retraité, conduira cette enquête.
Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier comprenant notamment une notice explicative, des notes de présentation non technique, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet, le bilan de la participation du public relatif aux premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale ainsi que les fiches ouvrages sera consultable selon les modalités suivantes :
- sur support papier en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, siège de l'enquête et dans les mairies de BONNET, BURE, HOUDELAINCOURT, JUVIGNY-EN-PERTHOIS, LIGNY-EN-BARROIS, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAUDRON, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, sauf dispositions particulières,
- lors des permanences assurées par la commission d'enquête définies ci-après,
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible à partir du lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dr0-cigeo ;
Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr .
Des postes informatiques seront mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier :
- à la Préfecture de la Meuse - 40, rue du Bourg à BAR-LE-DUC, aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- à la Sous-préfecture de Saint-Dizier - 54, rue Gambetta à SAINT-DIZIER, aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
Une tablette numérique permettant de consulter le dossier sera également mise à la disposition du public au siège de l'enquête, en plus du support papier, à la mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) – 15, place de l'Hôtel de Ville.
Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).
Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) – 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante : dr0-cigeo@mail.registre-numerique.fr ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes accueillant des permanences de la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dr0-cigeo ;
- directement auprès de membres de la commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront selon le calendrier défini ci-dessous :
Mairie de BONNET
35, Grande rue
55 130 BONNET
Mardi 11 mars 2025 14h00 - 16h30
Mardi 25 mars 2025 09h00 - 11h30
Mairie de LIGNY-EN-BARROIS
2, rue de Strasbourg
55 500 LIGNY-EN-BARROIS
Lundi 17 mars 2025 09h00 - 11h30
Mercredi 26 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de BURE
2, rue de l'Orme
55 290 BURE
Vendredi 28 février 2025 14h00 - 16h30
Jeudi 20 mars 2025 09h00 - 11h30
Mairie de MANDRES-EN-BARROIS
1, place de la Mairie
55 290 MANDRES-EN-BARROIS
Lundi 10 mars 2025 14h00 - 16h30
Samedi 15 mars 2025 09h00 - 11h30
Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
15, place de l'Hôtel de Ville
55 130 GONDRECOURT-LE-CHATEAU
Vendredi 28 février 2025 09h00 - 11h30
Mercredi 12 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de RIBEAUCOURT
3, Grande rue
55 290 RIBEAUCOURT
Mercredi 12 mars 2025 09h00 - 11h30
Mardi 25 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de HOUDELAINCOURT
15, rue d'Orléans
55 130 HOUDELAINCOURT
Vendredi 07 mars 2025 09h00 - 11h30
Jeudi 20 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de SAUDRON
3, rue de la Mairie
52 230 SAUDRON
Lundi 10 mars 2025 09h00 - 11h30
Lundi 31 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de JUVIGNY-EN-PERTHOIS
1, place de la Mairie
55 170 JUVIGNY-EN-PERTHOIS
Lundi 17 mars 2025 16h30 - 19h00
Mercredi 26 mars 2025 09h00 - 11h30
Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le jeudi 06 mars 2025 de 18h30 à 20h30 à la salle Jean Barbier de LIGNY-EN-BARROIS (55 500), rue des Sirènes.
Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, soit au plus tard le lundi 31 mars 2025 à 17h00.
À compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours, au Préfet de la Meuse, préfet coordonnateur, ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Nancy, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.
Une copie de ces documents sera ensuite adressée au responsable du projet et aux maires des communes concernées par les opérations DR0 pour être tenus à la disposition du public pendant une année. Ces documents seront par ailleurs mis en ligne, pendant la même durée, sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr et pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.
Les autorités compétentes pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale, les demandes de permis de construire et les déclarations préalables concernant les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale (dites « opérations DR0 ») du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo), sont le Préfet de la Meuse et la Préfète de la Haute-Marne.
Au terme de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des avis des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet, les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- un arrêté d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions à respecter ou un rejet de la demande,
- des arrêtés de permis de construire ou un rejet d'une ou des demandes,
- des décisions de non-opposition à déclaration préalable ou une ou des décisions d'opposition.

AL25017746



ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 17/02/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DRONE'IS
Siège social : 4 Rue François Mitterrand - 21120 IS SUR TILLE
Objet social : Entretien, le nettoyage et le démoussage de toitures, façades et bardages par drone auprès de particuliers, collectivités et professionnels ; prestation de prise de vue aérienne photo ou vidéo par drone ; prestation de services de pilotage de drones ; tout travail d'inspection technique de bâtiments, ouvrages et structures par drone.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 4 000 euros
Gérance : Monsieur Damien FIEVET, demeurant 4 Rue François Mitterrand- 21120 IS SUR TILLE.
Pour avis
La Gérance

AL25017719

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/02/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI IMMO PIXEL
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 15 Place Grangier 21000 DIJON
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts.
AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
GERANTS : Monsieur Jessy MACHADO, demeurant à DIJON (21), 3 Impasse Watteau.
IMMATRICULATION : au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL25017732

SAS HOLDING METREAU GLOBAL

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à CHAIGNAY du 12/02/2025, il a été constitué :
Forme : SAS unipersonnelle.
Dénomination : HOLDING METREAU GLOBAL.
Siège : 13, rue de la Ruellotte - 21120 CHAIGNAY.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 €.
Objet : prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, détention et gestion de parts ou d'actions, société holding animatrice, prestations de services, conseils, études,assistance, notamment en matière immobilière, technique, administrative, juridique,comptable, financière, de gestion, de trésorerie ou tout autre type de prestation commerciale, exercice de tous mandats sociaux.
Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Axel METREAU demeurant 13, rue de la Ruellotte -21120 CHAIGNAY.
Immatriculation : RCS de DIJON.

AL25017741

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 11/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ODIN Industries
Siège : 6 rue Jules Guesde, 21600 LONGVIC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Agent commercial, représentation des produits, marchandises ou services de toutes sortes, expertises techniques, études, prestations de service, négoce en gros, demi-gros, détails de matériaux pour le bâtiment
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Olivier MOINET demeurant 6 Rue Jules Guesde 21600 LONGVIC
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.

AL25017743

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JUMAAR.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 58 Rue PFR PAUL SISLEY
69008 LYON 8EME
883540635 RCS de Lyon

Aux termes de l'AGE en date du 20 janvier 2025,les associés ont décidé, à compter du 20 janvier 2025, de transférer le siège social à 556 route du PERRAY, 58240 Chantenay St Imbert.
Président : Madame Marie-Odile RESSAT,demeurant 556 route du Perray, 58240 Chantenay St Imbert
Directeur général : Monsieur Jean-Michel RESSAT, demeurant 556 route du Perray, 58240 Chantenay St Imbert
Radiation du RCS de Lyon et immatriculation au RCS de Nevers.

AL25017344

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

CHANGEMENT DE GÉRANT

MALICE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Route de Fourchambault
Centre Commercial Nevers Marzy
58180 MARZY
921 298 154 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGOE en date du 10/01/2025, il a été pris acte de la démission de Mme Charlotte BERTHELOT de ses fonctions de gérant. Mme Marine FORT, dmt 24 Allée du Château d'Autry à MEREAU (18120) a été nommée gérante à compter de ce jour.
Mention au RCS de NEVERS.
Pour Avis.

AL25017661

MODIFICATIONS MULTIPLES

ELEAS ASSURANCES
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 347 200 €
Siège social : 1 bis rue Paul Eluard
58640 VARENNES VAUZELLES
420 533 093 RCS NEVERS

Selon AGE du 29.11.2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 27.01.2025, il a été décidé de :
- réduire le capital social d'une somme de 115 744 €, pour être ramené de 347 200 € à 231 456 € par rachat et annulation de 7 234 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : « Le capital a été porté à : 21 700 parts au nominal de 16 € soit au total : 347 200 €»
Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SIX EUROS (231 456 €). «
- de prendre acte de la démission de M. Thierry CATIER de ses fonctions de gérant à compter du 31.12.2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis,La Gérance

AL25017662

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AH10
Société civile immobilière
Au capital de 7 200 euros
Siège social : Place de l'Eglise
58800 CORBIGNY
951 979 699 RCS NEVERS

DUA 10/01/2025, décide de transférer le siège social de Place de l'Eglise, 58800 CORBIGNY au 26 Avenue du Champ de Foire, 58800 CORBIGNY à compter du 10/01/2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL25017665

NOUVELLES TECHNIQUES DU BATIMENT – N.T.B.
Société Anonyme
au capital de 40 000 €
Siège Social : 47, rue de l'Usine
58130 URZY
333 749 216 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il résulte de l'AGO du 17/12/2024 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : M. Philippe BOUVEAU
- nouvelle mention : Néant
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : M. Joaquim MONTALBAN
- nouvelle mention : Néant

AL25017720

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC D'ECOSSE
GROUPEMENT AGRICOLE
D'EXPLOITATION EN COMMUN
AU CAPITAL DE 196 933,64 €
Siège social : FERME D'ECOSSE
58190 BAZOCHES
RCS de NEVERS n° 326 345 691

Suivant procès-verbal en date du 31 décembre 2024, les associés ont décidé :
- d'approuver le traité de fusion signé le 31 décembre 2024 avec la SCEA DE LA VOIE ROMAINE, Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 192 420,00 €, dont le siège social est situé à 1, Chemin de MONTJOUME – 58190 BAZOCHES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 801 393 471, et aux termes duquel la SCEA DE LA VOIE ROMAINE fait apport à titre de fusion au GAEC D'ECOSSE de la totalité de son patrimoine, actif et passif.
- que la fusion de de la SCEA DE LA VOIE ROMAINE avec le GAEC D'ECOSSE est définitive
- d'augmenter le capital social du GAEC D'ECOSSE d'un montant de 195 851,25 € pour le porter à 392784,89 €, par création de 12 847 parts sociales nouvelles de 15,24 euros de valeur nominale, entièrement libérées, le montant de la prime de fusion s'élevant à 252 373,75 €.
- de diminuer le capital social du GAEC D'ECOSSE et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts relatifs au capital social :
Ancienne mention : 392 784,89 €
Nouvelle mention : 250 117,56 €
- la démission de la gérance de M. Daniel PERRIER, avec effet immédiat
- la nomination à la gérance de M. Stéphane PERRIER, demeurant 1 Chemin de MONTJOUME - 58190 BAZOCHES, avec effet immédiat
Pour avis.
Le gérant

AL25017725

// GÉRANCE

Notaires associés
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse 58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me REROLLE le 28/01/2025 enregistré le 13/02/2025 au SIE de NEVERS, 2025 N00078, Madame Christine DUBOIS immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 804 921856, a cédé à Monsieur Frédéric LEGAL immatriculée au RCS de CAHORS sous le numéro 892 352 733 son fonds de commerce de d'épicerie, d' alimentation générale, bar, jeux-FDJ, dépôt gaz, journaux qu'elle exploitait à LUCENAY-LÈS-AIX (58300),17 rue d'Ozon. Cette vente a été consentie au prix de 40.000 euros, avec entrée en jouissance au 28/01/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me REROLLE demeurant DECIZE (58300) 8 rue Carnot pour la correspondance et par AR pour la validité

AL25017690

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 23.01.2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Nièvre le 29.01.2025 Dossier 2025 00001853 ref 5804P01 2025 00096,
La société GATICAR, SAS au capital de1.500.000 €, dont le siège social est sis Rue Amédée Bollée – 10600 Barberey Saint Sulpice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Neverssous le numéro 879 143 162 RCS TROYES,
A cédé à
La société GARAGE EUROPE4×4, SAS au capital de 73.175,53 €, dont le siège social est sis rue Amédée Bollée– 10600 Barberey Saint Sulpice, immatriculée au Registre du Commerce et desSociétés de Troyes sous le numéro 403 146 285 RCS TROYES,
Une branche de fonds de commerce d'achat et vente de tous véhicules automobiles neufs et d'occasion, d'entretien, réparation et location de tous véhicules sous contrat agréé SUZUKI, situé à 10 route de Paris 58640 Varennes-Vauzelles, moyennant le prix de 95.429 €.
Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 1.01.2025.Les oppositions seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au lieu du Fonds de Commerce cédé situé 10 route de Paris – 58640 Varennes-Vauzelles et pour la correspondance, chez le séquestre, le Cabinet GL Conseils & Associés situé Parc Altaïs – 37 rue Cassiopée – 74650 Chavanod.

AL25017706

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS
6 rue Hoche
ORLEANS
3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 11/02/2025, enregistré le 17/02/2025 au SPFE de NEVERS, Dossier 2025 00003192 Référence 5804P01 2025 A 00106,la Société SNC ASMIN,SNC au capital de 130 000 euros, ayant son siège à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 11, avenue de la Paix, immatriculée au RCS de NEVERS sous len°829 175 033, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 17/06/2024, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 16/09/2024 et 21/10/2024
A cédé à
Mr Ibrahim CIMENDAG, demeurant 2, les Archies 89470 MONTEREAU,
Son fonds de commerce de Presse jouets librairie papeterie maroquinerie, prestations de services, débit de boissons et tabac PMU Française des jeux exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58200),11, avenue de la Paix avec entrée en jouissance au 11/02/2025,
Au prix de 50 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 9005 € et 40 995€ pour les éléments incorporels.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL25017716

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

SARL MESVES CREATION PVC - RCS Nevers 419 483 623 -menuiserie, charpentes, isolation, placo-platre, escaliers fenêtrés bois et pvc - 10 rue du Crot des Pierres 58400Mesves-sur-Loire. Jugement en date du 17/02/2025 prononçan tla clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017699

A B M 58 - RCS Nevers 390 487 528 - sanitaire, plomberie,chauffage, installation de gaz, climatisation tuyauteries industrielles, ainsi que tous travaux d'entretien de bâtiments - 11 rue du Champ de Foire 58000 Nevers. Jugement en date du 17/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017700

SAFFAS - RCS Nevers 829 638 857 - restaurant, plats à emporter, traiteur, bar, brasserie, café, glace et cocktails. promotion et organisation de toute manifestation événementielle y compris location de salle ou autre lieu réceptif. vente de bimbeloterie, confiserie. vente de meubles et tous objets mobiliers, y compris dépôt vente.dépôt de pain, presse, pressing, point poste. vente de jeux de hasard et de pari - 85 avenue du 08 Mai 1945 58660 Coulanges-lès-Nevers. Jugement en date du 17/02/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017701

ENTREPRISE RENARD - B - RCS Nevers 838 063 279 - la plomberie, l'installation et l'entretien de systèmes de chauffage et de conditionnement de l'air, la couverture, la zinguerie - 1 b rue du Ravelin 58000 Nevers. Jugement en date du 17/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017702

MULLER Emmanuel - RCS Nevers 890 934 540 - vente jeux de sociétés neufs et d'occasion, événements, location, snacking (sans vente de boissons alcoolisées) - 16 avenue du Général de Gaulle 58000 Nevers. Jugement en date du 17/02/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017703

R.S.P - RCS Nevers 848 438 446 - travaux de revêtements des murs et des sols - 3 route d'Auxerre 58500 Clamecy. Jugement en date du 17/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017704

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Neuilly (58) 45 a 00 ca 'LA CORVEE' : ZL-0014
Cmne de Corbigny (58) 6 ha 41 a 45 ca 'BOIS DES GRANGES ET DE L H' : C-0106—0108
Cmne de Trucy-l'Orgueilleux (58) 1 ha 18 a 40 ca 'COTAS DE GOULE' : ZE-0086
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de Livry (58) 15 ha 78 a 34 ca 'LA GREVE' : ZL-0079—0080—0082 - 'LES GAGNERIES' : ZL-0077—0078 - 'GRANDS PRES' : ZP-0066—0068 - 'ILES NEUVES' : ZP-0073—0074 - 'SOUS LA GRANDE COTE' : ZP-0030
Cession d'une exploitation (Domaine de GY), comprenant :Vente pour 3 ha 37 a 82 ca
Avec Bâtiments d'habitations et d'exploitations
Cheptel, matériel.
Foncier en location pour environ 131 ha 00 a 17 ca
Biens à vendre :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 3 ha 37 a 82 ca
'DOMAINE DE GY' : B-0287—0288—0289—0292 '0699 CHE DE GY' : B-0291
'0700 CHE DE GY' : B-0290 'L OUCHE RENARD' : B-0469 'LE RABOIN' : B-0471 'LES QUARTIERS' : B-0473 'DOMAINE DE GY' : B—0476—0492
Biens à louer :
Cmne de Saint-Parize-le-Châtel (58) 110 ha 45 a 42 ca
'PRE DE LA GAGNE' : B-0284 - 'CHAMP PRENY' : B-0225 - 'LES VIGNOTS' : B-0303 - 'PRE GIRAUD' : B-0223 - 'RECULEES' : B-0224 - 'CHAMP DE LA FONTAINE' : B-0307 - 'LE MAUPAS' : B-0308—0309 - 'LE ROMPOI' : B-0191—0192 - 'LA CAYETTE' : B-0190 - 'PRE DES VACHES' : B-0195 - 'PRE DE L ALLEE' : B-0294—0295 - 'L OUCHE RENARD' : B—0470 - 'LE BICHET' : B-0193—0194 - 'DOMAINE DE GY' : B-0475—0477- 'LE SAVERON' : B-0310 - 'LES QUARTIERS' : B-0473—0474 - 'CHAMP DE CRAIE' : B-0452 - 'PRE DU CHATEAU' : B-0197 - 'LE RABOIN' : B—0472 - '0700 CHE DE GY' : B- '0699
Cmne de Saint-Pierre-le-Moûtier (58) 15 ha 84 a 05 ca 'L OZIERE' : B-0077 - 'LA ROCHE MAILLOT' : B-0082—0083—0084
Cmne de Azy-le-Vif (58) 4 ha 70 a 70 ca 'LES PRES GIRAUD' : D-0043—0044—0045—0046
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/03/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017733

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Exco Alpha

NON DISSOLUTION

Aux termes de l'Assemblée Générale du 30 OCTOBRE 2024, de la société
LUDOVIC THAUSE TOURISME,Société à responsabilité limitée au capital de 51 500 euros
Siège social : 12 Rue Gay Lussac ZA Le Champ Mäle 58640 VARENNES VAUZELLES
530024611 RCS NEVERS
Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL25017273

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EDAMM
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 71, avenue Louis Coudant
58340 Cercy-la-Tour
RCS Nevers 830 348 595

Le 5 février 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Éric PERRAUDIN,demeurant Lieudit Les Barbiers – 58300 Verneuil, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Lieudit Les Barbiers – 58300 Verneuil. Pour avis.

AL25017497

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MONTEL
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 10, rue de Lourdes
58000 Nevers
RCS Nevers 518 733 837

Le 30.12.2024, l'Assemblée Générale des associées a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Madame Stéphanie MONTEL demeurant 41, rue d'Aubeterre – 58000 Saint-Eloi, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 41, rue d'Aubeterre – 58000 Saint-Eloi.
Pour avis.

AL25017533

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE RELAIS DE PANNECIERE
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social :
Le Bourg – 58120 Chaumard
Siège de liquidation :
Les Quatre Vents
58120 Chaumard
RCS Nevers 820 061 349

Le 11 février 2025, l'Associé Unique a approuvé les comptes de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017612

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AG du 18/12/2024 la SARL MELET-ROBIN, au capital de 7 622,45 €, siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58),Port Aubry, SIREN 394908990 de NEVERS, Mr Emmanuel MELET demeurant à COSNE COURSSUR LOIRE (58), Port Aubry, a été nommé liquidateur de ladite société.
Il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024.
Le siège de liquidation a été fixé à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), Port Aubry.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017696

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HOTELIERE DE VERDUN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 4, rue de Lourdes
58000 Nevers
RCS Nevers 501 248 231

Le 17 février 2025, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Jean-Marc LAWLESS et Madame Marie-Renée LAWLESS,demeurant ensemble 16, rue Jules Renard – 58000 Nevers, ont été nommés liquidateurs.
Le siège de liquidation a été fixé au 16, rue Jules Renard – 58000 Nevers.
Pour avis.

AL25017707

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL MICHEL
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : ROUTE NATIONALE 7
BARBELOUP
58400 TRONSANGES
Siège de liquidation : ROUTE NATIONAL 7
BARBELOUP
58400 TRONSANGES
413 909 979 RCS NEVERS

Le 31.05.2024, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.12.2023.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017714

DISSOLUTION PAR TUP

SCEA DE LA VOIE ROMAINE
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 192 420,00 €
Siège social : 1, Chemin de MONTJOUME
58190 BAZOCHES
RCS NEVERS n°801 393 471

Par procès-verbal du 31 décembre 2024, les associés de la SCEA DE LA VOIE ROMAINE ont décidé :
- d'approuver la fusion signée le 31 décembre 2024 avec le GAEC D'ECOSSE, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 196 933,64 €, dont le siège social est situé FERME D'ECOSSE – 58190 BAZOCHES, immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 326 345 691, aux termes de laquelle la SCEA DE LA VOIE ROMAINE a fait apport de son patrimoine, actif et passif, cet apport étant rémunéré par l'attribution aux associés de la société absorbée de 12847 parts sociales nouvelles de 15,24 euros de valeur nominale, entièrement libérées, à créer par le GAEC D'ECOSSE, à titre d'augmentation de son capital social
- que la SCEA DE LA VOIE ROMAINE se trouve dissoute de plein droit à l'issue des opérations de fusion, avec effet au 31 décembre 2024.
Par procès-verbal du 31 décembre 2024, les associés du GAEC D'ECOSSE ayant approuvé la fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de de la SCEA DE LA VOIE ROMAINE sont devenues définitives au 31 décembre 2024.

AL25017726

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PROJET DE SANTE DE LA CAPITALE MORVANDELLE
Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires
Siège social : 38, rue Jean-Marie THEVENIN
58 120 CHATEAU CHINON (Ville)
RCS NEVERS 845 023 233

Le 17.02.2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31.08.2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017745

// CONSTITUTION

ETABLISSEMENT JAMET
Société A Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 2 place de la Mairie
58240 LANGERON
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon A.S.S.P. en date à LANGERON (Nièvre) du 17.02.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : ETABLISSEMENT JAMET
Siège social : 2 place de la Mairie - 58240 LANGERON
Objet social : Couverture, zinguerie, ramonage, entretien couverture et petite maçonnerie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 €
Gérance : M. Julien JAMET, demeurant au 2 place de la Mairie - 58240 LANGERON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis,La Gérance

AL25017654

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique du 11/02/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : Raison sociale : Soleil du Port Aubry
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : Ferme de Port Aubry, chez Monsieur MELET,58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet : Construction et exploitation d'installations photovoltaïques; locations de bâtiments, et plus généralement, la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières et immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Président : Monsieur Clément MELET demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue des Vignes Ste Brigitte
Clauses d'agrément : Agrément pour toutes cessions.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25017670

Comptafrance

LE SARAH
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 48 Avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à NEVERS du 18/02/2025, constitution de la Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : LE SARAH
Siège social : 48 Avenue du Général de Gaulle, 58000 NEVERS
Objet social : Café avec licence IV et la vente de toutes spécialités culinaires turques,toute acti-

ANNONCES LÉGALES

vité de restaurant, plats cuisinés, plat à emporter, produits de brasserie, produits régionaux et boissons s'y rapportant.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 7 000 euros
Gérance : Mr Renald Reegan PATHINATHAR demeurant 13 Rue de Volleron 58660 COULANGES LES NEVERS et Mr Jenivan THEVARAJAH demeurant 7 Rue Blaise Pascal 58000 NEVERS.
Immatriculation RCS NEVERS
Pour avis
La Gérance

AL25017715

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19.02.2025, il a été constitué une SCI dénommée:ERGOMEGA
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion,notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers,tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Siège social : 2, rue du Professeur Anfray - 58000 NEVERS
Capital : 2 000 euros
Gérance : Madame Marion MONTAGNE demeurant 2, rue de la Paix - 58000 NEVERS et Madame Caroline FOURNIER demeurant 56, rue des Chauvelles - 58000 NEVERS
Agrément des cessions de parts sociales : Les cessions de parts sociales quelque soit le bénéficiaire associé, non-associé y compris les cessions consenties à des conjoints, ascendants ou descendants du cédant sont soumises à un agrément préalable donné à la majorité des associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017717

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : IMMAGINA
FORME : société à responsabilité limitée
CAPITAL : 273 000 €
SIEGE SOCIAL : 41 Avenue Colbert 58000 NEVERS
OBJET : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; le conseil en gestion et le management d'entreprises ; et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes ; dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques ; la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, sauf s'il s'agit d'une autre entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
DUREE : 99 ans
GERANCE : François SALERNO demeurant 20 rue des Mourez 58180 MARZY
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

AL25017727

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : NINO
FORME : société à responsabilité limitée
CAPITAL : 273 000 €
SIEGE SOCIAL : 41 Avenue Colbert 58000 NEVERS
OBJET : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; le conseil en gestion et le management d'entreprises ; et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes ; dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques ; la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, sauf s'il s'agit d'une autre entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
DUREE : 99 ans
GERANCE : Paul SALERNO demeurant 5 rue Romain Baron 58000 NEVERS
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

AL25017728

Comptafrance

GAIASOL DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 119 Avenue de Verdun, 58300 DECIZE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à DECIZE du 19/02/2025, constitution de la Société par Action Simplifiée :
Dénomination : GAIASOL DEVELOPPEMENT
Siège : 119 Avenue de Verdun, 58300 DECIZE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Ingénierie, études techniques. Développement en réseau d'affiliés du concept GAIASOL. Actions d'accompagnement de communication et d'actions divers aux affiliés.La société se réserve le droit d'élargir son activité a toutes actions connexes.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Agrément pour tous tiers ; agrément donné par les associés en assemblée générale.
Président : LPL CONSULTING, EURL au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 119 Avenue de Verdun, 58300 DECIZE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 841413206, représentée par Monsieur Loïc PEYRICHOUT,gérant.
Immatriculation RCS NEVERS
POUR AVIS
Le Président

AL25017729

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SARLU présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : ZAZOU
Objet social : L'exploitation d'un lieu d'hébergement notamment de gîtes et de chambres d'hôtes avec un service de tables d'hôtes, la préparation et la vente de plats cuisinés ainsi que la vente de pique-nique, l'organisation de séjours à thèmes, de sorties culturelles ou de sorties sportives, la location d'équipements de tourisme, l'achat et la vente de produits de terroirs et produits artisanaux ainsi que toutes autres activités annexes ou connexes à l'activité.
Siège social : 8 Vallée d'en haut 58140 LORMES.
Au capital de : 5 000€.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Gérance : M. DEFOSSEZ Olivier demeurant 8 Vallée d'en haut 58140 LORMES.

AL25017752

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

M
SARL transformée en SAS
au capital de 352 000 euros
Siège social : Impasse des amoureux
89140 PONT SUR YONNE
793 532 953 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 352 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Jérôme MAGNONI et M. Stéphane MAGNONI, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jérôme MAGNONI, demeurant 3, rue de l'Abreuvoir 89140 VILLEMANOCHE.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Stéphane MAGNONI, demeurant 30 Grande Rue 89140 EVRY.
Pour avis
Le Président

AL25017496

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Ô COUP DE COEUR
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 Grande Rue
89260 VOISINES
878 883 719 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Sandrine MARCHAND de ses fonctions de gérante à compter du 01/02/2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL25017628

Suivez-nos publications sur Instagram

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

ENVIRONNEMENT - TRAVAUX PUBLICS DE BOURGOGNE
Société à responsabilité limitée
transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 16 000 euros
Porté à 100 000 €
Siège social : La Bergerie
Route de Chevannes
89240 VILLEFARGEAU
413867219 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 17 février 2025,l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Aux termes de ce même procès-verbal, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de84 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à seize mille euros (16000 euros), divisé en 500 parts sociales de 32euros chacune.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent mille euros (100000 euros), divisé en 500 actions de 200 euros chacune.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Eric FOUILLEUL. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Eric FOUILLEUL demeurant Les Chesnons – 89240 PARLY.

AL25017652

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

ENVIRONNEMENT - TRAVAUX PUBLICS DE BOURGOGNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 16 000 euros
Siège social : La Bergerie
Route de Chevannes
89240 VILLEFARGEAU
413867219 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2024 et du procès-verbal de la gérance en date du17 février 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 8 000 euros, pour être ramené de 16000 euros à 8 000 euros par rachat et annulation de 500 parts sociales.
Aux termes de cette même Assemblée, le capital social a été augmenté de 8 000 € par incorporation de réserves.La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à seize mille euros (16 000 euros), divisé en 1000parts sociales de 16 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1000.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à seize mille euros (16 000 €), divisé en 500 parts sociales de 32 euros chacune, entièrement libérées,numérotées de 1 à 500.

AL25017653

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 16.1.2025, l'associé unique de la SAS OPTIQUE LW au capital de 4.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 15, av de Worms, 948 603 949 RCS AUXERRE a pris acte de la démission du Président et a nommé un nouveau Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : Président : Karine WAGNON 683 bis, chemin de St-Martin 83119 BRUE-AUBRAC
NOUVELLES MENTIONS : Président : SAS BLN au capital de 109.760 €, siège social à AUXERRE (89000) av. de Worms, 480 212 505 RCS AUXERRE.

AL25017658

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPE NEW VISION RH
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
porté à 245 940 euros
Siège social : 27 Avenue d'Auxerre
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
931 158 729 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 24 janvier 2025 que le capital social a été augmenté de 242 940 euros par voie d'apport en nature.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000euros).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à deux cent quarante cinq mille neuf cent quarante euros (245 940 euros).

AL25017659

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DE LA RAICHOTTE
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 15 244.90 euros
Siège social : chez M. JEANNIN Jean-Pierre
Vassy – 89420 VASSY SOUS PISY
392 672 549 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AGE en date du 25/01/2025, la collectivité des associés a :
- autorisé Monsieur Jean-Pierre JEANNIN à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31/12/2024,
- nommé Monsieur Clément PICOCHE, demeurant 4 rue de l'Eglise – 21500 FAIN LES MOUTIERS,co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 01/01/2025,
- décidé de transférer le siège social au 4 rue de l'Eglise – 21500 FAIN LES MOUTIERS, et ce à compter rétroactivement du 01/01/2025.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La gérance

AL25017664

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MAISON BLET
Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 5 rue du Moulin
89500 ROUSSON
892 488 511 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 27janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 rue du Moulin, 89500 ROUSSON au Impasse des Gombards 89100 FONTAINE LA GAILLARDE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL25017721

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DOMAINE NATHALIE ET GILLES FÈVRE
Société par actions simplifiée
Au capital de 81 810,00 euros
Siège social : Route de Chablis
89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS
407 881 861 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15janvier 2025, la collectivité des actionnaires a décidé de nommer Madame Julie FÈVRE MORENO née FÈVRE demeurant 4 rue des Taillis 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS, en qualité de directrice générale de la société pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Madame Nathalie FÈVRE reste également directrice générale pour une durée illimitée.
Pour avis, la présidence.

AL25017723

ASD EXPERTISE-COMPTABLE

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DU MERISIER
Entreprise Agricole
A Responsabilité Limitée
(EARL)
Au capital social de 66 000 euros
Siège social : Lieu-dit Le Merisier
89320 ARCESDILO
318167244 RCS de Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 février 2025, les associés ont décidé de :
- modifier le capital social en le portant à 91 575 euros.
- transférer le siège social au 1 rue de Courbépine,Le Merisier, 89320 Arces Dilo
Mention sera portée au RCS de Sens
Pour avis, la gérance

AL25017734

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI A.P.S.
Société à responsabilité limitée
Capital de 150.000,00 EUR
Siège social : 30 quai de Nancy – 89 100 Sens
RCS Sens 423.234.129

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 13 février 2025 a été :
- constaté le décès de Monsieur Christian LE BARTZ, survenu à Sens (89), le 4 février 2025, ancien gérant.
- procédé à la nomination de deux nouveaux co-gérants : Audrey LE BARTZ, né aux Lilas (93260), le2 août 1981, demeurant à Rosoy (89100), 67 route de Véron et Monsieur Marc LE BARTZ, né à Sens (89100),le 11 septembre 1984, demeurant à Pommeuse (77515), 20 rue de la Cavée.
Mention au RCS de Sens.

AL25017735

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AUXERRE,
L'adjudication sur licitation aura lieu au Palais de Justice d'Auxerre
Le Vendredi 18 avril 2025 à 14 heures
DESCRIPTION :Un Appartement de 62,90 m2 situé au deuxième étage d'un immeuble situé 149 rue de Paris à Auxerre (89000), comprenant : entrée, séjour, 2 chambres, cuisine aménagée, salle de bains, wc, mezzanine et grenier. Cadastré ET n° 194, lieudit 149 Rue de Paris, pour une contenance de 23 ca
CONDITIONS DE LA VENTE :Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'Auxerre, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : avoventes.fr
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le mercredi 09 avril 2025 de 14 Heures à 15 Heures.
La vente aura lieu sur la mise à prix de : **50.000,00 Euros**
Avec faculté de baisse en cas de carence d'enchères du quart puis de la moitié.
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : **5.000,00 Euro**
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 28 novembre 2024
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL25017464

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CAGOU - CALVI.
SCI société en liquidation.
Capital social : 151800 euros.
Siège social : 2 Rue des Pierreries
89500 MARSANGY
493053995 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Lionel LEBLANC demeurant 2 Rue des Pierreries, 89500 MARSANGY (89500) et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS des SENS.
Le liquidateur

AL25017739

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE MEUNIOTTE
EARL en liquidation
Au capital de 124 050 €
Siège social : 89160 ANCY-LE-LIBRE
408 136 125 RCS AUXERRE
Liquidateurs : Mme Denise MOSNIER
Epouse NOLLE
Demeurant à ANCY-LE-LIBRE (89160)
5 Grande rue,
et M. Frédéric GUERIN
Demeurant à NOYERS (89310),
Ferme de Champ.

Aux termes des décisions en date du 31 août2024, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25017750

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 19 février 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DES 4 CLEFS.
Siège social : BASSOU (89400), 5 rue de l'Abreuvoir.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Bertrand DENIS la somme de trois cents euros (300EUR). Madame Angélique GILBERT la somme de trois cents euros (300 EUR). Monsieur Célestin DENIS-DUREY la somme de trois cents euros (300 EUR). Madame Noémie FRANCISCO la somme de trois cents euros (300 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Monsieur Bertrand DENIS demeurant à BASSOU (89400) 3 rue de l'Abreuvoir, Madame Angélique GILBERT demeurant à BASSOU (89400) 3 rue de l'Abreuvoir, Monsieur Célestin DENIS-DUREY demeurant à VAL D'OUST (56460) 13 rue René Descartes et Madame Noémie FRANCISCO demeurant à VAL D'OUST (56460) 13 rue René Descartes.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL25017705

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 février 2025, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun,préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 29 janvier 2025 sous le numéro 8925001.
Dénomination sociale : GAEC LES BERGERS.
Forme : GAEC
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.Capital social : 20 000 €.
Siège social : 32 chemin départementale - 89440 PRECY LE SEC
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports: Numéraire : 20 000 €
Gérants : M. Lilian RAMEAU, demeurant à PRÉCY-LE-SEC (89440), 32 chemin départemental, M.Nicolas ROBERT, demeurant à THORY (89200),60 Grande rue
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque le groupement a deux associés.
Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL25017708

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI LINA IMMO
Forme : SC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 3, rue du Professeur Ramon, 89140 CUY
Objet social : Acquisition, prise à bail, gestion, location et administration de biens mobiliers et immobiliers
Gérance : M. Fabien NONQUE demeurant 3, rue du Professeur Ramon, 89140 CUY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL25017754

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BRANNAY – bois taillis - 1 ha 17 a 42 ca - 'PLAINE DE LA GRANDE BORNE' : A – 0298 - 0307 - 'BOIS DE DERRIERE' : A - 0391 - 'LES GALACHES' : B - 0428 - 'LA FEMME MORTE' : B – 0463 – 0464 – 0467 – 0468 – 0487 - 0489 - 'VALLEE AUX DENIS' : B – 0408 – zonage : zone N du PLU
CHABLIS - reprise globale d'une exploitation viticole, avec vente indissociable des biens fonciers et non fonciers suivants : - FONCIER : 10 ha 85 a 45 ca – Vigne AOC Chablis, 1er Cru et Grand Cru – l'ensemble des vignes est loué par la SCEA qui est à reprendre – zonage : zone A du PLU - 'LES PREUSES' : A – 0010 – 0033 - 0604 - 'LES SOILLATS' : D – 0310 – 0311 – 1528 – 1529 – 1530 - 1532 - 'LES MONTS MAINS' : E – 0009 – 0010 – 0029 – 0153 - 0154 - 'LES CHATAINS' : F - 0708 - 'BOUCHERAN' : F - 0373 - 'LES MINOS' : F – 0841 – 0842 – 0843 – 0844 - 1245 - 'CHATAIN' : F - 0646 – 0649 – 0656 – 0657 - 0658 - 'SUR LES VAILLONS' : F – 0719 – 0720 – 0721 – 0723 – 0724 – 0725 - 0726 - 'SECHER' : F – 0505 - 0506 - 'LES VAUCORNOTS' : P – 0746 – 0747 – 0749 - 0751 - 'LES QUATRE CHEMINS' : ZO -0128 - 'VAUX DE COUREAU' : ZW - 0023 - 'LE DESSUS DE MOQUE PANIER' : ZW - 0061
- NON FONCIER : maison d'habitation et bâtiments d'exploitation avec logement et bureau, reprise des comptes courants associés, reprise des parts de la SCEA (capitaux propres de la société, matériel, équipement, stock de vin, etc…), frais d'expertise comptable et autres, reprise de trois tacherons et souscription d'un contrat de prestation concernant la vinification
NAILLY – bois, bois-taillis, terres - 7 ha 49 a 89 ca - 'BOIS AU PERE TOINNON' : A – 0505 - 0509 - 'LE BUISSON A JEAN VALTAT' : A - 0302 - 'LE CREUX' : B - 0665 - 'LE MARCHAIS' : B - 1037 - 'GRANDES VALLEES' : C – 0078 - 0079 - 'LA COLLEE DE CHENEVIRON' : F - 1535 - 'COTE DES LIEVRES' : H – 0254 - 0279 - 'LES GRANDES PIECES' : YC – 0056 - 0057 - 'LES ROULANTES' : YC - 0008 – zonage : zones A et N du PLU
PONT SUR YONNE – bois taillis - 16 a 70 ca - 'LE THUREAU' : F - 0053 - 'LE HAUT DES RENARDIERES' : F - 0908 – zonage : RNU
ROUVRAY – pré - 18 a 70 ca - 'CHAMP CHENEVIERE' : C-0020 – zonage : RNU
SAINT SEROTIN – bois taillis - 5 ha 19 a 76 ca - 'BOIS GUILLOT' : N – 0841 - 0842 - 'DESSUS LE GRAND CLOSEAU' : N – 0626 – 0627 – 0652 - 0653 - 'BOIS DE LA COLLETERIE' : N – 0674 - 0676 - 'LE GRAND CLOSEAU' : N – 0586 – 0587 - 0595 - 'LES GRANDS RUPS' : N - 0790 - 'LES QUATORZE CHEMINS' : N - 0873 - 'PIECES DES HANTES' : ZT – 0022 - 0030 – zonage : RNU
VILLEBOUGIS – bois taillis, terres - 5 ha 48 a 66 ca - 'LES HAUTS DENIS' : D – 0156 - 0157 - 'LA RUINETTE' : D – 0633 - 0637 - 'LA GRAVETTERIE' : D - 0668 - 'LE FOND DE SAINT-GEORGES' : ZH - 0075 - 'LE MARCHAIS PLAT' : ZH - 0117 - 'LE FOND DES PETITS PRES' : ZH – 0041 - 0126 - 'CHENEVIRON' : ZI - 0025 - 'LES PICOTTETS' : ZM - 0013 – Zonage : zones A et N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/03/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017758

Suivez-nous sur notre page Facebook

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique **SASU GUILLAUD FABIEN** 23 Rue Sainte-Anne 89250 Seignelay (électricité générale). RCS Auxerre 844597443. CIP 4868. Date de cessation des paiements : 17/08/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017671

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sarl à associé unique **HERON ROMAIN** 1 chemin Saint Eloi 89600 Vergigny (plomberie, chauffage). RCS Auxerre 820015576. CIP 4869. Date de cessation des paiements : 17/08/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017672

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'**EARL NICOLLE** 46 route de Beugnon 89600 Saint-Florentin (Cultures et élevage associés). RCS Auxerre 419878038. CIP 4871. Date de cessation des paiements : 14/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017673

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl à associé unique **EPICERIE NOUVEL** 3 Grande Rue 89450 Saint-Père (alimentation générale). RCS Auxerre 849646443. CIP 4870. Date de cessation des paiements : 01/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017674

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire sur résolution du plan de sauvegarde au profit de la Sàrl à associé unique **DEM'COM** 23 rue de Preuilly 89000 Auxerre (conception de supports publicitaires). RCS Auxerre 813101953. CIP 4872. Date de cessation des paiements : 17/02/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017675

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS LA CERVOISE A GOGO** 35 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (produits alimentaires). RCS Auxerre 802935536. CIP 4762. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25017676

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **NSC COMPAGNY 100** rue du pont 89000 Auxerre (restauration rapide). RCS Auxerre 904308111. CIP 4863. Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25017677

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Grégory Georges Hugo CLOVIN** 7b Rue de Landrecies 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 849620679. CIP 4577.

AL25017678

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sarl LE MILLESIME** 53 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre. RCS Auxerre 798889697. CIP 4626.

AL25017679

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 17/02/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl **ONIP DISTRIBUTION** 11 rue des Isles ZI de la Plaine des Isles 89470 Monéteau. RCS Auxerre 407764927. CIP 4771.

AL25017680

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/02/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SA **ETS HENRI HAMELIN ET SES FILS** 11 rue des Isles ZI de la Plaine des Isles 89470 Monéteau (Fabrication de peinture). RCS Auxerre 426120358. CIP 4849. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25017681

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/02/2025 arrêtant le plan de cession totale de la SAS HAMELIN DECOR 11 rue des Isles Z.I Plaine des Isles 89470 Monéteau (achat, vente de peinture) RCS AUXERRE 428133227, au profit de la SAS THEODORE MAISON DE PEINTURE (SIREN 085.680.049) Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BCM en la personne de Me Sandra BELADJINE 9, rue de Grenelle 75007 Paris et la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. CIP 4850.

AL25017682

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/02/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **SAS HAMELIN DECOR** 11 rue des Isles Z.I Plaine des Isles 89470 Monéteau (achat, vente de peinture). RCS Auxerre 428133227. CIP 4850. Liquidateurs judiciaires : la SELARL MJ&ASSOCIÉS en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre et la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25017683

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/02/2025 arrêtant le plan de redressement sur 7 ans au profit de l'entreprise individuelle **Phoumouang APHAIYALATH** 20 rue des Lions 89170 Saint Fargeau (Bar brasserie restaurant). RCS Auxerre 531778785. CIP 4795. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

AL25017684

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/02/2025 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de **Monsieur Miroslav SIMUNEK** en sa qualité de dirigeant de la Sarl à associé unique SAD rue Robert Raclot 89290 Champs Sur Yonne RCS Auxerre 824596704. CIP 4720.

AL25017685

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/02/2025 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de **Madame Aurore LEMAIRE** en sa qualité d'ancienne dirigeante de la Sarl à associé unique SAD rue Robert Raclot 89290 Champs Sur Yonne RCS Auxerre 824596704. CIP 4720.

AL25017686

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/02/2025 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de **Monsieur Jean-Emmanuel GALLO** en sa qualité d'ancien dirigeant de la Sarl à associé unique SAD rue Robert Raclot 89290 Champs Sur Yonne RCS Auxerre 824596704. CIP 4720.

AL25017687

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, CRPCEN 89005, le 19 février 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Claude Albert BOURSIN, retraité, né à AUXERRE (89000) le 11 juin 1949 et Madame Elisabeth Marie France ORPHELIN, retraitée, née à DECIZE (58300) le 17 avril 1950 demeurant ensemble à APPOIGNY (89380) 39 rue du Quinat, mariés à la mairie de APPOIGNY (89380) le 5 juillet 1975 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître André CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), le 30 juin 1975. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL25017697

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

☐ pour 1 an 63 € par revue

☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Bio — BIO numérique

Terres de Bourgogne — Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

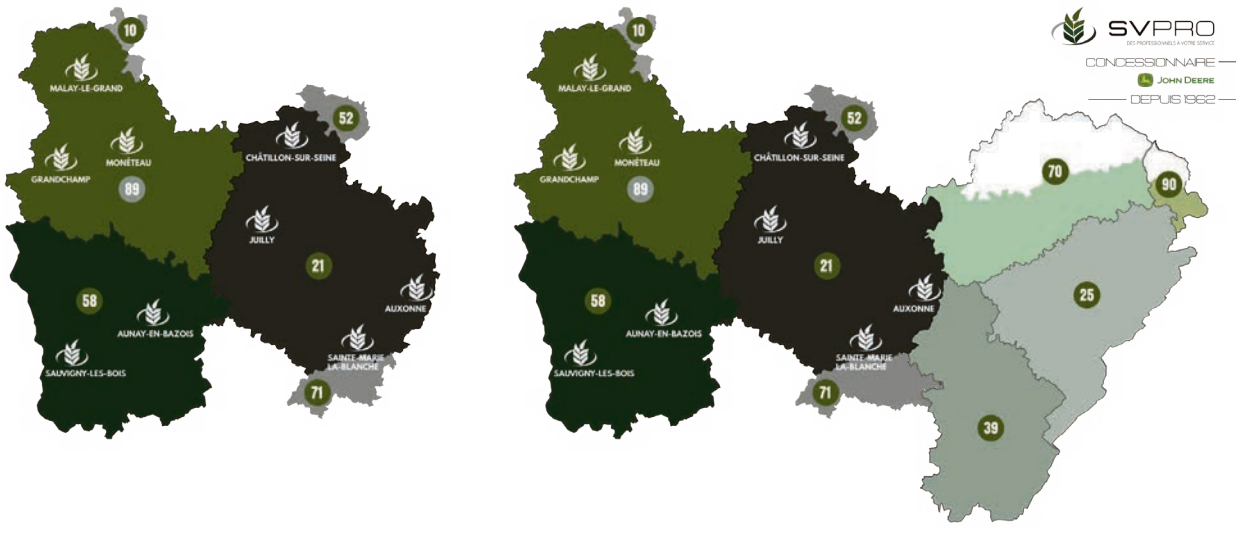
// MACHINISME

SV Pro lancé sur une croissance inédite

L'entreprise de distribution de machines agricoles dont le siège est dans l'Yonne reprend en charge la distribution de la marque John Deere sur une grosse partie de la Franche-Comté. Un défi économique et profondément structurant.



L'importante évolution du périmètre de SV Pro est un défi très motivant pour Fabien Billaut, le directeur général.



Ces cartes montrent l'évolution du périmètre commercial de SV Pro.

Pour SV Pro dont le siège est à Monéteau, près d'Auxerre, les deux à trois années qui arrivent promettent d'être particulièrement intenses. La raison ? Une opération de croissance d'une ampleur inédite dans l'histoire de l'entreprise. Pour comprendre, il faut revenir à une autre information récente concernant l'écosystème du machinisme agricole régional : le passage de Déméterre, jusqu'alors distributeur de John Deere en Franche-Comté, à la marque Massey-Ferguson *(voir Terres de Bourgogne n° 1818 du 24 janvier)*. De ce fait, c'est à SV Pro qu'échoit désormais le rôle de représenter et distribuer la marque verte et jaune sur un territoire d'où l'entreprise était jusqu'alors absente. Pour Fabien Billault, directeur général de SV Pro, entré dans l'entreprise en 2010 et associé, depuis cette date, à Patrick Petit, président de la holding Scomas et actionnaire majoritaire des entités PM Pro et de SV Pro, il y a là un projet des plus motivant. Ce challenge lui permet d'aller sur un autre domaine et d'y entraîner ses équipes. Il a aussi acquis une certaine expérience sur ce type d'opération : à son arrivée, SV Pro c'était 50 m d'euros de chiffres d'affaires avec une centaine de salariés. Aujourd'hui c'est plus de 90 m d'euros et 180 personnes. *« Il a fallu gérer en parallèle ces deux croissances »* souligne-t-il.

Partir d'une feuille blanche

Le défi que l'entreprise veut à présent relever est de la même nature, mais sur une envergure différente. Il y a un peu plus d'un an, John Deere s'est rapproché de SV Pro. L'objectif était de voir si l'entreprise était en mesure de prendre le relais de la distribution de la marque sur une grosse partie de la Franche-Comté. Depuis le 5 janvier, c'est officiellement acté et SV Pro peut communiquer sur ses choix d'installations et de recrutements sur ce nouveau secteur. *« On part d'une feuille blanche,* détaille Fabien Billots, *avec la nécessité d'aller relativement vite pour structurer cette nouvelle offre de distribution. Nous devons implanter des agences et disposer, à terme, d'un bon maillage du territoire. »* Le secteur que SV Pro va récupérer pour la distribution de la marque John Deere comprend le nord-est de la Côte-d'Or, une partie de la Haute-Marne, une partie du département de la Haute-Saône, le Jura et le Doubs. Il s'agit d'un quasi-doublement de son périmètre actuel. Côté bâtiments nécessaires, il y aura de la création ex nihilo et du réaménagement de structures existantes *(voir encadré)*. *« Ce développement constitue aussi pour nous une nouvelle approche,* poursuit Fabien Billault, *puisque nous allons aborder un marché qui est structuré de manière inverse à celui que nous connaissions jusqu'alors : sur notre zone « historique » nous travaillons surtout avec des céréaliers et de l'élevage allaitant. Les laitiers y sont très minoritaires. Sur la nouvelle zone, la dimension laitière est beaucoup plus importante et les grandes cultures ou l'élevage allaitant moins répandus. Ce sera une nouvelle corde à notre arc ! »*

Même taille mais structuration différente

Si le périmètre double les objectifs commerciaux affichés par SV Pro devront suivre la même courbe sur des marchés de taille similaire entre Bourgogne et Franche-Comté mais donc structurés de manière quasiment inversée : sur la zone « historique » de SV Pro, le marché annuel se situait, bon an, mal an, à 200 tracteurs en moins de 150 ch et 400 de plus de 150 ch. Sur la nouvelle zone, on devrait être sur le même nombre mais avec une inversion entre les plus de 150 ch et les moins. *« On sera sur une forte évolution de notre « mix » produits »* constate le directeur général. Face à cela, Fabien Billault va pouvoir s'appuyer sur l'expérience de Patrick Petit. C'est lui qui l'a recruté au poste de directeur général de SV Pro fin 2019. Il a eu l'occasion lui-même d'être confronté par le passé à ce type de développement avec d'autres sociétés, mais guidé par un impératif : ne jamais oublier le service qu'on rend au client.

Berty Robert

Constructions, implantations, recrutements

Dans le cadre de ce développement, SV Pro s'apprête à déposer un premier permis de construire à Selongey, en Côte-d'Or. Sur cette commune l'agence devrait devenir opérationnelle à l'automne 2026. Une démarche identique est menée à proximité de Gray, en Haute-Saône. Ces deux agences feront environ 2 000 m². Concernant les secteurs de la Franche-Comté plutôt orientés élevage laitier, l'entreprise cible un bâtiment situé près d'Orgelet, dans le sud du Jura et un second proche de Pontarlier, dans le Doubs. Les bâtiments existent déjà mais ils bénéficieront de divers aménagements afin de correspondre à leur nouvelle destination. L'implantation sur ces deux sites devrait intervenir avant cet été. *« En parallèle,* **poursuit Fabien Billault,** *nous poursuivons nos recherches de terrains du côté de Poligny, dans le Jura, autour de Rioz en Haute-Saône et vers Valdahon pour le haut-Doubs. La première des attentes des clients, c'est la proximité ! »* **Sur ce secteur, contrairement aux zones grandes cultures, l'objectif de SV Pro est de s'appuyer sur des agences de taille plus réduite, mais plus nombreuses. Au terme du processus, le directeur général estime que l'entreprise s'appuiera sur huit agences de plus, soit un total de dix-sept. Pour l'heure, une dizaine de recrutements ont été opérés, mais à terme, pour que le nouvel ensemble fonctionne correctement, il faudra entre 80 et 100 personnes de plus. Un directeur général adjoint, Sébastien Jonville, a fait son entrée dans l'organigramme, en novembre dernier. Il est en charge du chantier des recrutements nécessaires, mais aussi de la recherche de sites pour la couverture du nouveau secteur.**



// JEUNES AGRICULTEURS

Un « lâcher » de C15

Les JA d'Is-sur-Tille préparent un grand rendez-vous automobile sur le circuit Nicolas-Klein.

Un an après la fête départementale de l'agriculture, les JA d'Is-sur-Tille vont proposer de nouvelles festivités autour des C15 comme l'indique Antoine Fouchet. *« L'animation de 2024 avait énormément plu ! Nous avons eu l'idée de recommencer, presque un an après jour pour jour »*. Le jeune exploitant du village de Le Meix, président du canton JA, donne ainsi rendez-vous samedi 24 mai de 9 heures à 2 heures du matin sur le circuit Nicolas-Klein. *« Une trentaine de C15 sont déjà inscrits, nous avons réservé quarante places mais nous allons peut-être revoir notre objectif initial à la hausse, ce sera fonction des demandes et de nos possibilités. Pour l'heure nous avons l'engagement de nombreux locaux mais aussi de pilotes venant de beaucoup plus loin, à l'image d'une délégation du sud de la France ! »*. Les JA issois aligneront eux-mêmes quatre, voire cinq bolides. *« Nous tenterons de mieux figurer que lors de la fête départementale, nous allons mieux nous préparer et nous prendre pleinement au jeu ! En ce qui concerne le programme, des manches de qualifications se dérouleront tout au long de la journée, avec des finales prévues en fin d'après-midi »*. Des adhérents du circuit seront présents, donneront *« la main »* et proposeront eux aussi des démonstrations. Une grande exposition de C15 sera proposée en parallèle de la compétition. *« Nous espérons accueillir encore plus de monde que lors de la fête départementale »*, confie Antoine Fouchet. D'autres animations seront proposées ce 24 mai : *« il y aura du quad et du poney pour les enfants, un marché de producteurs, des démonstrations de tonte de moutons, la présence d'un maréchal-ferrant… Un concert se tiendra en soirée ! Des influenceurs viendront à notre rendez-vous, la Sotizerie sera notamment de la partie ! Côté buvette et restauration, il y aura tout ce qu'il faut, avec de nombreux produits de notre terroir. L'entrée sera gratuite »*.

AG

Informations par mail (jadeis21120@gmail.com) ou par téléphone auprès d'Axel Apert (06 42 03 46 25), Bastien Stevens (07 70 65 02 36) et Antoine Fouchet (06 69 58 21 01).



// SPECTACLE

Un quintette poilant pour Beaune Humour

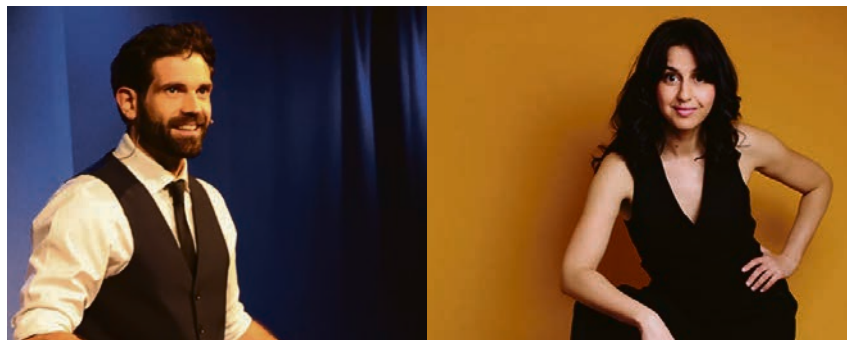
La Lanterne Magique, à Beaune, accueille le festival Beaune Humour les 14 et 15 mars. Cinq comédiens sont au programme.

Le festival Beaune Humour fait monter sur les planches de la Lanterne Magique, les 14 et 15 mars, cinq humoristes qui ont un point commun : ils n'ont pas froid aux yeux ! Avec un regard à la fois acerbe et bienveillant sur notre époque, ils jonglent entre un humour décapant, audacieux et subtil, le tout en interaction avec le public ! Humour grinçant et rires aux éclats annoncent la tendance d'une 3e édition très attendue ! En tête d'affiche, Nadia Roz livre un conte urbain, étonnant et généreux. Comédienne et humoriste aguerrie, elle brille sur les planches depuis plus d'une décennie marquée par des succès au festival Marrakech du Rire et un passage à l'Olympia. Évoluant également sur petits et grands écrans, elle figure dans des séries ainsi que dans des longs-métrages. Marcus s'évertue à faire rire de tout… tout en restant « super sympa » ! Né à Arles il s'est formé au conservatoire d'Avignon. Après dix ans passés à Paris, il a posé ses valises en Bourgogne, à Nevers. Découvert aux Open du Rire de Rire et Chansons, Marcus a obtenu le prix du public du festival de Bagnères-de-Bigorre en 2019.

À découvrir

Les premières parties sont assurées par Mélodie Fontaine, François Guédon et David Azencot, trois humoristes du Comedy Trip, un collectif qui rassemble les humoristes les plus piquants du moment pour sillonner joyeusement les routes de France ! Originaire du Nord de la France, Mélodie Fontaine réchauffe comme personne une scène… Et une radio, comme sur France Inter où elle s'invite toutes les semaines dans La Bande Originale de Nagui. Caméléon, touche-à-tout, elle transforme ses expériences avec un panache dingue ! Œuvrant secrètement à l'improbable réconciliation entre Racine et Nabilla, François Guédon, chroniqueur sur Europe 1 dans l'émission d'Anne Roumanoff, vous livre son humour teinté de finesse avec la touche d'impertinence qui convient. Enfin, avant d'être auteur et humoriste, David Azencot a été 10 ans concepteur-rédacteur dans la pub. Chroniqueur sur Rire et Chansons, il se produit régulièrement dans les Comedy Clubs parisiens, participe à de nombreux festivals, parmi lesquels le Montreux Comedy.

Berty Robert, avec communiqué



Hélène Pambrun

Marcus et Nadia Roz, deux des humoristes présents pour Beaune Humour.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Dimanche 2 mars

// Courez au trail de La Pérouse

Trois parcours sont prévus pour les amateurs débutants ou confirmés sur ce trail qui va se tenir à Plombières-lès-Dijon : 8, 13 ou 27 km. Pour la première fois, les organisateurs proposent, en plus, un parcours en relais asymétrique (19 km + 8 km) avec plus de 950 mètres de dénivelé positif.

plombieres-as.fr

• 8 et 9 mars

// Vente des vins de Nuits-Saint-Georges

Autour de la traditionnelle vente aux enchères caritative des vins du Domaine des Hospices qui se tiendra le 9 mars au Clos de Vougeot, profitez d'un week-end riche en dégustations et en animations à Nuits-Saint-Georges. Vous pourrez aussi participer au semi-marathon et à la course de 10 km organisés à cette occasion.

10ansdesclimats.com et semi-nuits-st-georges.com

• Jusqu'au 9 mars

// Au MuséoParc d'Alésia

Le MuséoParc Alésia, à Alise-Sainte-Reine propose un programme de vacances d'hiver consacré aux jeux et jouets de la Rome antique, avec des Visites guidées top chrono de 15 minutes pour découvrir les grandes dates de l'histoire d'Alésia, mais aussi une expo-atelier jeux et jouets antiques, pour apprendre à jouer comme les enfants, les adultes et même les dieux de l'Antiquité ! À partir de 6 ans.

www.alesia.com

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Du 1er février au 15 mars

// 17e mois de la plèchie en Morvan

Retrouvez le mois de la plèchie en Morvan avec 36 ateliers proposés. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers, avec une participation de 5 euros demandée (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Inscription et renseignements à ecomusee-dumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

• 1er et 22 mars

//Jugement de bétail JA

Les JA de Châtillon-en-Bazois organisent un jugement de bétail le 1er mars (informations pratiques à venir), et Les JA de Lormes orchestreront un autre jugement de bétail, le 22 mars à Brassy (plus de renseignements prochainement).

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire). Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

• 6 avril

// Marché de la butte

Dans le cadre de la 42e édition de la Marche de Nevers-Montenoison, l'association AVEC Montenoison propose son « marché de la Butte », qui regroupera producteurs et artisans locaux (de 9 h à 18 h). Pour la randonnée, divers parcours sont proposés : 9 et 5 km (départ à partir de 13 h 30 / 14 h). Restauration et buvette sur place.

Renseignements : avecmontenoison@outlook.fr ou au 06 25 00 40 63.



// CAMBODGE

La Plantation, cœur de l'économie de Kampot

Dans la région de Kampot au Cambodge, un couple franco-belge a fondé une ferme de poivre, moteur du développement économique de cette région du sud du pays. La ferme doit sa réputation à son fonctionnement singulier, organisé autour de valeurs sociales et éducatives. Depuis 2016, La Plantation est ouverte au public, offrant la possibilité de découvrir cette production certifiée IGP.



QS/TD 38

L'exploitation poivrière La Plantation fait vivre près de 300 familles de la région de Kampot au sud du Cambodge, au plus fort de la saison.



La plantation

Le poivre de Kampot est l'un des rares à bénéficier d'une identification géographique protégée (IGP).



La plantation

Guy Porré et Nathalie Chaboche. Le couple franco-belge a créé La Plantation, une ferme de poivre au sud du Cambodge.

Dans une région où les habitants souffrent du manque d'emplois et d'un accès limité à l'éducation, La Plantation s'est donné pour mission de fournir salaire, éducation et logement à ses employés. Une initiative de Guy Porré et Nathalie Chaboche, un couple franco-belge, qui fait vivre, en haute saison, plus de 300 Cambodgiens dans les plaines de Kampot. Un modèle économique loin des traditions cambodgiennes.

Le poivre de Kampot, une reconnaissance mondiale

Le fameux poivre de Kampot est l'un des rares poivres à bénéficier d'une d'une indication géographique protégée (IGP). Cette région du Cambodge réunit de nombreux éléments propices à la production de poivre : une terre fertile et une saison des pluies, de mai à octobre, apportant suffisamment d'eau et de vent pour la pollinisation des plants. À Kampot, on compte une dizaine de fermes de poivre, toutes engagées dans une production 100 % biologique, indispensable pour obtenir l'appellation IGP. Ce label fait du poivre de Kampot l'un des plus prestigieux au monde.

Le « truc » en plus de La Plantation

Parmi toutes ces fermes, se démarque La Plantation, créée en 2013 par Guy Porré et Nathalie Chaboche. Grâce à leurs économies de retraite, le couple a développé un écosystème avantageux pour les habitants des environs de Kampot. Dès le début, les employés ont bénéficié de salaires supérieurs à la moyenne cambodgienne. Sur le principe de contrats de travail inspirés des normes européennes, tous les employés disposent également d'une assurance couvrant leurs frais de santé.

En plus de la production, Guy et Nathalie ont construit des logements pour héberger les salariés et leur famille.

Pour ceux déjà logés, La Plantation prend en charge les frais de transport. Ces avantages, qui peuvent paraître standards pour des Occidentaux, représentent une véritable avancée sociale au Cambodge, où le salaire de base est d'environ 100 $ par mois et les conditions de vie très précaires, notamment dans les zones rurales.

La Plantation et l'éducation

De l'école primaire à l'université, La Plantation accompagne les enfants de ses salariés et les incite à poursuivre leurs études. Dans les zones rurales du Cambodge, l'accès à l'éducation au-delà du primaire est compliqué, car il nécessite souvent de se rendre dans des villes éloignées.

En conséquence, de nombreuses familles préfèrent faire travailler leurs enfants pour subvenir à leurs besoins. Face à cette réalité, La Plantation s'est engagée à offrir une éducation de qualité aux enfants des villages voisins. Depuis plus de 10 ans, et grâce à la création d'une association, la ferme soutient les enfants tout au long de leur parcours scolaire, en prenant en charge le transport vers les écoles, ainsi que l'achat des uniformes et des fournitures nécessaires.

L'association soutient également les enseignants. Au Cambodge, ces derniers ne sont rémunérés que pour travailler une demi-journée, les cours étant souvent limités à la matinée. Grâce à l'association de Guy et Nathalie, les professeurs de la région bénéficient maintenant d'un complément de salaire leur permettant d'enseigner toute la journée, cinq jours par semaine. En 2025, La Plantation est reconnue à l'échelle mondiale, avec 75 % de sa production exportée, notamment vers les pays occidentaux. Son modèle économique durable est salué dans tout le Cambodge, et le couple fondateur a même obtenu la nationalité cambodgienne grâce à la reconnaissance du roi, devenant ainsi propriétaire des terres exploitées.

Ce type d'initiative est essentiel pour le développement du Cambodge, contribuant à dynamiser l'économie locale et à donner une place centrale à l'éducation pour les générations futures.



La plantation

La Plantation se visite tout au long de l'année.

Quiterie Sardin

Une visite incontournable

Il est possible de visiter La Plantation tout au long de l'année. Des visites guidées gratuites en français, anglais et khmer sont proposées. Sur place, vous trouverez également un restaurant de spécialités cambodgiennes et un bar servant des cocktails épicés, avec une vue imprenable sur la région de Kampot. Une adresse à ne pas manquer lors d'un voyage au Cambodge !